

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 23 avril 2019

Objet : Demande d'accès à l'information  
(Formation – Désescalade)

---

Madame,

En réponse à votre demande d'accès du 28 mars dernier visant à obtenir des documents et informations relativement aux formations en désescalade, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Calendrier des cours 2015-2016;
- Calendrier des cours 2016-2017;
- Calendrier des cours 2017-2018;
- Calendrier des cours 2018-2019;
- Extrait du [rapport statistique](#) 2016-2017;
- Extrait du [rapport statistique](#) 2017-2018;
- Tableau des organisations ayant suivi les formations FOR-1055 et FOR-0046;
- *Structure et caractéristique*, 26 février 2014;
- *Structure et caractéristique*, 7 mai 2014, 40;
- *Structure et caractéristique*, 12 février 2015;
- *Structure et caractéristique*, 17 janvier 2018;
- [Webdocumentaire Vulnérable](#);
- Fiche de cours – Intervenir sécuritairement auprès d'une personne en crise (203-107-17);
- Fiche de cours – Désescalade – État mental perturbé (volet pratique) (217-101-17);
- Fiche de cours - Désescalade – État mental perturbé (formation en ligne) (217-201-17);
- Fiche de cours - Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur (217-603-17);

- Fiche descriptive – Intervenir sécuritairement auprès d’une personne en crise (203-107-17);
- Document descriptif « Mise en contexte et déroulement du cours » Désescalade-État mental perturbé (formation en ligne);
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1029), septembre 2012;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1029), octobre 2012;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1029), mars 2013;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1034), octobre 2013;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1034), juillet 2014;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1034), août 2014;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1034), janvier 2015;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1040), septembre 2015;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1040), mai 2016;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (PGI-1040), juillet 2017;
- Plan de cours – Prendre en charge un événement (102-203-15), janvier 2019;
- Plan de cours – Système d’analyse d’interventions à risque (PGI-0016), mai 2013;
- Plan de cours – Système d’analyse d’interventions à risque (PGI-0016), juillet 2015;
- Plan de cours – Intervenir physiquement auprès des personnes (PGI-1042), juillet 2016;
- Plan de cours – Intervenir physiquement auprès des personnes (PGI-1036), avril 2015;
- Plan de cours – Intervenir physiquement auprès des personnes (PGI-1036), janvier 2015;
- Plan de cours – Intervenir physiquement auprès des personnes (PGI-1036), octobre 2013;
- Plan de cours – Intervenir physiquement auprès des personnes (PGI-1031), janvier 2013;
- Plan de cours – Communication tactique (Multi-17), novembre 2004;
- Plan de formation – Intervenir auprès d’une personne dont l’état mental est perturbé (PAG-0014), 24 et 25 novembre 2016;
- Plan d’activité – Gestion du stress et des émotions (EFPO2);
- Pense-bête – La gestion du stress et des émotions (EFPO2);
- Tableau sommaire des différentes formations collégiales en lien avec les réalités sociales, avril 2019.

De plus, concernant la première partie de votre demande, il est important de savoir que la notion de désescalade (communication, santé mentale, état de crise) est enseignée au cours des 3 ans du programme de *Techniques policières* dans les collèges. Nous vous invitons donc à adresser également une demande aux établissements d’enseignement dont nous vous transmettons la liste en annexe.

Quant au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG), l’École forme annuellement 648 aspirants policiers sur la notion de désescalade (gestion du stress, communication, intervention, prise de décision, réalités complexes) qui est intégrée dans la majorité des compétences de l’École. Nous vous transmettons donc le document d’information *Structure et caractéristique* qui fait mention du nombre d’heures de formation intégrée dans les différentes activités du programme initial. Vous pourrez également consulter les plans de cours *Prendre en charge un événement*, *Système d’analyse d’interventions à risque* et *Intervenir physiquement auprès des personnes* qui

couvrent la désescalade, la communication tactique, la gestion du stress, le syndrome du délire agité et l'intervention auprès de personnes en crise ou ayant des troubles de santé mentale.

Cependant, pour les formations en perfectionnement policier, il n'existe pas à ce jour de plan de cours pour les formations suivantes :

- 203-107-17 (PAG-0015) - *Intervenir sécuritairement auprès d'une personne en crise;*
- 203-105-16 (PAG-0014) - *Intervenir auprès d'une personne dont l'état mental est perturbé;*
- 217-201-17 (FOR-1055) - *Désescalade – État mental perturbé (formation en ligne);*
- 217-603-17 (FOR-0046) - *Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur;*
- 217-101-17 (FOR-0045) - *Désescalade – État mental perturbé (volet pratique).*

Nous vous transmettons donc les fiches de cours qui y sont associées.

Pour les formations *Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur* (217-603-17) (FOR-0046) et *Désescalade – État mental perturbé (volet pratique)* (217-101-17) (FOR-0045), des plans de cours seront produits à l'automne 2019.

De plus, depuis le lancement du webdocumentaire « Vulnérable : Intervention policière auprès d'une personne en crise » en 2013, on recense 33 750 sessions individuelles ou de groupe d'une durée moyenne de 18 minutes.

Quant à la deuxième partie de votre demande, nous vous référons aux rapports statistiques pour connaître le nombre d'inscriptions aux formations en désescalade depuis leur création en 2017. Nous ne détenons toutefois pas de statistiques quant à l'activité de formation *Désescalade – État mental perturbé (volet pratique)* (217-101-17) (FOR-0045). Il s'agit d'une formation pratique donnée par des moniteurs accrédités dans leur organisation respective. Pour connaître le nombre de policiers formés par ces moniteurs, il faudrait produire une demande à chacune des organisations policières disposant de moniteurs en désescalade.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles  
et des communications,

/ original signé /  
Pierre St-Antoine

PSTA/abl

p.j. (42)

# Programmes de formation initiale et perfectionnement professionnel

## Calendrier des cours 2015-2016

### LÉGENDE

	Volet – Patrouille-gendarmerie	<b>A</b>	Annulé
	Volet – Enquête policière	<b>R</b>	Reporté
	Volet – Gestion policière		Ajouté en cours d'année

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016			
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE</b>														
165 <sup>e</sup> cohorte		18 août au 27 novembre												
166 <sup>e</sup> cohorte		21 septembre au 15 janvier												
167 <sup>e</sup> cohorte		26 octobre au 19 février												
168 <sup>e</sup> cohorte		30 novembre au 24 mars												
169 <sup>e</sup> cohorte		18 janvier au 29 avril												
170 <sup>e</sup> cohorte		22 février au 3 juin												
171 <sup>e</sup> cohorte		29 mars au 8 juillet												
172 <sup>e</sup> cohorte		2 mai au 16 septembre												
173 <sup>e</sup> cohorte		6 juin au 21 octobre												

### PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN ENQUÊTE POLICIÈRE

#### BLOCS

#### BLOC A DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE ET PROCESSUS D'ENQUÊTE

<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : W2) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32					2 au 5, 9 au 12 et 16 au 19							
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : W1) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32						25 au 28 janvier, 1 <sup>er</sup> au 4 février et 8 au 11 février						
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : W2) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	32								18 au 21 avril, 25 au 28 avril et 2 au 5 mai				

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>BLOC B</b> ÉLÉMENTS D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE ET ANALYSE CRIMINOLOGIQUE : ENQUÊTE CRIMINELLE													
<a href="#">ETA-100</a> (gr. : 22) <a href="#">GSP2600Z</a> (gr. : F)	Offert à l'ENPQ	40		28 septembre au 2 octobre, 26 au 30 octobre et 23 au 26 novembre									
<a href="#">ETA-100</a> (gr. : 24) <a href="#">GSP2600Z</a> (gr. : G)	Offert à l'ENPQ	40							14 au 18 mars, 11 au 15 avril et 9 au 12 mai				
<b>BLOC C</b> ACTIVITÉ D'INTÉGRATION EN ENQUÊTE POLICIÈRE													
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12		14 au 18 septembre, 21 au 24 septembre et 5 au 8 octobre									
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12		19 au 23 octobre, 26 au 29 octobre et 9 au 12 novembre									
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 93)	Offert à l'ENPQ	12		23 au 27 novembre, 30 nov. au 3 décembre et 14 au 17 décembre									
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12					11 au 15 janvier, 18 au 21 janvier et 1 <sup>er</sup> au 4 février						
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12					15 au 19 février, 22 au 25 février et 7 au 10 mars						
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 93)	Offert à l'ENPQ	12						21 au 25 mars, 29 mars au 1 <sup>er</sup> avril et 11 au 14 avril					
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12							25 au 29 avril, 2 au 5 mai et 16 au 19 mai				
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12									Annulé 23 au 27 mai, 30 mai au 2 juin et 13 au 16 juin		
<b>COURS INDIVIDUELS</b>													
<a href="#">DRT-1500</a> DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE													
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau 300	30		Gr. : W 8 septembre au 14 décembre (Lundis de 19 h à 22 h) à l'exception du 8 septembre et du 13 octobre									
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau 300	30		Annulé Gr. : W1 8 septembre au 15 décembre (Mardis de 19 h à 22 h)									

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016			
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau 300	30						<b>Annulé</b> Gr.: 11 janvier au 18 avril (Lundis de 19 h à 22 h)						
 <b>CRI-1002</b>	<b>PROCESSUS D'ENQUÊTE</b>													
	Offert à l'ENPQ	32									<b>A</b> Gr.: 23 10 au 12 et 17 au 19			
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle 12 (mardis, mercredis et jeudis)	32		Gr. : A4 29 sept. au 1 <sup>er</sup> octobre et 6 au 8 octobre										
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle 12 (mardis, mercredis et jeudis)	32				<b>Annulé</b> Gr.: A5 8 au 10 et 15 au 17								
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle 1 (mardis, mercredis et jeudis)	32					Gr. : A4 26 au 28 janvier et 2 au 4 février							
 <b>ETA-100</b>	<b>ÉLÉMENTS D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE</b>													
	Offert à l'ENPQ	40						Gr. : 29 Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 4 et 5 février Fin du cours: 20 mai (9 h à 16 h 30)						
	Offert à l'ENPQ	40					<b>Annulé</b> Gr.: 23 18 au 21 janvier et 15 au 18 février							
	Offert à Longueuil Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : L1-5605	40		Gr. : 61 19 octobre au 30 novembre (Lundis de 8 h 30 à 16 h 30)										

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	Offert à Longueuil Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : à confirmer	40						Gr. : 62 5 février au 18 mars (Vendredis de 8 h 30 à 16 h 30)					
 <b>GSP2600Z ANALYSE CRIMINOLOGIQUE : ENQUÊTE CRIMINELLE</b>													
	Offert à l'ENPQ	35	<b>Annulé</b> Gr. : C 14 au 15 septembre, 5 au 6 octobre et 26 au 27 octobre (Lundis et mardis)				Gr. : C 11 au 12 janvier, 1 <sup>er</sup> au 2 février et 22 au 23 février (Lundis et mardis)						
	Offert à Montréal Lieu et local à confirmer	35	<b>Annulé</b> Gr. : D 7 septembre au 21 décembre (Lundis de 19 h à 22 h)										
	Offert à Montréal Lieu et local à confirmer	35					Gr. : D 5 janvier au 19 avril (Mardis de 19 h à 22 h)						
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN GESTION POLICIÈRE</b>													
 <b>ADM-1010</b>	Management des organisations	35			Gr. : 23 19 au 22 octobre et 23 au 26 novembre (Lundi au jeudi 12 h)								
 <b>GPE-1012</b>	Comportement organisationnel : l'individu	35	<i>Veillez noter que ce cours sera offert à l'automne 2016</i>										
 <b>ETA-100</b>	Éléments d'éthique appliquée	40	Vous référer à l'horaire du programme de formation initiale en enquête policière.										
 <b>GPE-1013</b>	Évaluation continue du rendement	35		Gr. : 23 14 au 17 septembre et 2 au 5 novembre (Lundi au jeudi 12 h)									
 <b>PPU-1039</b>	Supervision de patrouille	16		Gr. : 23 29 septembre au 2 octobre, 20 au 23 octobre et 10 au 13 novembre			Gr. : 23 26 au 29 janvier, 16 au 19 février et 15 au 18 mars			Gr. : 32 19 au 22 avril, 17 au 20 mai et 7 au 10 juin			
 <b>CRI-1019</b>	Supervision d'enquêtes	16		<b>Annulé</b> Gr. : 23 6 au 9 octobre, 27 au 30 octobre et 17 au 20 novembre			Gr. : 23 1 <sup>er</sup> au 4 février, 22 au 25 février et 21 au 24 mars						

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
			Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
 <a href="#">PPU-1040</a>	Activité d'immersion à la fonction de cadre de premier niveau	12				Gr. : 23 30 novembre au 3 décembre et 14 au 17 décembre								
<b>■ AUTRES COURS EN GESTION POLICIÈRE (Offerts à l'ENPQ)</b>														
 <a href="#">GPE-1004</a>	Gestion renouvelée des ressources humaines	30						<b>Annulé</b> Gr. : 23 18 au 21 janvier et 15 au 18 février (Lundi au jeudi 12 h)						
 <a href="#">DRT-1003</a>	Droit du travail	30		Gr. : 23 21 au 24 septembre et 9 au 12 novembre (Lundi au jeudi 12 h)										
 <a href="#">PAF-1009</a>	Gestion des activités budgétaires opérationnelles et mathématiques financières	30	Veillez noter que ce cours sera offert à l'hiver 2017											
 <a href="#">GPE-1005</a>	Comportement organisationnel : changement et intervention	35	Veillez noter que ce cours remplace le GAE-1012 et sera offert à l'automne 2016											
 UNV1001	Multiethnicité	50		<b>Annulé</b> Gr. : 10 et 24 septembre, 8 et 22 octobre, 5 et 19 novembre et 3 et 17 décembre (Jeudis de 8 h 15 à 14 h 45)										
 <a href="#">ETA-101</a>	Prise de décision en situation difficile	35	Veillez noter que ce cours est offert aux 2 ans											
 <a href="#">PPU-1042</a>	Activité d'intégration en gestion policière	8	<p><b>* Note :</b> Semaine du 11 avril : conférence téléphonique Entre mai et juillet : 2 jours non-consécutifs d'activités d'observation De mai à septembre : travaux de session En septembre 2016 : 3 jours à l'ENPQ</p>								Gr. : 23 2 au 5*			
 PPU-1035	Activité d'intégration des fonctions de direction d'une organisation policière		À la demande, veillez noter que ce cours sera offert une dernière fois en <b>septembre 2015</b> avant d'être remplacé par le PPU-1043 Pour vous inscrire à cette activité, veillez présenter votre demande à <a href="mailto:rbastien@enpq.qc.ca">rbastien@enpq.qc.ca</a>											
 PPU-1043	Activité synthèse – Fonction d'une direction d'une organisation policière	50	Veillez noter que ce cours sera offert à l'automne 2016 Pour vous inscrire à cette activité, veillez présenter votre demande à <a href="mailto:rbastien@enpq.qc.ca">rbastien@enpq.qc.ca</a>											

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
			Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
 <a href="#">PSI-1007</a>	Psychologie industrielle	30						Annulé Gr. : 23 11 au 13 janvier, 8 au 10 février et 21 au 23 mars (Lundi au mercredi 12 h)						
 <a href="#">PPU-1041</a>	Relations de travail dans les organisations policières	30	Veuillez noter que ce cours sera offert à l'automne 2016											

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL														
Code	Titre du cours		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
			Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ ENQUÊTE POLICIÈRE</b>														
<a href="#">ENQ-2025</a>	Agent de renseignement criminel	24		<b>Annulé</b> 28 septembre au 9 octobre							<b>Reporté</b> 4 au 15		<b>Annulé</b> 6 au 17	
<a href="#">ENQ-0048</a>	Formation en normes professionnelles	12			<b>Annulé</b> 2 au 6						<b>Annulé</b> 4 au 8			
 <a href="#">CRI-1020</a>	Enquête à la suite d'un incendie	12			<b>Annulé</b> Gr. : 23 23 au 27 novembre et 7 au 11 décembre						Gr. 23 4 au 8 et 18 au 22			
 <a href="#">CRI-1022</a>	Enquête sur les crimes économiques	16			Gr. : 23 9 au 20							Gr. : 23 9 au 20		
 <a href="#">CRI-1021</a>	Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants	32		Gr. : 23A <b>R</b> 21 au 24 septembre, 28 sept. au 1 <sup>er</sup> octobre, 5 au 9 octobre 12 au 15 octobre et 2 au 6 novembre			<b>Reporté</b> Gr. : 23A 11 au 14 janvier, 18 au 22 janvier, 1 <sup>er</sup> au 4 février et <b>R</b> 29 février au 4 mars 7 au 11 mars			Gr. : 23A 25 au 28 avril 2 au 6 mai 16 au 19 mai 6 au 10 juin				
				Gr. : 23B <b>R</b> 21 au 24 septembre, 28 sept au 1 <sup>er</sup> octobre, 5 au 8 octobre, 12 au 16 octobre et 19 au 23 octobre			<b>Reporté</b> Gr. : 23B 11 au 14 janvier, 18 au 21 janvier, 1 <sup>er</sup> au 5 février et 8 au 12 février			Gr. : 23 B 25 au 28 avril 2 au 5 mai 16 au 20 mai <b>Reporté</b> 23 au 27 mai				
<a href="#">ENQ-2026</a>	Enquête sur les délits informatiques	40	À la demande											
<a href="#">ENQ-3005</a>	Entrevue d'enfants – Le guide NICHD	16	À la demande											
<a href="#">ENQ-0054</a>	Entrevue d'enquête – Conception d'un portrait-robot	6	À la demande											
 <a href="#">CRI-1008</a>	Entrevue filmée d'un suspect	16		Gr. : 23 21 septembre au 2 octobre	<b>Annulé</b> Gr. : 32 9 au 20		Gr. : 23 18 au 29		Gr. 32 : 14 au 25		<b>Annulé</b> Gr. : 23 2 au 13			
ENQ-2028	Gestion des informateurs – Volet pratique	12				<b>Reporté</b> 7 au 10			<b>Annulé</b> 14 au 17		10 au 13			
<a href="#">ENQ-1021</a>	Identification de véhicule	9	À la demande											
<a href="#">ENQ-1027</a>	Imagerie numérique judiciaire (en ligne)	so			12			8						
<a href="#">ENQ-0034</a>	L.E.R.D.S. (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:daniel.stlouis@surete.qc.ca">daniel.stlouis@surete.qc.ca</a> pour le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS)											

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL													
		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">ENQ-0046</a>	Introduction à la surveillance physique locale	24	Annulé 29 au 30			Annulé 1 <sup>er</sup> au 2			Annulé 15 au 16				
<a href="#">ENQ-1029</a>	Introduction à la surveillance physique auxiliaire	16	28 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre		9 au 12	7 au 10	18 au 21	8 au 11 22 au 25	14 au 17		30 mai au 2 juin		
<a href="#">ENQ-0062</a>	L'utilisation d'Internet et des médias sociaux en contexte d'enquête – L'agent multiplicateur	36	À la demande								24 au 25		
 <a href="#">CRI-1016</a>	Investigation d'une scène d'incendie	12		Gr. : 23 5 au 16 octobre et 26 octobre au 6 novembre							Gr. : BV 2 au 6 mai (Boscoville) 9 au 13 mai et 30 mai au 3 juin et 6 au 10 juin		
<a href="#">ENQ-1009</a>	Négociateur	16								18 au 22			
<a href="#">ENQ-0073</a>	Policier judiciaire	12					25 au 28				Annulé 30 mai au 2 juin		
<a href="#">ENQ-0049</a>	Séminaire d'actualisation des connaissances juridiques	25								21 au 22			
<a href="#">ENQ-0037</a>	Séminaire : Soutien en entrevue d'enquête filmée	20	À la demande										
<a href="#">CNF-0026</a>	L'utilisation d'internet et des médias sociaux en contexte d'enquête		À la demande		15								
<b>■ GESTION POLICIÈRE</b>													
<a href="#">GST-0001</a>	Introduction à l'Opération Filet II	20									R 24 au 26		
<a href="#">GST-1000</a>	Opération Filet – Le commandant	16									30 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
												13 au 17	
<b>CENTRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES</b>													
<a href="#">CAP-0002</a>	Prévention des impacts psychologiques (CADRE)	12	15				19						
<a href="#">CAP-0003</a>	Prévention des impacts psychologiques (SUPERVISEUR)	10		20 au 21				16 au 17				6 au 7	
<a href="#">CAP-0004</a>	Prévention des impacts psychologiques (AGENT)	12				Annulé 17			Annulé 22				
<a href="#">CAP-1001</a>	Sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation	14			3 au 6		19 au 22		15 au 18				
<a href="#">CAP-1002</a>	Sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée	14				Annulé 1 <sup>er</sup> au 4		9 au 12					
CAP-1003	Sélection du personnel policier – Concepts et applications (Agent d'infiltration)	14					7 au 9						

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL														
		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016			
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
■ PATROUILLE-GENDARMERIE														
FORMATION EN PÉDAGOGIE														
<a href="#">COM-1005</a>	Interventions pédagogiques	8	14 au 18		2 au 6		25 au 29		14 au 18 21 au 25					
<a href="#">COM-1006</a>	Animation et conférence	8						15 au 17						
<a href="#">COM-2005</a>	Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages	12	À la demande											
ACTIVITÉS DU PATROUILLEUR														
<a href="#">PAG-0009</a>	Syndrome du délire agité (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:perfprof@enpg.qc.ca">perfprof@enpg.qc.ca</a> .											
<a href="#">PAG-1006</a>	Actualisation des compétences du patrouilleur	24		Reporté 19 au 30	16 au 27						2 au 13	6 au 17		
<a href="#">PAG-2003</a>	Stratégies proactives	20			Annulé 16 au 20				21 au 25					
<a href="#">SER-2031</a>	Agent évaluateur	12					R 18 au 29*			4 au 15	* Note : Prévoir approximativement 40 heures sur 4 jours consécutifs à une date ultérieure			
<a href="#">SER-2037</a>	Agent évaluateur – Requalification	4					11 12	29	1 <sup>er</sup>		R 2 9 16	R 3 10 17		
<a href="#">SER-1006</a>	Code de la sécurité routière	24					11 au 15			4 au 8				
<a href="#">SER-1049</a>	Épreuves de coordination des mouvements	6	À la demande											
<a href="#">SER-2040</a>	Épreuves de coordination des mouvements – Le moniteur	12				7 au 9			Annulé 29 au 31					
<a href="#">SER-2036</a>	Épreuves de coordination des mouvements – Le moniteur – Requalification	6		Reporté 28	R 2 14 R 3 15 30									
<a href="#">SER-1033</a>	Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	10								27	R 16 A 17			
<a href="#">SER-2041</a>	Journée d'information – Agent évaluateur	so	Veuillez noter que ce cours sera offert à l'automne 2016											

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL														
Code	Titre du cours		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
			Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-2047</a>	Conduite d'un véhicule de police – Le moniteur	9			19 au 23									
<b>PATROUILLE SPÉCIALISÉE</b>														
<a href="#">SER-1045</a>	Cadre légal et technique lié à la patrouille nautique	10									11 au 15			
<a href="#">SER-1020</a>	Loi sur les véhicules hors route	12				11		R 14 18						
<a href="#">SER-1036</a>	Opération planifiée de contrôle routier	12	À la demande											
<a href="#">SER-1056</a>	Conduire un véhicule de police – Niveau 2	9		14 au 18										
<a href="#">SER-1044</a>	Patrouille à bicyclette	6										11 au 13 16 au 18 24 au 26		
<a href="#">SER-1021</a>	Patrouille à motoneige	6						27 au 29	Annulé 3-au-5					
<a href="#">SER-1019</a>	Patrouille à motoquad	6										R 24 au 26 25 au 27	Annulé 4 <sup>er</sup> -au-3	
<a href="#">SER-1031</a>	Patrouille nautique	4											7 au 10 14 au 17	
<b>APPAREILS DE MESURE DU TAUX D'ALCOOL</b>														
<a href="#">SER-2024</a>	Alco-Sensor IV – RBT IV – Notions spécifiques	20	À la demande											
<a href="#">SER-2038</a>	DataMaster DMT-C – Notions spécifiques	20		Annulé 22 au 25	6 au 9 A 20 au 23 27 au 30	A 3 au 6 R 17 au 20	1 <sup>er</sup> au 4		23 au 26	15 au 18	19 au 22		7 au 10	
<a href="#">SER-2012</a>	Intoxilyzer® 5000 C – Notions spécifiques	20	À la demande											
<a href="#">SER-2042</a>	Journée d'information – Personnes-ressources en matière d'alcootest	so				18							Annulé 8	
<a href="#">SER-1007</a>	Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV	20	À la demande											
<a href="#">SER-2027</a>	Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV – Requalification	12			13 au 14									

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-2026</a>	Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV – Requalification (test)	4	À la demande										
<a href="#">SER-1050</a>	Technicien qualifié en alcootest – DataMaster DMT-C	20	A 44 au 48 R 28 sept. au 2 oct.	12 au 16	9 au 13 23 au 27			15 au 19		11 au 15	16 au 20		
SER-2039	Technicien qualifié en alcootest - DataMaster DMT-C – Requalification	12						Reporté 3 au 4		4 au 5	24 au 25 R 30 au 31	1 <sup>er</sup> au 2	
<a href="#">SER-1009</a>	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C	20	À la demande										
<a href="#">SER-2028</a>	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification	12		15 au 16									
<a href="#">SER-2014</a>	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification (test)	4	À la demande										
<b>APPAREILS DE DÉTECTION APPROUVÉS</b>													
<a href="#">SER-2008</a>	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	6		26 au 27				Annulé 1 <sup>er</sup> au 2					
<a href="#">SER-2010</a>	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	6			16	10							
<a href="#">SER-2006</a>	Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur	6	À la demande										
<a href="#">SER-2007</a>	Alcotest® 7410 GLC – Le moniteur – Requalification	6	À la demande										
<a href="#">SER-0024</a>	Alco Sensor FST	6		Annulé 5	23						2 10	13	
<a href="#">SER-0025</a>	Alco Sensor FST – Le technicien en étalonnage	6		Annulé 5	23						2 10	13	
<a href="#">SER-2046</a>	Alco Sensor FST – Le moniteur	6		Annulé 6 au 7	24 au 25						3 au 4 11 au 12	14 au 15	
<b>CINÉMOMÈTRES</b>													
<a href="#">SER-1005</a>	Cinémomètre Doppler	8	À la demande										
<a href="#">SER-1012</a>	Cinémomètre Doppler – Requalification					16		1er	21	26		20	
<a href="#">SER-2004</a>	Cinémomètre Doppler – Le moniteur	8				R 14 au 18							

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-2005</a>	Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification	8	29			8							
<a href="#">SER-2002</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur	8			16 au 20								
<a href="#">SER-2003</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	8	28	19		7							
<a href="#">SER-1010</a>	Cinémomètre laser	6	À la demande										
<a href="#">SER-1011</a>	Cinémomètre laser – Requalification	3	À la demande			10				1 <sup>er</sup>			
SER-1060	Cinémomètre Doppler – Stationnaire et mobile rencontre - Requalification	3	À la demande										
<a href="#">SER-2011</a>	Cinémomètre laser - Notions spécifiques	6	À la demande										
<b>PHOTOMÈTRE</b>													
<a href="#">SER-2015</a>	Photomètre – Le moniteur	8			<del>A 9 au 10</del> A 30								
<a href="#">SER-2022</a>	Photomètre – Le moniteur - Requalification	6		20	12								
<a href="#">SER-1002</a>	Photomètre	6	À la demande										
<b>ENQUÊTE DE COLLISION</b>													
<a href="#">SER-2044</a>	Accéléromètre	12	À la demande										
<a href="#">SER-1023</a>	Dessin de scène d'événement assisté par ordinateur	6						8 au 12					
<a href="#">SER-2017</a>	Reconstitutionniste	12	À la demande										
<a href="#">SER-1022</a>	Relevé de scène d'événement à l'aide de l'appareil de mesure au laser	12	À la demande										
<a href="#">SER-1039</a>	Techniques d'enquête de collision	20			<del>Annulé</del> 16 au 27								
<b>COMMUNICATION TACTIQUE ET INTERVENTION PHYSIQUE</b>													
<a href="#">FOR-2051</a>	Fondements stratégiques de l'emploi de la force	12			30 novembre au 4 décembre								
<a href="#">FOR-2060</a>	Arme à impulsions électriques – Le moniteur	8			23 au 27								

<b>PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>													
		Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">FOR-2056</a>	Arme à impulsions électriques – Le moniteur – Requalification	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2003</a>	Communication tactique – Le moniteur	12	À la demande										
<a href="#">FOR-2036</a>	Communication tactique – Le moniteur - Requalification	12				16							
<a href="#">FOR-2005</a>	Intervention physique – Le moniteur	12	21 septembre au 16 octobre										
<a href="#">FOR-2037</a>	Intervention physique – Le moniteur – Requalification	12				8 au 11							
<a href="#">FOR-1046</a>	Arme à impulsions électriques	12	À la demande										
FOR-1053	Arme à impulsions électriques X2	12	À la demande		17 au 19								
<b>INTERVENTION TACTIQUE</b>													
<a href="#">FOR-1047</a>	Entrée dynamique planifiée à risque faible	12		7 au 9							18 au 20	20 au 22	
<a href="#">FOR-0023</a>	Évaluation du risque associé à une intervention dynamique	20	À la demande								10		
<a href="#">FOR-2012</a>	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur	12								4 au 15			
<a href="#">FOR-2074</a>	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur - Requalification	12	22 au 23	1 <sup>er</sup> au 2	9 au 10								
<a href="#">FOR-2058</a>	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur	12		26 au 29							2 au 6		
<b>CONTRÔLE DE FOULE</b>													
<a href="#">FOR-2050</a>	Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d'alerte 1, 2 et 3)	30	14 au 18								30 mai au 3 juin		
<a href="#">FOR-0014</a>	Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)	30	10 au 11								19 au 20		
<a href="#">FOR-0015</a>	Membre de section (cote d'alerte 1)	30	À la demande										

<b>PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>														
Code	Titre du cours	Session automne 2015					Session hiver 2016				Session été 2016			
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
<b>UTILISATION DES ARMES À FEU</b>														
<a href="#">FOR-1049</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm)	8			19 au 23						11 au 15	Annulé 2- <del>au</del> -6		
<a href="#">FOR-1050</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) Requalification	8	À la demande											
<a href="#">FOR-2065</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) – Le moniteur	8				A 2- <del>au</del> -6 R 16- <del>au</del> -20						9 au 13	Annulé 6- <del>au</del> -10	
<a href="#">FOR-0027</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) – Le superviseur	24	À la demande											
<a href="#">FOR-2006</a>	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur	8									25 au 27			
<a href="#">FOR-2029</a>	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur – Requalification	8			29									
<a href="#">FOR-2025</a>	Tir au pistolet – Le moniteur	8				16 au 27				7 au 18				
<a href="#">FOR-2073</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Le moniteur - Requalification				Annulé 6 7 Annulé 8									
<a href="#">FOR-2031</a>	Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	8				30 novembre au 1 <sup>er</sup> déc. 2 au 3 7 au 8 9 au 10			Annulé 1 <sup>er</sup> - <del>au</del> -2					

# Programmes de formation initiale et perfectionnement policier

## Calendrier des cours 2016-2017

### LÉGENDE

	Volet – Patrouille-gendarmerie	<b>A</b>	Annulé
	Volet – Enquête policière	<b>R</b>	Reporté
	Volet – Gestion policière		Ajouté en cours d'année

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017			
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE</b>														
176 <sup>e</sup> cohorte .....		23 août au 2 décembre												
177 <sup>e</sup> cohorte .....		26 septembre au 20 janvier												
178 <sup>e</sup> cohorte .....		31 octobre au 24 février												
179 <sup>e</sup> cohorte .....		5 décembre au 31 mars												
180 <sup>e</sup> cohorte .....		23 janvier au 5 mai												
181 <sup>e</sup> cohorte .....		27 février au 9 juin												
182 <sup>e</sup> cohorte .....		3 avril au 14 juillet												
183 <sup>e</sup> cohorte .....		8 mai au 22 septembre												
184 <sup>e</sup> cohorte .....		12 juin au 27 octobre												

### PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN ENQUÊTE POLICIÈRE

#### BLOCS

#### BLOC A DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE ET PROCESSUS D'ENQUÊTE

<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : W1) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32				31 octobre au 3 novembre, 7 au 10 novembre et 14 au 17 novembre								
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : W2) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32							13 au 16 février, 20 au 23 février et 27 février au 2 mars					
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : ) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32										1 <sup>er</sup> au 4, 8 au 11 et 15 au 18		

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
 <b>BLOC B ÉLÉMENTS D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE ET ANALYSE CRIMINOLOGIQUE : ENQUÊTE CRIMINELLE</b>													
<a href="#">ETA-100</a> <a href="#">GSP2600Z</a> (gr. : 22) (gr. : 6)	Offert à l'ENPQ	40		26 au 30 septembre, 24 au 28 octobre et 21 au 24 novembre									
<a href="#">ETA-100</a> <a href="#">GSP2600Z</a> (gr. : 24) (gr. : 6)	Offert à l'ENPQ	40								6 au 10 mars, 3 au 7 avril et 1 <sup>er</sup> au 4 mai			
 <b>BLOC C ACTIVITÉ D'INTÉGRATION EN ENQUÊTE POLICIÈRE</b>													
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12		12 au 16 septembre, 19 au 22 septembre et 3 au 6 octobre									
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12			21 au 25 novembre, 28 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre et 12 au 15 décembre								
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12					9 au 13 janvier, 16 au 19 janvier et 30 janvier au 2 février						
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12						13 au 17 février, 20 au 23 février et 6 au 9 mars					
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 93)	Offert à l'ENPQ	12							20 au 24 mars, 27 au 30 mars et 10 au 13 avril				
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12								24 au 28 avril, 1 <sup>er</sup> au 4 mai et 15 au 18 mai			
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12									29 mai au 2 juin, 5 au 8 juin et 12 au 15 juin		
<b>COURS INDIVIDUELS</b>													
 <b><a href="#">DRT-1500</a> DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE</b>													
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à l'entrée	40											
									Gr. : W1 9 janvier au 18 avril (Lundis de 19 h à 22 h) * À l'exception du mardi 18 avril au lieu du 17 avril				

PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à l'entrée	40						Gr. : W 11 janvier au 19 avril (Mercredis de 19 h à 22 h)					
	Offert à Mascouche 3005, avenue de la Gare Mascouche Local : RC-09	40		Gr. : W 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre, 11 et 25 novembre et 9 décembre (Un vendredi sur deux de 8 h 30 à 16 h)									
 <b>CRI-1002</b>	<b>PROCESSUS D'ENQUÊTE</b>												
	Offert à l'ENPQ	32									Gr. : 32 23 au 25 mai et 30 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle : 1 (mardis, mercredis et jeudis)	32		Gr. : A4 27 au 29 septembre et 4 au 6 octobre									
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle : 1 (mardis, mercredis et jeudis)	32				Gr. : A5 6 au 8 et 13 au 15							
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle : 1 (mardis, mercredis et jeudis)	32					Gr. : A4 24 au 26 janvier et 31 janvier au 2 février						
 <b>ETA-100</b>	<b>ÉLÉMENTS D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE</b>												
	Offert à l'ENPQ et en ligne	40						Gr. : 29 Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 2 et 3 février Fin du cours: 20 mai (9 h à 16 h 30)					

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	Offert à Longueuil Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : à venir	40			Annulé Gr. : 61 17 octobre au 28 novembre (Lundis de 8 h à 16 h)								
	Offert à Longueuil Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : à venir	40						Gr. : 62 3 février au 24 mars* (Vendredis de 8 h à 16 h) *Prendre note qu'il n'y aura pas de cours le 17 mars					
	Offert à Longueuil Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : à venir									Gr. : 63 7 avril au 26 mai* (Vendredis de 8 h à 16 h) *Prendre note qu'il n'y aura pas de cours le 14 avril			
 <b>GSP2600Z ANALYSE CRIMINOLOGIQUE : ENQUÊTE CRIMINELLE</b>													
	Offert à l'ENPQ	40					Gr. : C 16 et 17 janvier 6 et 7 février et 27 et 28 février (Lundis et mardis de 8 h à 16 h)						
	Offert à Montréal Campus Université de Montréal Pavillon 3200 Jean-Brillant Salle : le local sera affiché à l'entrée	40		Gr. : D 6 septembre au 20 décembre (Mardis de 19 h à 22 h)									
	Offert à Montréal Campus Université de Montréal Pavillon 3200 Jean-Brillant Salle : le local sera affiché à l'entrée	40					Gr. : D 10 janvier au 18 avril (Mardis de 19 h à 22 h)						

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ ENQUÊTE POLICIÈRE</b>													
<a href="#">ENQ-2029</a>	Agent de renseignement criminel	12				<b>Reporté</b> 7 au 17		23 janvier au 3 février	6 au 16				
<a href="#">ENQ-0048</a>	Formation en normes professionnelles	12				<b>Reporté</b> 5 au 9			<b>Annulé</b> 20 au 24				
 <a href="#">CRI-1020</a>	Enquête à la suite d'un incendie	12			<b>Annulé</b> Gr. : 23 21 au 25 novembre et 5 au 9 décembre								
 <a href="#">CRI-1022</a>	Enquête sur les crimes économiques	12		Gr. : 23 31 octobre au 11 novembre					Gr. : 23 13 au 24				
 <a href="#">CRI-1021</a>	Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants	32					Gr. : 23A 9 au 12 janvier, 16 au 20 janvier, 30 janvier au 2 février et 20 au 24 février						
							Gr. : 23B 9 au 12 janvier, 16 au 19 janvier, 30 janvier au 3 février et 6 au 10 février						
<a href="#">ENQ-3005</a>	Entrevue d'enfants – Le guide NICHD	16	À la demande										
<a href="#">ENQ-0054</a>	Entrevue d'enquête – Conception d'un portrait-robot	6	À la demande										
 <a href="#">CRI-1008</a>	Entrevue filmée d'un suspect	16		Gr. : 23 19 au 30			Gr. : 23 16 au 27		Gr. : 32 27 mars au 7 avril			<b>Annulé</b> 12 au 23	
<a href="#">ENQ-2028</a>	Gestion des informateurs – Volet pratique	12		11 au 14				28 février au 3 mars			9 au 12		
<a href="#">ENQ-1030</a>	Gestion des informateurs (formation en ligne)	so		5 septembre au 14 octobre			16 janvier au 24 février			10 avril au 19 mai		12 juin au 7 juillet	
					17 octobre au 25 novembre			27 février au 7 avril		22 mai au 30 juin			
						28 novembre au 13 janvier							
<a href="#">ENQ-1021</a>	Identification de véhicule	9	À la demande										
<a href="#">ENQ-1027</a>	Imagerie numérique judiciaire (en ligne)	so	29 août au 23 septembre					6 février au 3 mars					
<a href="#">ENQ-0034</a>	L.E.R.D.S. (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:daniel.stlouis@surete.qc.ca">daniel.stlouis@surete.qc.ca</a> pour le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS)										

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">ENQ-1029</a>	Introduction à la surveillance physique auxiliaire	16	26 au 29		28 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre					10 au 13	1 <sup>er</sup> au 4 23 au 26	<b>R</b> 12 au 15 19 au 22	
 <a href="#">CRI-1016</a>	Investigation d'une scène d'incendie	12									<b>Annulé</b> Gr.: 23 1 <sup>er</sup> au 12 mai et 29 mai au 9 juin		
<a href="#">ENQ-1009</a>	Négociateur	16								24 au 28			
<a href="#">ENQ-0073</a>	Policier judiciaire	12	26 au 29						7 au 10				
<a href="#">ENQ-0049</a>	Séminaire d'actualisation des connaissances juridiques	25		<b>Annulé</b> 11 au 12						18 au 19			
<a href="#">ENQ-0037</a>	Séminaire : Soutien en entrevue d'enquête filmée	20	À la demande										
<a href="#">ENQ-0062</a>	L'utilisation d'Internet et des médias sociaux en contexte d'enquête – L'agent multiplicateur	12	À la demande										
<a href="#">CNF-0026</a>	L'utilisation d'Internet et des médias sociaux en contexte d'enquête	24	À la demande										

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN GESTION POLICIÈRE</b>													
 <a href="#">ADM-1010</a>	Management des organisations	40	<p><i>Veillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ.</i>  <i>Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a>, sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.</i></p>										
 <a href="#">GPE-1012</a>	Comportement organisationnel : l'individu	35	<p><b>Annulé</b> Gr. : 23            26 et 27 septembre;            17 et 18 octobre et            7 et 8 novembre            (Lundis et mardis)</p>										
 <a href="#">ETA-100</a>	Éléments d'éthique appliquée	35	<p><i>Vous référer à l'horaire du programme de formation initiale en <b>enquête policière</b>.</i></p>										
 <a href="#">GPE-1013</a>	Évaluation continue du rendement	35	<p><i>Veillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ.</i>  <i>Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a>, sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.</i></p>										
 <a href="#">PPU-1039</a>	Supervision de patrouille	16			Gr. : 23 3 au 6 octobre, 31 octobre au 3 novembre et 29 novembre au 2 décembre		Gr. : 23 23 au 26 janvier, 20 au 23 février et 21 au 24 mars			Gr. : 23 24 au 27 avril, 16 au 19 mai et 13 au 16 juin			
 <a href="#">CRI-1019</a>	Supervision d'enquêtes	16			Gr. : 23 17 au 20 octobre 14 au 17 novembre et 6 au 9 décembre								
 <a href="#">PPU-1040</a>	Activité d'immersion à la fonction de cadre de premier niveau	12						Gr. : 23 13 au 16 février et 28 février au 3 mars					
<b>■ AUTRES COURS EN GESTION POLICIÈRE (Offerts à l'ENPQ)</b>													
 <a href="#">GPE-1004</a>	Gestion renouvelée des ressources humaines		<p><i>Veillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ.</i>  <i>Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a>, sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.</i></p>										
 <a href="#">DRT-1003</a>	Droit du travail		<p><i>Veillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ.</i>  <i>Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a>, sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.</i></p>										
 <a href="#">PAF-1009</a>	Gestion des activités budgétaires opérationnelles et mathématiques financières							<b>Annulé</b> 22 au 24 février et 24 au 26 avril					

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
 <a href="#">GPE-1005</a>	Comportement organisationnel : changement et intervention	Veuillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ. Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a> , sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.											
 UNV1001	Multiethnicité	Veuillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ. Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a> , sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.											
 <a href="#">ETA-101</a>	Prise de décision en situation difficile	40		Gr. : 25 3 au 6 octobre et 31 octobre au 3 novembre (Lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 et jeudi de 8 h 30 à 12 h)									
 <a href="#">PPU-1042</a>	Activité d'intégration en gestion policière	8	* Note : Entre mai et juillet : 2 jours non-consécutifs d'activités d'observation De mai à septembre : travaux de session 14, 15 et 16 septembre 2016 : 3 jours à l'ENPQ								Gr. : 23 * 1 <sup>er</sup> au 4		
 <a href="#">PPU-1043</a>	Activité synthèse – Fonction de direction d'une organisation policière	so				Gr. : 23 22 au 23 septembre : 1 <sup>re</sup> Rencontre 20 octobre : 2 <sup>e</sup> Rencontre 8 décembre : Rencontre de mi-étape 20 avril : Rencontre finale							
 <a href="#">PSI-1007</a>	Psychologie industrielle	Veuillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ. Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a> , sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.											
 <a href="#">PPU-1041</a>	Relations de travail dans les organisations policières <b>Offert à Longueuil</b> Campus de l'UQTR 100, rue Gentilly Est Local : à venir	30		Gr. : 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre, 11 et 25 novembre et et 9 décembre (Un vendredi sur deux)									

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ GESTION POLICIÈRE</b>													
<a href="#">GST-0001</a>	Introduction à l'Opération Filet II	20									29 au 31		
<a href="#">GST-0004</a>	Accueil et intégration des cadres et des officiers dans les organisations policières	12									2 au 4 23 au 25		
<a href="#">GST-0005</a>	Gestion initiale en recherche terrestre	20								4 au 6 18 au 20	17 au 19		
<a href="#">GST-1000</a>	Opération Filet – Le commandant	16										5 au 9	
<b>CENTRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES</b>													
<a href="#">CAP-0002</a>	Prévention des impacts psychologiques (CADRE)	12				Annulé 10		27					
<a href="#">CAP-0003</a>	Prévention des impacts psychologiques (SUPERVISEUR)	10				Annulé 5 au 6		6 au 7		10 au 11	15 au 16		
<a href="#">CAP-0004</a>	Prévention des impacts psychologiques (AGENT)	10	À la demande										
<a href="#">CAP-1001</a>	Sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation	14				Annulé 8 au 11	24 au 27						
<a href="#">CAP-1002</a>	Sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée	14				Annulé 6 au 9		14 au 17					

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
■ PATROUILLE-GENDARMERIE													
FORMATION EN PÉDAGOGIE													
<a href="#">COM-1005</a>	Interventions pédagogiques	8	12 au 16		7 au 11				13 au 17 27 au 31		1 <sup>er</sup> au 5 22 au 26		
<a href="#">COM-1005</a>	Interventions pédagogiques <b>Offert à Mascouche</b> 3005, avenue de la Gare Mascouche Local : à venir	8					9 au 13						
<a href="#">COM-1006</a>	Animation et conférence	8						13 au 15					
<a href="#">COM-2005</a>	Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages	12	À la demande										
ACTIVITÉS DU PATROUILLEUR													
<a href="#">PAG-0009</a>	Syndrome du délire agité (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:perfprof@enpq.qc.ca">perfprof@enpq.qc.ca</a> .										
<a href="#">PAG-0014</a>	Intervenir auprès d'une personne dont l'état mental est perturbé	16								25 au 26	11 au 12		
<a href="#">PAG-1006</a>	Actualisation des compétences du patrouilleur	24	26 septembre au 7 octobre								1 <sup>er</sup> au 12	5 au 16	
<a href="#">PAG-2003</a>	Stratégies proactives	20						6 au 10			15 au 19		
<a href="#">PAG-2003</a>	Stratégies proactives <b>Offert à Montréal</b> 10 950, rue Perras Boscoville Local : à venir	20			<b>Annulé</b> 14 au 18								
<a href="#">SER-2031</a>	Agent évaluateur	12							*27 mars au 7 avril		* Note : Prévoir approximativement 40 heures sur 4 jours consécutifs à une date ultérieure		
<a href="#">SER-2037</a>	Agent évaluateur – Requalification	4	19 20			22	23 24		13 14		8 9 23		
<a href="#">SER-1006</a>	Code de la sécurité routière	24			14 au 18			<b>Reporté</b> 20 au 24		24 au 28			
<a href="#">SER-1049</a>	Épreuves de coordination des mouvements	6	À la demande				17 au 19						

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-2040</a>	Épreuves de coordination des mouvements – Le moniteur	12		17 au 19									
<a href="#">SER-2036</a>	Épreuves de coordination des mouvements – Le moniteur – Requalification	6	12 A 13	20 21	28 29								
<a href="#">SER-0030</a>	Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	10									A15 16		
<a href="#">SER-2041</a>	Journée d'information – Agent évaluateur	so										Annulé 7	
<b>PATROUILLE SPÉCIALISÉE</b>													
<a href="#">SER-1045</a>	Cadre légal et technique lié à la patrouille nautique	10								3 au 7			
<a href="#">SER-1020</a>	Loi sur les véhicules hors route	12			Annulé 24		11						
<a href="#">SER-1036</a>	Opération planifiée de contrôle routier	12	À la demande								3 au 5		
<a href="#">SER-1056</a>	Conduire un véhicule de police – Niveau 2	9	29 août au 19 septembre										
<a href="#">SER-2047</a>	Conduite d'un véhicule de police – Le moniteur	9		24 au 28									
<a href="#">SER-1044</a>	Patrouille à bicyclette	6									17 au 19 24 au 26	31 mai au 2 juin	
<a href="#">SER-1021</a>	Patrouille à motoneige	6					25 au 27	Annulé 1 <sup>er</sup> au 3					
<a href="#">SER-1019</a>	Patrouille à motoquad	6									31 mai au 2 juin		
<a href="#">SER-1031</a>	Patrouille nautique	4										7 au 9 6 au 9 13 au 16	
<b>APPAREILS DE MESURE DU TAUX D'ALCOOL</b>													
<a href="#">SER-2038</a>	DataMaster DMT-C – Notions spécifiques	20	Annulé 27 au 30	4 au 7		6 au 9	Annulé 24 au 27	Annulé 28 février au 3 mars		24 au 27			
<a href="#">SER-2042</a>	Journée d'information – Personnes-ressources en matière d'alcootest	so			Annulé 9						25	Reporté 14	
<a href="#">SER-2027</a>	Technicien qualifié en alcootest – Alco-Sensor IV – RBT IV – Requalification	12			17 au 18								

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-1050</a>	Technicien qualifié en alcootest – DataMaster DMT-C	20 15 au 19		<b>Annulé</b> 24 au 28	21 au 25	12 au 16	16 au 20	20 au 24			8 au 12		
<a href="#">SER-2039</a>	Technicien qualifié en alcootest – DataMaster DMT-C – Requalification	12			14 au 15		9 au 10	1 <sup>er</sup> au 2	6 au 7 8 au 9	10 au 11	1 <sup>er</sup> au 2		
					16 au 17		11 au 12	6 au 7 8 au 9	13 au 14 15 au 16	12 au 13			
							30 au 31	13 au 14 15 au 16	20 au 21 22 au 23	18 au 19 20 au 21	3 au 4		
<a href="#">SER-2028</a>	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification	12			<b>Annulé</b> 15 au 16								
<b>APPAREILS DE DÉTECTION APPROUVÉS</b>													
<a href="#">SER-2008</a>	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	6			7 au 8								
<a href="#">SER-2010</a>	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	6			10								
					11								
<a href="#">SER-0024</a>	Alco Sensor FST	6	À la demande		14						8		
<a href="#">SER-0025</a>	Alco Sensor FST – Le technicien en étalonnage	6	À la demande		14						8		
<a href="#">SER-2046</a>	Alco Sensor FST – Le moniteur	6			15 au 16						R 8 au 9		
											9 au 10		
<b>CINÉMOMÈTRES</b>													
<a href="#">SER-1058</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre	6	À la demande										
<a href="#">SER-2048</a>	Cinémomètre Doppler – Le moniteur	6		24 au 26	21 au 23								
SER-2050	Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification – Mesures transitoires	10		15			16			6			
				21									
SER-2050	Cinémomètre Doppler – Le moniteur – Requalification – Mesures transitoires  <b>Hors-établissement</b> Lieu : Québec / Rive Nord et Rive Sud de Montréal	10		1 <sup>er</sup> Québec									
				6 Mascouche									
				8 Candiac									
				14 Mascouche									
				22 Candiac									

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-2002</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur	8		Annulé 3- <del>au</del> -7		12 au 16							
<a href="#">SER-2003</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	8	Annulé 26	Annulé 24	24 28	5							
<a href="#">SER-2051</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur	8				Annulé 19- <del>au</del> -21							
SER-2052	Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	8			A 24 A 28	Annulé 5							
<a href="#">SER-1010</a>	Cinémomètre laser	6	À la demande										
<a href="#">SER-1011</a>	Cinémomètre laser – Requalification	3	À la demande			19							
<a href="#">SER-1060</a>	Cinémomètre Doppler – Stationnaire et mobile rencontre - Requalification	3	À la demande										
<a href="#">SER-1062</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Mise à niveau et requalification	4				15 au 16							
<a href="#">SER-2011</a>	Cinémomètre laser - Notions spécifiques	6	À la demande										
<b>PHOTOMÈTRE</b>													
<a href="#">SER-2015</a>	Photomètre – Le moniteur	8			1 <sup>er</sup> au 2								
<a href="#">SER-2022</a>	Photomètre – Le moniteur - Requalification	6		4	Annulé 3	6							
<a href="#">SER-1002</a>	Photomètre	6	À la demande										
<b>ENQUÊTE DE COLLISION</b>													
<a href="#">SER-1023</a>	Dessin de scène d'événement assisté par ordinateur	6						13 au 17					
<a href="#">SER-2017</a>	Reconstitutionniste	12	À la demande										
<a href="#">SER-1022</a>	Relevé de scène d'événement à l'aide de l'appareil de mesure au laser	12	À la demande										
<a href="#">SER-1039</a>	Techniques d'enquête de collision	20		Reporté 12- <del>au</del> -23						Annulé 3- <del>au</del> -14			

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>COMMUNICATION TACTIQUE ET INTERVENTION PHYSIQUE</b>													
<a href="#">FOR-2051</a>	Fondements stratégiques de l'emploi de la force	12				28 novembre au 2 décembre		6 au 10		3 au 7			
<a href="#">FOR-2060</a>	Arme à impulsions électriques – Le moniteur	8				<b>Annulé</b> 21 au 25							
<a href="#">FOR-2078</a>	Arme à impulsions électriques – Le moniteur – Requalification	8				7 <b>A 15</b>							
<a href="#">FOR-2003</a>	Communication tactique – Le moniteur	12	À la demande										
<a href="#">FOR-2036</a>	Communication tactique – Le moniteur - Requalification	12				<b>Reporté</b> 12				<b>Annulé</b> 24			
<a href="#">FOR-2005</a>	Intervention physique – Le moniteur	12		17 octobre au 11 novembre									
<a href="#">FOR-2037</a>	Intervention physique – Le moniteur – Requalification	12		<b>Annulé</b> 31 octobre au 3 novembre									
					15 au 18								
					29 novembre au 2 décembre								
					12 au 15								
<a href="#">FOR-1046</a>	Arme à impulsions électriques	12	À la demande										
<a href="#">FOR-1054</a>	Arme à impulsions électriques (X2)	12	À la demande		17 au 18				13 au 14				
<a href="#">FOR-2075</a>	Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur	8				14 au 18				24 au 28			
	Désescalade		En développement										
<b>INTERVENTION TACTIQUE</b>													
<a href="#">FOR-1047</a>	Entrée dynamique planifiée à risque faible	12			11 au 13					19 au 21	23 au 25		
<a href="#">FOR-0023</a>	Évaluation du risque associé à une intervention dynamique	20	À la demande				19					21	
<a href="#">FOR-2012</a>	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur	12									22 mai au 2 juin		
<a href="#">FOR-2074</a>	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur - Requalification	12		13 au 14	<b>Annulé</b> 18 au 19								

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2016					Session hiver 2017				Session été 2017		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">FOR-2058</a>	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur	12		31 octobre au 3 novembre							15 au 19		
FOR-2079	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur - Requalification	12	22 au 23	4 au 5									
<b>CONTRÔLE DE FOULE</b>													
<a href="#">FOR-2050</a>	Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d'alerte 1, 2 et 3)	30									Annulé 29 mai au 2 juin		
<a href="#">FOR-0014</a>	Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)	30									Annulé 8 au 12		
<a href="#">FOR-0015</a>	Membre de section (cote d'alerte 1)	30	À la demande										
<b>UTILISATION DES ARMES À FEU</b>													
<a href="#">FOR-1049</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm)	8	26 au 30								1 <sup>er</sup> au 5		
											29 mai au 2 juin		
<a href="#">FOR-1050</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) Requalification	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2065</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) – Le moniteur	8		Annulé 24 au 28						Reporté 24 au 28		A 5 au 9 12 au 16	
<a href="#">FOR-0027</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) – Le superviseur	24	À la demande										
<a href="#">FOR-2006</a>	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2029</a>	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur – Requalification	8		12									
<a href="#">FOR-2025</a>	Tir au pistolet – Le moniteur	8		31 octobre au 9 novembre				13 au 24	Reporté 13 au 24				
<a href="#">FOR-2073</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Le moniteur - Requalification	8		3 A 4									
<a href="#">FOR-2031</a>	Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	8			21 au 22 23 au 24	5 au 6							

# Programmes de formation initiale et perfectionnement policier

## Calendrier des cours 2017-2018

### LÉGENDE

	Volet – Patrouille-gendarmerie	<b>A</b>	Annulé
	Volet – Enquête policière	<b>R</b>	Reporté
	Volet – Gestion policière		Ajouté en cours d'année

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018			
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE</b>														
	187 <sup>e</sup> cohorte .....	22 août au 1 <sup>er</sup> décembre												
	188 <sup>e</sup> cohorte .....	25 septembre au 19 janvier												
	189 <sup>e</sup> cohorte .....	30 octobre au 23 février												
	190 <sup>e</sup> cohorte .....	4 décembre au 29 mars												
	191 <sup>e</sup> cohorte .....	22 janvier au 4 mai												
	192 <sup>e</sup> cohorte .....	26 février au 8 juin												
	193 <sup>e</sup> cohorte .....	3 avril au 13 juillet												
	194 <sup>e</sup> cohorte .....	7 mai au 21 septembre												
	195 <sup>e</sup> cohorte .....	11 juin au 26 octobre												
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN ENQUÊTE POLICIÈRE</b>														
<b>BLOCS</b>														
 <b>BLOC A</b> DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE ET PROCESSUS D'ENQUÊTE														
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : W1) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32				30 octobre au 2 novembre, 6 au 9 novembre et 13 au 16 novembre								
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : ) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ Hors établissement Campus UQTR Drummondville	32								12 au 15, 19 au 22 et 26 au 29				

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">DRT-1500</a> (gr. : ) <a href="#">CRI-1002</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	32								30 avril au 3 mai			
											7 au 10, 14 au 17 et <del>22 au 25</del>		
 <b>BLOC B ÉLÉMENTS D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE ET ANALYSE CRIMINOLOGIQUE : ENQUÊTE CRIMINELLE</b>													
<a href="#">ETA-100</a> (gr. : ) <a href="#">GSP2600Z</a> (gr. : )	Offert à l'ENPQ	40		25 au 29 septembre, 23 au 27 octobre et 20 au 23 novembre									
<a href="#">ETA-100</a> (gr. : ) <a href="#">GSP2600Z</a> (gr. : )	Offert à l'ENPQ	40							<b>Annulé 12 au 16 mars 9 au 13 avril 8 au 11 mai</b>				
								5 au 9 février, 5 au 9 mars et 3 au 6 avril					
 <b>BLOC C ACTIVITÉ D'INTÉGRATION EN ENQUÊTE POLICIÈRE</b>													
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12		11 au 15 septembre, 18 au 21 septembre et 2 au 5 octobre									
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12		16 au 20 octobre, 23 au 26 octobre et 6 au 9 novembre									
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 93)	Offert à l'ENPQ	12			20 au 24 novembre, 27 au 30 novembre et 11 au 14 décembre								
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12					8 au 12 janvier, 15 au 18 janvier et 29 janvier au 1 <sup>er</sup> février						
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 32)	Offert à l'ENPQ	12					12 au 16 février, 19 au 22 février et 5 au 8 mars						
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 93)	Offert à l'ENPQ	12						19 au 23 mars, 26 au 29 mars et 9 au 12 avril					
<a href="#">CRI-1011</a> (gr. : 23)	Offert à l'ENPQ	12							23 au 27 avril, 30 avril au 3 mai et 14 au 17 mai				

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>COURS INDIVIDUELS</b>													
 <b>CRI-1002</b>	<b>PROCESSUS D'ENQUÊTE</b>												
	Offert à l'ENPQ	32										Gr. : 23 29 au 31 mai et 5 au 7 juin	
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle : (mardis, mercredis et jeudis)	32		Gr. : A-4 26 au 28 septembre et 3 au 5 octobre									
	Offert à Longueuil Campus Université de Montréal Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle : (mardis, mercredis et jeudis)	32							Gr. : A-4 3 au 5 et 10 au 12				
 <b>DRT-1500</b>	<b>DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE</b>												
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à l'entrée	40		Gr. : W 15 septembre, 6 et 20 octobre 3 et 17 novembre et 1 <sup>er</sup> et 15 décembre (Vendredis de 8 h 30 à 16 h)									
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à l'entrée	40					Gr. : 10 janvier au 18 avril (Mercredis de 19 h à 22 h)						
	Offert à Montréal Campus de l'Université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à l'entrée	40					Gr. : 12 et 26 janvier 9 et 23 février 16 et 29 mars 13 avril						

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018			
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
 <b>ETA-100</b>	<b>ÉLÉMENTS D'ÉTHIQUE APPLIQUÉE</b>													
	Offert à l'ENPQ et en ligne	40						Gr. : Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 22 et 23 février Fin du cours: 25 mai (8 h 30 h à 16 h 30)						
	Offert à l'ENPQ et en ligne	40	Gr. : Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 11 et 12 septembre Fin du cours: 20 décembre (8 h 30 à 16 h 30)											
	Offert à Longueuil <i>Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : à venir</i>	40						Gr. : 9 février au 23 mars (Vendredis de 8 h à 16 h)						
 <b>GSP2600Z</b>	<b>ANALYSE CRIMINOLOGIQUE : ENQUÊTE CRIMINELLE</b>													
	Offert à l'ENPQ	40					Gr. : 15 et 16 janvier 5 et 6 février et 26 et 27 février (Lundis et mardis de 8 h à 16 h)							
	Offert à Montréal <i>Campus Université de Montréal Pavillon 3200 Jean-Brillant Salle : le local sera affiché à l'entrée</i>	40	Gr. : 5 septembre au 19 décembre (Mardis de 19 h à 22 h)											
	Offert à Montréal <i>Campus Université de Montréal Pavillon 3200 Jean-Brillant Salle : le local sera affiché à l'entrée</i>	40					Gr. : 9 janvier au 17 avril (Mardis de 19 h à 22 h)							

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ ENQUÊTE POLICIÈRE</b>													
 <a href="#">CRI-1008</a>	Entrevue filmée d'un suspect	16			20 nov au 1 <sup>er</sup> déc		Gr. : 23 15 au 26			Gr. : 23 16 au 27			
 <a href="#">CRI-1016</a>	Investigation d'une scène d'incendie	12	<b>Annulé Gr.:23 25 septembre au 6 octobre et 23 octobre au 3 novembre</b>								<b>Annulé Gr.:23 30 avril au 4 mai, 7 au 11 mai, 28 mai au 1<sup>er</sup> juin et 4 au 8 juin</b>		
 <a href="#">CRI-1020</a>	Enquête à la suite d'un incendie	12								Gr. : 23 16 au 20 avril et 30 avril au 4 mai			
 <a href="#">CRI-1021</a>	Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants	32					Gr. : 23-A 22 au 25 janvier, 29 janvier au 2 février, 12 au 15 février et 5 au 9 mars						
							Gr. : 23-B 22 au 25 janvier, 29 janvier au 1 <sup>er</sup> février, 12 au 16 février et 19 au 23 février						
 <a href="#">CRI-1022</a>	Enquête sur les crimes économiques	12			<b>Annulé Gr.:23 27 novembre au 8 décembre</b>				Gr. : 23 26 mars au 6 avril				
<a href="#">ENQ-0034</a>	L.E.R.D.S. (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:louise.prevost@surete.qc.ca">louise.prevost@surete.qc.ca</a> pour le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS)										
<a href="#">ENQ-0037</a>	Séminaire : Soutien en entrevue d'enquête filmée	20	À la demande										
<a href="#">ENQ-0048</a>	Formation en normes professionnelles	12							12 au 16	30 avril au 4 mai			
<a href="#">ENQ-0049</a>	Séminaire d'actualisation des connaissances juridiques	25								17 au 18			
<a href="#">ENQ-0054</a>	Entrevue d'enquête – Conception d'un portrait-robot	6	À la demande										
<a href="#">CNF-0026</a>	L'utilisation d'internet et des médias sociaux en contexte d'enquête	24	À la demande										
<a href="#">ENQ-0073</a>	Policier judiciaire	12		17 au 20						<b>Annulé 17 au 20</b>			

PERFECTIONNEMENT POLICIER													
		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">ENQ-1021</a>	Identification de véhicule <b>Hors établissement</b> Endroit : Dans les bureaux de la SQ à St-Hubert	9	25 au 6 octobre										
<a href="#">ENQ-1027</a>	Imagerie numérique judiciaire (formation en ligne)	28 août au 18 septembre						19 février au 12 mars					
<a href="#">ENQ-1029</a>	Introduction à la surveillance physique auxiliaire	16	<b>R</b> 25 au 28	2 au 5	13 au 16					<b>Annulé 30-avril au 3-mai</b>			
										<b>R 17 au 20</b> 10 au 13	15 au 18		
<a href="#">ENQ-1030</a>	Gestion des informateurs (formation en ligne)	so	4 au 29	<b>A 23 octobre au 17 novembre</b>			22 janvier au 16 février			16 avril au 11 mai			
						4 décembre au 12 janvier			5 au 30		28 mai au 22 juin		
<a href="#">ENQ-2028</a>	Gestion des informateurs – Volet pratique	12		17 au 20			16 au 19				28 au 31		
<a href="#">ENQ-1034</a>	Agent de renseignement criminel	12			20 au 30							<b>R 4 au 14</b> 18 au 29	
<a href="#">ENQ-3005</a>	Entrevue d'enfants – Le guide NICHD	16	À la demande										
<a href="#">ENQ-1009</a>	Négociateur	16									<b>R 28-mai au 1<sup>er</sup>-juin</b>		
<a href="#">ENQ-0077</a>	Plan de collecte – Renseignement criminel (formation en ligne)	so	11 au 25	16 au 30			15 au 30	12 au 26					
<a href="#">ENQ-0080</a>	Surveillance physique auxiliaire – Mise à niveau (formation en ligne)	so	En développement										
<a href="#">ENQ-1031</a>	Surveillance physique auxiliaire – Mise à niveau	16	En développement										
<a href="#">ENQ-0083</a>	Coordonnateur d'information sur la menace terroriste	80	Les dates pour cette formation vous seront communiquées au cours de l'année scolaire 2017-2018										
<a href="#">ENQ-0084</a>	Prélèvements d'échantillons d'ADN	12	À la demande										
<a href="#">ENQ-0087</a>	Introduction aux méthodes d'entrevues enregistrées				<b>R 2 au 3</b>				12 au 23 mars Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 3 et 4 avril				
				23 octobre au 14 nov. Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 13 et 14 novembre									
<a href="#">ENQ-1032</a>	Techniques d'enquête sur les crimes majeurs	30						12 au 23					

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN GESTION POLICIÈRE</b>													
 ADM-1010	Management des organisations	so	<p><i>Veillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ.</i>  <i>Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a>, sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.</i></p>										
 CRI-1019	Supervision d'enquêtes	16			Gr. : 23 10 au 13 octobre 6 au 9 novembre et 28 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre								
 ETA-100	Éléments d'éthique appliquée	35	<p><i>Vous référer à l'horaire du programme de formation initiale en <b>enquête policière</b>.</i></p>										
 GPE-1013	Évaluation continue du rendement	so	<p><i>Veillez noter que ce cours n'est plus offert à l'ENPQ.</i>  <i>Pour de l'information supplémentaire, veuillez vous référer au site de l'UQTR à <a href="http://www.uqtr.ca">www.uqtr.ca</a>, sous la section Équivalence des cours / Programmes en sécurité publique.</i></p>										
 PPU-1039	Supervision de patrouille	16		Gr. : 23 5 au 8 septembre, 3 au 6 octobre et 17 au 20 octobre				Gr. : 23 15 au 18 janvier, 5 au 8 février et 13 au 16 mars		Gr. : 23 9 au 12 avril, 30 avril au 3 mai et 22 au 25 mai			
					Gr. : 32 30 octobre au 2 novembre 20 au 23 novembre et 12 au 15 décembre		Gr. : 22 au 25 janvier, 12 au 15 février 6 au 9 mars		Gr. : 32 23 au 26 avril, 14 au 17 mai et 12 au 15 juin				
												28 au 31 mai 18 au 21 juin 3 au 6 juillet	
 PPU-1040	Activité d'immersion à la fonction de cadre de premier niveau	12		<b>Annulé Gr. : 23 12 au 15 septembre et 10 au 13 octobre</b>				Gr. : 23 6 au 9 et 20 au 23					
<b>■ AUTRES COURS EN GESTION POLICIÈRE (Offerts à l'ENPQ)</b>													
 ETA-101	Prise de décision en situation difficile	40	<p><i>Veillez noter que ce cours est offert aux deux ans, par conséquent, il sera offert à la session d'automne 2018.</i></p>										
 PAF-1009	Gestion des activités budgétaires opérationnelles et mathématiques financières	so	<p><i>Veillez noter que ce cours est offert aux deux ans, par conséquent, il sera offert dans l'année scolaire 2018-2019.</i></p>										
 PPU-1041	Relations de travail dans les organisations policières	30	<p><i>Veillez noter que ce cours est offert aux deux ans, par conséquent, il sera offert à la session d'automne 2018.</i></p>										

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

Code	Titre du cours	Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
 <a href="#">PPU-1042</a>	Activité d'intégration en gestion policière	8	<p><i>* Note :</i>            Entre mai et juillet : 2 jours non-consécutifs d'activités d'observation            De mai à septembre : travaux de session            13, 14 et 15 septembre 2017 : 3 jours à l'ENPQ</p>								Gr. : 23 * 30 avril au 3 mai		
 <a href="#">PPU-1043</a>	Activité synthèse – Fonction de direction d'une organisation policière	so	<p>Gr. : 23            26 et 27 septembre : 1<sup>re</sup> Rencontre            19 octobre : 2<sup>e</sup> Rencontre            7 décembre : Rencontre de mi-étape (Hors-établissement)            19 26 avril : Rencontre finale</p>										
<a href="#">GST-0001</a>	Introduction à l'Opération Filet II	20		4 au 6							R 29 au 31 R 22 au 24	26 au 28	
<a href="#">GST-0003</a>	Introduction à la supervision de patrouille	10	À la demande										
<a href="#">GST-0004</a>	Accueil et intégration des cadres et des officiers dans les organisations policières	12		26 au 28	A 21 au 23							15 au 17	
<a href="#">GST-0005</a>	Gestion initiale en recherche terrestre	20	À la demande					17 au 19					
<a href="#">GST-1000</a>	Opération Filet – Le commandant	16										R 4 au 8 18 au 22	
<a href="#">CNF-0014</a>	Actualisation des connaissances – Commandant « Filet » Hors établissement	40				R 7 au 8 30 nov au 1 <sup>er</sup> déc							

<b>PERFECTIONNEMENT POLICIER</b>													
		<b>Session automne 2017</b>					<b>Session hiver 2018</b>				<b>Session été 2018</b>		
<b>Code</b>	<b>Titre du cours</b>	<b>Août</b>	<b>Sept.</b>	<b>Oct.</b>	<b>Nov.</b>	<b>Déc.</b>	<b>Janv.</b>	<b>Févr.</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>
<b>CENTRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES</b>													
<a href="#">CAP-0002</a>	Prévention des impacts psychologiques (CADRE)	12		16				9					
<a href="#">CAP-0003</a>	Prévention des impacts psychologiques (SUPERVISEUR)	10			20 au 21			26 au 27					
<a href="#">CAP-0004</a>	Prévention des impacts psychologiques (AGENT)	12	À la demande										
<a href="#">CAP-1001</a>	Sélection du personnel policier 1 – Concepts et applications – Appréciation par simulation	14			7 au 10		23 au 26						
<a href="#">CAP-1002</a>	Sélection du personnel policier 2 – Principes et méthodes – Entrevue structurée	14				A 5 au 8		13 au 16					

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>■ PATROUILLE-GENDARMERIE</b>													
<b>FORMATION EN PÉDAGOGIE</b>													
<a href="#">COM-1005</a>	Interventions pédagogiques	8	11 au 15		6 au 10	4 au 8 11 au 15	8 au 12	19 au 23		16 au 20			
<a href="#">COM-1006</a>	Animation et conférence	8						13 au 15					
<a href="#">COM-1011</a>	Relationniste média <b>Offert à Fort-St-Jean</b>	24									27 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
<a href="#">COM-2005</a>	Pratiques éducatives et accompagnement des apprentissages	12	À la demande										
<b>ACTIVITÉS DU PATROUILLEUR</b>													
<a href="#">PAG-0009</a>	Syndrome du délire agité (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:perfprof@enpq.qc.ca">perfprof@enpq.qc.ca</a> .										
<a href="#">PAG-0012</a>	Référentiel sur les biens infractionnels	so	À la demande										
<a href="#">PAG-0013</a>	Actualisation des connaissances juridiques du patrouilleur	30	À la demande										
<a href="#">PAG-0013</a>	Actualisation des connaissances juridiques du patrouilleur <b>Offert à Mascouche</b> Endroit : QG-SQ	30			A 18								
PAG-0015	Intervenir sécuritairement auprès d'une personne en crise	16	A 7-au-8	31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre									
<a href="#">PAG-1006</a>	Actualisation des compétences du patrouilleur	24		25 septembre au 6 octobre 16 au 27						23 avril au 4 mai	4 au 15		
<a href="#">PAG-2003</a>	Stratégies proactives	20			27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre						14 au 18		
<a href="#">PAG-2003</a>	Stratégies proactives <b>Offert à Montréal</b> Endroit : Boscoville Local : à venir	20			27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre								
<a href="#">SER-0030</a>	Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	10									A 14 15		

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-1006</a>	Code de la sécurité routière	24							5 au 9				
<a href="#">SER-1049</a>	Épreuves de coordination des mouvements	6	À la demande										
<a href="#">SER-2040</a>	Épreuves de coordination des mouvements – Le moniteur	12		16 au 18									
<a href="#">SER-2036</a>	Épreuves de coordination des mouvements – Le moniteur – Requalification	6	A 28	24				9					
<a href="#">SER-2041</a>	Journée d'information – Agent évaluateur	so			7								
<a href="#">SER-2031</a>	Agent évaluateur	12					29 janvier au 9 février			*16 au 27 avril	* Note : Prévoir approximativement 40 heures sur 4 jours consécutifs à une date ultérieure		
SER-2043	Agent évaluateur – Pratique	6				11 au 14 décembre (MTL) 18 au 21 décembre (MTL) 8 au 10 janvier (ENPQ) 10 au 12 janvier (ENPQ)		19 au 22 février (MTL) 26 février au 1 <sup>er</sup> mars (MTL) 12 au 14 mars (ENPQ) 14 au 16 mars (ENPQ)			14 au 16 (ENPQ) 16 au 18 (ENPQ)		
<a href="#">SER-2037</a>	Agent évaluateur – Requalification	4		10	1	4 5	15 16	19 20		3 Annulé 4			
<b>PATROUILLE SPÉCIALISÉE</b>													
<a href="#">SER-1019</a>	Patrouille à motoquad	6									23 au 25 30 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
<a href="#">SER-1021</a>	Patrouille à motoneige	6					24 au 26 31 janvier au 2 février						
<a href="#">SER-2055</a>	Patrouille nautique	4										4 5 au 8 11 12 au 15	
<a href="#">SER-1044</a>	Patrouille à bicyclette	6									16 au 18 23 au 25 30 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
<a href="#">SER-1020</a>	Loi sur les véhicules hors route	12					22						
<a href="#">SER-1036</a>	Opération planifiée de contrôle routier	12	À la demande										
<a href="#">SER-1045</a>	Cadre légal et technique lié à la patrouille nautique	10								A 9 au 13			
<a href="#">SER-1056</a>	Conduire un véhicule de police – Niveau 2	9	26 au 28 septembre et 12 et 13 octobre										
<a href="#">SER-2047</a>	Conduite d'un véhicule de police – Le moniteur	9		23 au 27									

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
SER-1067	Cadre légal lié à la patrouille nautique	10								10 au 12			
<b>APPAREILS DE MESURE DU TAUX D'ALCOOL</b>													
<a href="#">SER-1050</a>	Technicien qualifié en alcootest – DataMaster DMT-C	20		16 au 20	20 au 24					9 au 13		R 11-au-15 18 au 22	
<a href="#">SER-2039</a>	Technicien qualifié en alcootest – DataMaster DMT-C – Requalification	12		10 au 11 12 au 13 23 au 24 25 au 26	14 au 15 16 au 17	5 au 6 7 au 8	16 au 17 18 au 19 22 au 23 24 au 25	5 au 6 7 au 8 13 au 14 15 au 16 20 au 21 20 au 21 22 au 23	A 1 <sup>er</sup> -au-2 R 13-au-14	3 au 4 5 au 6 16 au 17 18 au 19	1 <sup>er</sup> au 2 3 au 4 8 au 9 10 au 11	4 au 5	
<a href="#">SER-2028</a>	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification	12			27 au 28								
<a href="#">SER-2038</a>	DataMaster DMT-C – Notions spécifiques	20	A 5-au-8						A 13-au-16		R 22-au-25	26 au 29	
<a href="#">SER-2042</a>	Journée d'information – Personnes-ressources en matière d'alcootest	so									Reporté 9 R 10	Annulé 6	
<b>APPAREILS DE DÉTECTION APPROUVÉS</b>													
<a href="#">SER-2008</a>	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	6			A 6-au-7								
<a href="#">SER-2010</a>	Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	6	A 29		A 13	18							
<a href="#">SER-0024</a>	Alco Sensor FST	6			8 (am)						22 (am)		
<a href="#">SER-0025</a>	Alco Sensor FST – Le technicien en étalonnage	6			8 (pm)						22 (pm)		
<a href="#">SER-2046</a>	Alco Sensor FST – Le moniteur	6			9 au 10 30 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre						23 au 24		
<a href="#">SER-2053</a>	Alco Sensor FST – Le moniteur – Requalification	6		A 6 27	3	4							
<b>CINÉMOMÈTRES</b>													
<a href="#">SER-0033</a>	Journée d'information en cinémométrie	so			13								
<a href="#">SER-1010</a>	Cinémomètre laser	6	À la demande										

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">SER-1011</a>	Cinémomètre laser – Requalification	3	À la demande										
<a href="#">SER-2011</a>	Cinémomètre laser - Notions spécifiques	6	À la demande										
<a href="#">SER-2051</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur	6		R 16-au-18	22 au 24					16 au 18			
<a href="#">SER-2052</a>	Cinémomètre laser – Le moniteur – Requalification	6			20					23			
<a href="#">SER-1058</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre	6	À la demande			11 au 15							
<a href="#">SER-1060</a>	Cinémomètre Doppler – Stationnaire et mobile rencontre - Requalification	3	À la demande										
<a href="#">SER-2048</a>	Cinémomètre Doppler – Le moniteur	6		R 23-au-25 25 au 27						24 au 26			
<a href="#">SER-1059</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire	6	À la demande										
<a href="#">SER-1061</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire – Requalification	3	À la demande										
<a href="#">SER-1062</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Mise à niveau et requalification	4	À la demande										
<a href="#">SER-1063</a>	Cinémomètre Doppler stationnaire – Mise à niveau et requalification	4	À la demande										
<a href="#">SER-1065</a>	Cinémomètre laser – Mise à niveau et requalification	4	À la demande										
<b>PHOTOMÈTRE</b>													
<a href="#">SER-1002</a>	Photomètre	6	À la demande					7 (pm)					
<a href="#">SER-2015</a>	Photomètre – Le moniteur	8						12 au 13					
<a href="#">SER-2022</a>	Photomètre – Le moniteur - Requalification	6			26			Annulé 14					

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>ENQUÊTE DE COLLISION</b>													
<a href="#">SER-1022</a>	Relevé de scène d'événement à l'aide de l'appareil de mesure au laser	12	À la demande										
<a href="#">SER-1023</a>	Dessin de scène d'événement assisté par ordinateur	6						R 12-au-16	12 au 16				
<a href="#">SER-1039</a>	Techniques d'enquête de collision	20		2 au 13									
<b>COMMUNICATION TACTIQUE ET INTERVENTION PHYSIQUE</b>													
<a href="#">FOR-2003</a>	Communication tactique – Le moniteur	12			R 27-novembre au 1 <sup>er</sup> décembre				A 19-au-23	Annulé 30-avril-au-4-mai			
<a href="#">FOR-2036</a>	Communication tactique – Le moniteur - Requalification	12				R 5 R 19			A 5 A 6				
<a href="#">FOR-2005</a>	Intervention physique – Le moniteur	12		30 octobre au 24 novembre			A 29-janvier-au-23-février						
<a href="#">FOR-2037</a>	Intervention physique – Le moniteur – Requalification	12		10 au 13		11 au 14	30 janvier au 2 février						
<a href="#">FOR-1046</a>	Arme à impulsions électriques	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2051</a>	Fondements stratégiques de l'emploi de la force	12		2 au 6		4 au 8	15 au 19		19 au 23				
<a href="#">FOR-2060</a>	Arme à impulsions électriques – Le moniteur	8	À la demande										
FOR-2077	Armes intermédiaires d'impact – Le moniteur	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2078</a>	Arme à impulsions électriques – Le moniteur – Requalification	8				19							
<a href="#">FOR-0037</a>	Arme à impulsions électriques – Transition X2	12	À la demande										
<a href="#">FOR-1054</a>	Arme à impulsions électriques (X2)	8		11 au 12							10 au 11		

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">FOR-2075</a>	Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur	8		16 au 20									
<a href="#">FOR-2076</a>	Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur – Requalification	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2054</a>	Bâton PR-24 – Le moniteur – Requalification	4				6							
<a href="#">FOR-1055</a>	Désescalade – État mental perturbé (formation en ligne)	18	À la demande										
<a href="#">FOR-0045</a>	Désescalade – État mental perturbé (volet pratique)	12	À la demande										
<a href="#">FOR-0046</a>	Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur	12					25 au 26			3 au 4			
FOR-2081	Intervention physique – Le moniteur	12					29 janvier au 2 février 12 au 16 mars 19 au 23 mars						
FOR-2082	Communication tactique – Le moniteur	12								A R 9 au 13			
										A R 30 avril au 4 mai			
FOR-2083	Communication tactique – Le moniteur – Requalification	12								A 5			
										A 49			
<b>INTERVENTION TACTIQUE</b>													
<a href="#">FOR-0023</a>	Évaluation du risque associé à une intervention dynamique	20	À la demande						5	6			
<a href="#">FOR-1047</a>	Entrée dynamique planifiée à risque faible	12	5 au 7	10 au 12					19 au 21	24 au 26		19 au 21	
<a href="#">FOR-2012</a>	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur	12									28 mai au 8 juin		
<a href="#">FOR-2074</a>	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur - Requalification	12	12 au 13										

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">FOR-2058</a>	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur	12		Annulé 30 octobre au 3 novembre							14 au 18		
<a href="#">FOR-2079</a>	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur - Requalification	12			21 au 22								
<b>CONTRÔLE DE FOULE</b>													
<a href="#">FOR-0014</a>	Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)	30								19 au 20	Reporté 7 au 11		
<a href="#">FOR-0015</a>	Membre de section (cote d'alerte 1)	30	À la demande										
<a href="#">FOR-2050</a>	Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d'alerte 1, 2 et 3)	30									28 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
<b>UTILISATION DES ARMES À FEU</b>													
<a href="#">FOR-0027</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) – Le superviseur	24	À la demande										
<a href="#">FOR-1049</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm)	8	R 11 au 15	A 2 au 6						23 au 27	7 au 11		
<a href="#">FOR-1050</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) Requalification	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2065</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 × 45 mm) – Le moniteur	8		R 2 au 6 A 23 au 27	A 6 au 10						28 mai au 1 <sup>er</sup> juin		
<a href="#">FOR-2073</a>	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Le moniteur - Requalification	8		A 11									
<a href="#">FOR-2006</a>	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur	8	À la demande										
<a href="#">FOR-2029</a>	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur – Requalification	8		12									

### PERFECTIONNEMENT POLICIER

		Session automne 2017					Session hiver 2018				Session été 2018		
Code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<a href="#">FOR-2025</a>	Tir au pistolet – Le moniteur	8				4 au 15		12 au 23	26 mars au 6 avril				
										16 au 27			
<a href="#">FOR-2031</a>	Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	8			20 au 21 22 au 23 28 au 29								

# Programmes de formation initiale et perfectionnement policier

## Calendrier des cours 2018-2019

### LÉGENDE

	Volet - Patrouille gendarmerie	<b>A</b>	Annulé
	Volet - Enquête policière	<b>R</b>	Reporté
	Volet - Gestion policière		Ajouté en cours d'année

### PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE

			Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE</b>														
		198e cohorte	21 août au 30 novembre											
		199e cohorte	24 septembre au 18 janvier											
		200e cohorte	29 octobre au 22 février											
		201e cohorte	3 décembre au 29 mars											
		202e cohorte	21 janvier au 3 mai											
		203e cohorte	25 février au 7 juin											
		204e cohorte	1er avril au 12 juillet											
		205e cohorte	6 mai au...											
		206e cohorte	10 juin au ...											

### PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN ENQUÊTE POLICIÈRE

#### Blocs

#### Bloc A Droit pénal appliqué à l'enquête policière et Processus d'enquête

DRT-1500 (gr : W) CRI-1002 (gr : 23)	DRT-015-00 CRI-010-02	Offert à l'ENPQ	32		17 au 20 septembre, 24 au 27 septembre et 2 au 5 octobre									
DRT-1500 (gr : ) CRI-1002 (gr : 23)	DRT-015-00 CRI-010-02	Offert à l'ENPQ	32					14 au 17 janvier, 21 au 24 janvier et 28 janvier au 1er février						
DRT-1500 (gr : W1) CRI-1002 (gr : 23)	DRT-015-00 CRI-010-02	Offert à l'ENPQ	32								29 avril au 2 mai, 6 au 9 mai et 13 au 17 mai			

Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
				Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
DRT-1500 (gr : W3) CRI-1002 (gr : 95)	DRT-015-00 CRI-010-02	Offert à Longueuil Campus Université de Mtrl Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle :	32											7 au 10 mai (H/E), 13 au 16 mai (H/E) et 20 au 24 mai (ENPQ)	
DRT-1500 (gr : W4) CRI-1002 (gr : 93)	DRT-015-00 CRI-010-02	Offert à l'ENPQ	32											21 au 24 mai, 27 au 30 mai et 3 au 7 juin	
 <b>Bloc B Éléments d'éthique appliquée et Analyse criminologique : Enquête criminelle</b>															
ETA-100 (gr : 22 ) GSP2600Z (gr : A)	ETA-001-00	Offert à l'ENPQ	40		24 au 28 septembre, 22 au 26 octobre et 26 au 29 novembre									8 au 12 avril, 13 au 17 mai et 17 au 20 juin	
ETA-100 (gr : 25) GSP2600Z (gr : A)	ETA-001-00	Offert à l'ENPQ	40							4 au 8 février, 4 au 8 mars et 1er au 4 avril					
 <b>Bloc C Activité d'intégration en enquête policière</b>															
CRI-1011	CRI-010-11	Offert à l'ENPQ	12		Gr. 23 10 au 14 septembre, 17 au 20 septembre et 2 au 5 octobre		Gr. 93 19 au 23 novembre, 26 au 29 novembre et 10 au 13 décembre			Gr. 32 18 au 22 février, 25 au 28 février et 11 au 14 mars		Gr. 23 29 avril au 3 mars, 6 au 9 mai et 21 au 24 mai			
CRI-1011	CRI-010-11	Offert à l'ENPQ	12		Gr. 32 15 au 19 octobre, 22 au 25 octobre et 6 au 9 novembre				Gr. 23 14 au 18 janvier, 21 au 24 janvier et 4 au 7 février Gr. 95 21 au 25 janvier, 28 au 31 janvier et 11 au 14 février		Gr. 93 25 au 29 mars, 1er au 4 avril et 15 au 18 avril		Gr. 32 3 au 7, 10 au 13 et 17 au 20		
<b>Cours individuels</b>															
 CRI-1002 <b>Processus d'enquête</b>															
CRI-1002 (gr : 32)	CRI-010-02	Offert à l'ENPQ												R 27 au 30 mai et 5 au 7 juin	
CRI-1002 (gr : A4)	CRI-010-02	Offert à Longueuil Campus Université de Mtrl Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle :	30		22 au 25 octobre et 30 octobre au 1er novembre									11 au 14 et 19 au 21	
CRI-1002 (gr : A4)	CRI-010-02	Offert à Longueuil Campus Université de Mtrl Édifice Port-de-Mer 101, place Charles-Lemoyne Salle :	30										8 au 11 et 16 au 18		

Ancien code	Nouveau code	Titre du cours	Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019			
			Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
 DRT-1500	<b>Droit pénal appliqué à l'enquête policière</b>														
DRT-1500 (gr : W1)	DRT-015-00	Offert à Montréal Campus de l'université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à L'entrée	40			14 septembre, 5 et 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre et 14 décembre (Vendredis de 8 h 30 à 16 h)									
DRT-1500 (gr : )	DRT-015-00	Offert à Montréal Campus de l'université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à L'entrée	40							14 janvier au 23 avril (Lundis de 19 h à 22 h) (Férié 22 avril remis au 23 avril)					
DRT-1500 (gr : )	DRT-015-00	Offert à Montréal Campus de l'université Laval 550, rue Sherbrooke Ouest Tour Est, bureau : le local sera affiché à L'entrée	40							11 et 25 janvier, 8 et 22 février, 8 et 22 mars et 5 avril (Vendredis de 8 h 30 à 16 h 00)					
 ETA-100	<b>Éléments d'éthique appliquée</b>														
ETA-100 (gr : 26)	ETA-001-00	Offert à l'ENPQ et en ligne	40							Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 21 et 22 février Fin du cours : 24 mai (8 h 30 à 16 h 30)					
ETA-100 (gr : 23)	ETA-001-00	Offert à l'ENPQ et en ligne	40			Gr. 23 Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 10 et 11 septembre Fin du cours : 21 décembre (8 h 30 à 16 h 30)				Gr. 28 Formation <b>EN LIGNE</b> Présence à l'ENPQ : 11 et 12 mars Fin du cours : 31 mai (8 h 30 à 16 h 30)					
ETA-100 (gr : 61)	ETA-001-00	Offert à Longueuil Université de Sherbrooke Campus de Longueuil 150, place Charles Le Moyne Local : à venir	40							8 février au 22 mars (Vendredis de 8 h 30 à 16 h 30)					
 GSP2600Z	<b>Analyse criminologique : Enquête criminelle</b>														
GSP2600Z (gr : D)	GSP-260-0Z	Offert à l'ENPQ	40							9-10 janvier, 28 et 29 janvier, 18 et 19 février (8 h à 16 h)					
GSP2600Z (gr : B)	GSP-260-0Z	Offert à Montréal Campus Université de Montréal Pavillon 3200, Jean-Brillant Salle : le local sera affiché à l'entrée	40			4 septembre au 18 décembre (Mardis de 19 h à 22 h)									

				Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
GSP2600Z (gr : B)	GSP-260-0Z	Offert à Montréal Campus Université de Montréal Pavillon 3200, Jean-Brillant Salle : le local sera affiché à l'entrée							8 janvier au 16 avril (Mardis de 19 h à 22 h)						

**PERFECTIONNEMENT POLICIER**

**■ ENQUÊTE POLICIÈRE**

 CRI-1008	CRI-010-08	Entrevue filmée d'un suspect	16			<b>Reporté</b> Gr. 23 8 au 12 et 15 au 19	Gr. 32 26 au 30 novembre et 3 au 7 décembre	Gr. 32 28 janvier au 8 février	Gr. 93 <b>A</b> 18 au 22 et 25 au 29		Gr. 23 6 au 10 et 13 au 17				
 CRI-1016	CRI-010-16	Investigation d'une scène d'incendie	12	Gr. : 23 24 au 28 septembre, <b>2</b> au 5 octobre, 15 au 19 octobre et 22 au 26 octobre								Gr. 23 6 au 10 mai, 13 au 17 mai, 27 au 31 mai et 3 au 7 juin			
 CRI-1018	CRI-010-18	Enquête en matière de drogues	20			<b>Annulé</b> 12 au 23			<b>Reporté</b> 11 au 22				10 au 14 et 17 au 21		
 CRI-1020	CRI-010-20	Enquête à la suite d'un incendie	12				Gr. 23 19 au 23 novembre et 10 au 14 décembre								
 CRI-1021	CRI-010-21	Enquête sur les crimes à caractère sexuel, sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants (2 groupes de 16)	32				Gr.: 23-A 5 au 8 novembre 12 au 16 novembre, 19 au 22 novembre et 17 au 21 décembre Gr.: 23-B 5 au 8 novembre 12 au 15 novembre, 19 au 23 novembre et 3 au 7 décembre		<b>Annulé</b> Gr. 23-A 5 au 8 février, 11 au 15 février, 18 au 21 février et 18 au 22 mars Gr. 23-B 5 au 8 février, 11 au 14 février, 18 au 22 février et 4 au 8 mars		Gr. 23-A 14 au 17 mai, 20 au 24 mai, 27 au 30 mai et 10 au 14 juin Gr. 23-B 14 au 17 mai, 20 au 23 mai, 27 au 31 mai et 24 au 28 juin				
 CRI-1022	CRI-010-22	Enquête sur les crimes économiques	12				Gr.: 23 26 novembre au 7 décembre								
ENQ-0034	436-101-08	L.E.R.D.S (formation en ligne)	so	<b>Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:louise.prevast@surete.qc.ca">louise.prevast@surete.qc.ca</a> pour le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS)</b>											
ENQ-0048	436-103-12	Formation en normes professionnelles	12			<b>Annulé</b> 8 au 12						8 au 12			
ENQ-0049	426-001-12	Séminaire d'actualisation des connaissances juridiques	25									<b>A</b> 11 au 12			
ENQ-0054	436-104-13	Entrevue d'enquête - Conception d'un portrait-robot	6	À la demande											

AncienCode	Nouveau code	Titre du cours		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019			
				Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
CNF-0046	437-103-17	Actualisation des connaissances - Négociateur	30	À la demande												
ENQ-0073	436-107-16	Policier judiciaire	12				13 au 16									
ENQ-1021	436-206-08	Identification de véhicule <b>Hors établissement</b> Lieu : Dans les bureaux de la SQ à St-Hubert	9	24 septembre au 5 octobre												
ENQ-1027	436-208-15	Imagerie numérique judiciaire (formation en ligne)	so	<b>EN LIGNE</b> 10 septembre au 30 novembre												
ENQ-1029	436-209-15	Introduction à la surveillance physique auxiliaire	16		17 au 20	9 au 12	6 au 9 <b>A 26 au 29</b>	<b>Annulé</b> 11 au 14					<b>A 13 au 16</b>	10 au 13 17 au 20		
ENQ-1030	436-210-15	Gestion des informateurs (formation en ligne)	so	<b>EN LIGNE</b> 17 septembre au 12 octobre			<b>EN LIGNE</b> 12 novembre au 7 décembre		<b>EN LIGNE</b> 14 janvier au 8 février		<b>EN LIGNE</b> 11 mars au 5 avril		<b>EN LIGNE</b> 6 au 31			
ENQ-2028	436-302-16	Gestion des informateurs - Volet pratique	12				12 au 15				26 au 29	23 au 26				
ENQ-0091	436-112-17	Gestion des informateurs - Gestionnaire de premier niveau (formation en ligne)	so	À la demande							9 février au 23 mars					
ENQ-2031	439-302-17	Agent de renseignement criminel	12			<b>EN LIGNE</b> 22 octobre au 2 novembre <b>ENPQ</b> 19 au 23 novembre et 27 au 30 novembre						<b>EN LIGNE</b> 23 avril au 4 mai <b>ENPQ</b> 20 au 24 mai et 28 au 31 mai				
ENQ-1009	437-201-07	Négociateur	16			29 octobre au 2 novembre										
ENQ-0083	439-102-17	Coordonnateur d'information sur la menace terroriste	80			30 octobre au 1er novembre										
ENQ-0083	439-102-17	Coordonnateur d'information sur la menace terroriste <b>Hors-établissement</b>		Les dates pour cette formation vous seront communiquées au cours de l'année scolaire 2018-2019												
ENQ-0084	436-109-17	Prélèvements d'échantillons d'ADN	12	À la demande												
ENQ-0087	436-111-17	Introduction aux méthodes d'entrevues enregistrées	16	À la demande												
ENQ-1032	437-206-17	Techniques d'enquête sur les crimes majeurs	30									29 avril au 10 mai				
ENQ-2032	436-308-18	Entrevue de témoin, plaignant et victime (T-P-V)	12						<b>A 8 au 10</b> <b>A 14 au 16</b>							
	436-110-17	Agent couvreur <b>Hors-établissement</b>	12								<b>Reporté</b> 13					

Ancien code	Nouveau code	Titre du cours	Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
			Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE</b>														
<b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN GESTION POLICIÈRE</b>														
	CRI-1019	CRI-010-19	Supervision d'enquêtes	16			Gr. : 32 30 octobre au 2 novembre, 20 au 23 novembre et 10 au 13 décembre			Gr. 23 28 au 31 janvier, 18 au 21 février et 19 au 22 mars		Gr. 23 2 au 5 avril, 23 au 26 avril et 14 au 17 mai		
						Gr. : 23 23 au 26 octobre, 13 au 16 novembre et 4 au 7 décembre						Gr. 32 30 avril au 3 mai, 21 au 24 mai et 11 au 14 juin		
	ETA-100	ETA-001-00	Éléments d'éthique appliquée	35	Veuillez vous référer à l'horaire du programme de formation initiale en enquête policière									
	PPU-1039	PPU-010-39	Supervision de patrouille	16		Gr. 23 4 au 7 septembre, 25 au 28 septembre et 16 au 19 octobre	Gr. 93 5 au 8 novembre, 27 au 30 novembre et 17 au 20 décembre		Gr. 23 15 au 18 janvier, 5 au 8 février et 26 février au 1er mars		Gr. 23 2 au 5 avril, 23 au 26 avril et 21 au 24 mai			
						Gr. 32 10 au 13 septembre, 2 au 5 octobre et 23 au 26 octobre			Gr. 32 21 au 24 janvier, 11 au 14 février et 12 au 15 mars			Gr. 32 7 au 10 mai, 3 au 6 juin et 25 au 28 juin		
	PPU-1040	PPU-010-40	Activité d'immersion à la fonction de cadre de premier niveau	16						Gr. 23 5 au 8 février et 4 au 7 mars				
<b>AUTRES COURS EN GESTION POLICIÈRE (Offerts à l'ENPQ)</b>														
	ETA-101	ETA-001-01	Prise de décision en situation difficile	40						Gr. 27 21 au 24 janvier et 25 au 28 février (Lundi au mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 et jeudi de 8 h 30 à 12 h				
	PAF-1009	PAF-010-09	Gestion des activités budgétaires opérationnelles et mathématiques financières	so	Veuillez noter que ce cours ne sera pas offert cette année. Il peut être remplacé dans le cheminement de l'étudiant par le PAF-1010. Pour de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec Mme Renée Bastien au 819 293-8631 poste 6453 ou à renee.bastien@uqtr.ca									
	PPU-1046	PPU-010-46	Activité d'intégration en gestion policière	8		5, 6 et 7 (prévu pour les étudiants inscrits en 2017-2018)			Gr. 23 * Note : Entre mai et juillet : 2 jours non-consécutifs d'activités d'observation De mai à septembre : travaux de session Septembre 2019 : 3 jours à l'ENPQ (à confirmer)			Gr. 7 au 10		
	PPU-1045	PPU-010-45	Activité synthèse - Fonction de direction d'une organisation policière	7					Gr. : 23 20 au 21 septembre : 1re Rencontre 26 octobre : 2e Rencontre 14 décembre : Rencontre de mi-étape 25 avril : Rencontres finales					

Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019			
				Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
GST-0001	437-102-07	Introduction à l'Opération Filet II	20			3 au 5								12 au 14		
GST-0003	644-101-15	Introduction à la supervision de patrouille <b>Hors établissement</b>	10	À la demande												
GST-0004	645-101-16	Accueil et intégration des cadres et des officiers dans les organisations policières	12			<b>Annulé</b> 3 au 5							8 au 10			
GST-0005	622-201-17	Gestion initiale en recherche terrestre	20						14 au 16	<b>A</b> 11 au 13						
									<b>R</b> 16 au 18	<b>A</b> 27 février au 1er mars						
GST-1000	437-204-09	Opération Filet - Le commandant	16											17 au 21		
CNF-0014	437-101-12	Actualisation des connaissances - Commandant "Filet" <b>Hors établissement</b>	40					<b>Reporté</b> 6 au 7								
								11 au 12								
	645-002-18	Défi du leader : gérer les personnalités sombres dans l'équipe de travail <b>Hors établissement</b>	16				14									
	626-101-18	Superviser : droits et devoirs du gestionnaire	16						21 au 22							
	602-201-18	Gestion des stratégies proactives	10										24			

## PERFECTIONNEMENT POLICIER

■ CENTRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES															
CAP-0002	828-102-15	Prévention des impacts psychologiques (CADRE)	12			15					8				
CAP-0003	828-103-15	Prévention des impacts psychologiques (SUPERVISEUR)	12				19 au 20					25 au 26			
CAP-0004	828-104-15	Prévention des impacts psychologiques (AGENT)	12	À la demande											
CAP-1001	828-201-07	Sélection du personnel policier 1 - Concepts et application - Appréciation par simulation	14				<b>A</b> 6 au 9			22 au 25					
CAP-1002	828-202-07	Sélection du personnel policier 2 - Principes et méthodes - Entrevue structurée	14					4 au 7			12 au 15				

			Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>PERFECTIONNEMENT POLICIER</b>														
<b>■ PATROUILLE-GENDARMERIE</b>														
<b>Formation en pédagogie</b>														
COM-1005	232-201-08	Interventions pédagogiques	8			29 octobre au 2 novembre	10 au 14 17 au 21		18 au 22 25 février au 1er mars		8 au 12 15 au 19			
COM-1005	232-201-08	Interventions pédagogiques <b>Offert sur la Rive-Sud</b> Endroit : Service de police de Ville de Mercier 1049, boul. Saint-Jean-Baptiste	8		10 au 14									
COM-1006	232-205-09	Animation et conférence	8						13 au 15					
	232-303-18	Animation d'un exposé interactif	20				A 3 au 5 A 10 au 12 12 au 14 17 au 19	9 au 11 <b>Annulé</b> 14 au 16						
<b>Activités du patrouilleur</b>														
PAG-0009	217-102-13	Syndrome du délire agité (formation en ligne)	so	Pour vous inscrire à cette activité, veuillez présenter votre demande à <a href="mailto:perfprof@enpq.qc.ca">perfprof@enpq.qc.ca</a>										
PAG-0012	203-104-16	Référentiel sur les biens infractionnels	so	À la demande										
	828-107-17	Prévention des impacts psychologiques chez les policiers (formation en ligne)	so	<b>EN LIGNE</b> 17 janvier au 16 avril										
PAG-0013	203-106-16	Actualisation des connaissances juridiques du patrouilleur <b>Hors établissement</b>	30	À la demande										
PAG-0013	203-106-16	Actualisation des connaissances juridiques du patrouilleur <b>Offert à Laval</b> Endroit : 1555, boulevard Chomedey, Laval Salle : Internationale	30			<b>Annulé</b> 18								
PAG-0015	203-107-17	Intervenir sécuritairement auprès d'une personne en crise	16	À la demande										
PAG-1006	203-201-10	Actualisation des compétences du patrouilleur	24			A 1er au 5 et 15 au 19	5 au 16				29 avril au 10 mai		3 au 14	
PAG-2003	202-201-11	Stratégies proactives	20				26 au 30					27 au 31		

Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019				
				Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
PAG-2003	202-201-11	Stratégies proactives <b>Offert à Montréal</b> Endroit : Boscoville Local : à venir	20				<b>Reporté</b> 26 au 30										
SER-0030	211-102-16	Inspection systématique du système d'échappement d'une motocyclette	10										6				
												7					
SER-1006	211-201-06	Code de la sécurité routière	24								<b>R 11 au 15</b>				3 au 7		
SER-1049	209-205-08	Épreuves de coordination des mouvements	6	À la demande													
SER-2040	209-608-11	Épreuves de coordination des mouvements - Le moniteur	12			2 au 3											
SER-2036	209-609-09	Épreuves de coordination des mouvements - Le moniteur - Requalification	6		21		2	4									
							26	10									
SER-2041	209-107-11	Journée d'information - Agent évaluateur	so											<b>Reporté</b> 10			
													28				
SER-2031	209-310-10	Agent évaluateur	12		17 au 28				21 janvier au 1er février		<b>Annulé</b> 18 au 29	1er au 12	Note : Le SER-2043 est la suite obligatoire du SER-2031				
SER-2043	209-312-11	Agent évaluateur - Pratique	6			1er au 4 (MTL) 9 au 12 (MTL) 15 au 19 (ENPQ, 2 gr.)				4 au 7 (MTL) 11 au 14 (MTL) <b>R 18 au 22</b> (ENPQ, 2 gr.)	4 au 8 (gr. 1) 11 au 15 (gr. 2) (H/E)	<b>A 1 au 4 avril (MTL)</b> <b>A 8 au 11 avril (MTL)</b> <b>A 29 avril au 3 mai</b> (ENPQ, 2 gr.)					
												29 avril au 3 mai (CRDM)	3 au 7 (Old Brewery)				
												6 au 10 (CRDM)	10 au 14 (Old Brewery)				
SER-2037	209-311-10	Agent évaluateur - Requalification	4		5						<b>R 11</b>	1					
					6						<b>R 12</b>	18	15				
											18						
					25						19	19	16				
											25						
	209-610-18	Mise à jour de l'enquête et des pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie - Le moniteur (sans carte de qualification)	20			22 au 23	<b>Annulé</b> 5 au 6	5 au 6 <b>A 6 au 7</b>		7 au 8							
							<b>Annulé</b> 28 au 29	10 au 11 (2 groupes) <b>A 20 au 21</b>									

Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
				Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	209-109-18	Mise à jour des pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie	20					17 am	7 am 8 am 9 am	<b>Annulé</b> <del>1 am</del>	11 am 12 am	<b>A</b> 1er am <b>A</b> 2 am	6 am		
								18 am	10 am 11 am 14 am	4 am	13 am 14 am 15 am	<b>A</b> 8 am	17 am		
								19 am	15 am 16 am 17 am	5 am	18 am 19 am 20 am	23 am	27 am		
								20 am	18 am 28 am 29 am	6 am	<b>A</b> 21 am <b>A</b> 22 am	25 am	27 am		
								<b>A</b> 21 am	30 am 31 am	7 am	25 am <b>A</b> 26 am	29 am	27 am		
										8 am	<b>A</b> 27 am <b>A</b> 28 am	30 am	31 am		
											29 am				
	209-110-18	Mise à jour de l'enquête de capacité de conduite affaiblie	20					17 pm	7 pm 8 pm 9 pm	<b>Annulé</b> <del>1 pm</del>	11 pm 12 pm	<b>A</b> 1er pm <b>A</b> 2 pm	6 pm		
								18 pm	10 pm 11 pm 14 pm	4 pm	13 pm 14 pm 15 pm	<b>A</b> 8 pm	17 pm		
								19 pm	15 pm 16 pm 17 pm	5 pm	18 pm 19 pm 20 pm	23 pm	27 pm		
								20 pm	18 pm 28 pm 29 pm	6 pm	<b>A</b> 21 pm <b>A</b> 22 pm	25 pm	27 pm		
								<b>A</b> 21 pm	30 pm 31 pm	7 pm	25 pm <b>A</b> 26 pm	29 pm	27 pm		
										8 pm	<b>A</b> 27 pm <b>A</b> 28 pm	30 pm	31 pm		
											29 pm				

				Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019			
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
<b>Patrouille spécialisée</b>																
SER-1019	210-301-06	Patrouille à motoquad		6		5 au 7							22 au 24	10 au 12		
SER-1021	210-302-06	Patrouille à motoneige		6					23 au 25							
									A 30 janvier au 1er février							
	210-303-18	Patrouille nautique - Bloc 2		4									20 au 24	3 au 7		
														10 au 14		
														24 au 28		
SER-1044	210-201-08	Patrouille à bicyclette		6									15 au 17	5 au 7		
													22 au 24			
													29 au 31			
SER-1020	210-203-06	Loi sur les véhicules hors route		12					14				13			
SER-1036	211-202-10	Opération planifiée de contrôle routier		12	À la demande											
SER-1068	201-201-18	Conduire un véhicule d'urgence - Niveau 2		9		2 au 5										
SER-2056	201-601-18	Conduire un véhicule d'urgence - Le moniteur		9			1er au 2 et 5 au 7*		*À cause des disponibilités du circuit routier, nous sommes restreints de diffuser la formation en deux parties							
SER-2057	201-602-18	Conduire un véhicule d'urgence - Le moniteur - Requalification		9	28 au 29	8		10 au 11								
	210-202-18	Cadre légal lié à la patrouille nautique - Bloc 1		10								15 au 17				
SER-1050	209-204-18	Technicien qualifié en éthylomètre - DataMaster DMT-C		20	17 au 21		19 au 23	10 au 14			4 au 8		20 au 24	17 au 21		
							26 au 30				11 au 15					
SER-2039	209-207-18	Technicien qualifié en éthylomètre - DataMaster DMT-C - Requalification		12		A 4 au 5	2 au 3	5 au 6	17 au 18	15 au 16	11 au 12	26 au 27	2 au 3			
						A 6 au 7	A 4 au 5				13 au 14					
						10 au 11	8 au 9	A 7 au 8		A 17 au 18	19 au 20		4 au 5			
						A 12 au 13	A 10 au 11	A 12 au 13		21 au 22	21 au 22	28 au 29	23 au 24	2 au 3		
						25 au 26	15 au 16	14 au 15								
						27 au 28	A 17 au 18	A 20 au 21		23 au 24	26 au 27		25 au 26			
							A 25 au 26	A 22 au 23								
											28 février au 1er mars	30 avril au 1er mai				

				Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019			
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
SER-2028	209-307-06	Technicien qualifié en alcootest – Intoxilyzer® 5000 C – Requalification	12	À la demande												
SER-2038	209-206-10	DataMaster DMT-C - Notions spécifiques	20		<b>Reporté</b> 18 au 21	A-29 octobre au 1er novembre		<b>Annulé</b> 10 au 13				<b>Annulé</b> 8 au 11		11 au 14		
SER-2042	209-108-19	Journée d'information - Personnes-ressources en matière d'alcootest	so				<b>Reporté</b> 9			15			<b>Annulé</b> 16			
<b>Appareils de détection approuvés</b>																
SER-2008	209-604-06	Alco-Sensor IV DWF - Le moniteur	6	À la demande												
SER-2010	209-605-06	Alco-Sensor IV DWF - Le moniteur - Requalification	6		7											
SER-0024	209-105-13	Alco Sensor FST	6		<b>Annulé</b> 4 (am)			R 3 4 (am)	<b>Annulé</b> 8 (am)				15 am			
SER-0025	209-106-13	Alco Sensor FST - Le technicien en étalonnage	6		<b>Annulé</b> 4 (pm)			R 3 4 (pm)	<b>Annulé</b> 8 (pm)				15 pm			
SER-2046	209-606-13	Alco Sensor FST - Le Moniteur	6		<b>Annulé</b> 5 au 6			5 au 6	<b>Annulé</b> 9 au 10				16 au 17			
SER-2053	209-607-16	Alco Sensor FST - Le moniteur - Requalification	6		7	19		7								
<b>Cinémomètres</b>																
SER-0033	206-001-17	Journée d'information en cinémométrie	so				<b>Annulé</b> 12									
SER-1010	206-202-06	Cinémomètre laser	6	À la demande												
SER-1011	206-302-06	Cinémomètre laser - Requalification	3	À la demande												
SER-2011	206-303-06	Cinémomètre laser - Notions spécifiques	6	À la demande												
SER-2051	206-601-16	Cinémomètre laser - Le moniteur	6			<b>Annulé</b> 15 au 17						8 au 10				
SER-2052	206-602-16	Cinémomètre laser - Le moniteur - Requalification	6			18	9 30		11			<b>Reporté</b> 11				
SER-1058	206-207-15	Cinémomètre Doppler - Stationnaire et mobile rencontre	6	À la demande				12 au 16								
SER-1060	206-301-15	Cinémomètre Doppler - Stationnaire et mobile rencontre - Requalification	3	À la demande												

				Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
SER-2048	206-603-15	Cinémomètre Doppler – Le moniteur	6			24 au 26					6 au 8				
SER-1059	206-208-15	Cinémomètre Doppler stationnaire	6	À la demande											
SER-1061	206-305-15	Cinémomètre Doppler stationnaire – Requalification	3	À la demande											
SER-1062	206-308-17	Cinémomètre Doppler stationnaire et mobile rencontre – Mise à niveau et requalification	4	À la demande											
SER-1063	206-306-15	Cinémomètre Doppler stationnaire – Mise à niveau et requalification	4	À la demande											
SER-1065	206-307-16	Cinémomètre laser – Mise à niveau et requalification	4	À la demande											
<b>Photomètre</b>															
SER-1002	207-201-07	Photomètre	6	À la demande											
SER-2015	207-601-07	Photomètre - Le moniteur	8							4 au 5					
SER-2022	207-602-07	Photomètre - Le moniteur - Requalification	6			19				6					
<b>Enquête de collision</b>															
SER-1022	208-203-12	Relevé de scène d'événement à l'aide de l'appareil de mesure au laser	12	À la demande											
	208-202-18	Dessin de scène d'événement assisté par ordinateur	6							Reporté 11 au 15				17 au 21	
SER-1070	208-201-18	Techniques d'enquête de collision	20			19 au 23									
SER-2058	208-303-18	Croquis et mesures	20					A 4 pm au 6 am R 5 au 6							
SER-2059	208-304-18	Imagerie numérique judiciaire appliquée à l'enquête de collision	10				R 26 pm au 27 am	A 3 pm au 4 am Annulé 6 pm au 7 am							
ENQ-2032	436-308-18	Entrevue de témoin, plaignant et victime (T-P-V)	12	Veuillez vous référer à l'horaire des cours d'enquête											

				Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>Communication tactique et intervention physique</b>															
FOR-2037	214-602-07	Intervention physique – Le moniteur – Requalification	12			8 au 11		11 au 14	7 au 10						
FOR-2051	232-301-08	Fondements stratégiques de l'emploi de la force	12			Reporté 22 au 26	5 au 9	Annulé 3 au 7	14 au 18			8 au 12			
FOR-2078	214-607-16	Arme à impulsions électriques – Le moniteur – Requalification	8					17							
FOR-0037	214-101-15	Arme à impulsions électriques – Transition X2	12	À la demande											
FOR-1054	214-203-16	Arme à impulsions électriques (X2)	8			R 11 au 12 8 au 9	29 au 30								
FOR-2075	214-608-15	Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur	8			22 au 26			14 au 18		25 au 29				
FOR-2076	214-609-16	Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur – Requalification	8		R 21 17										
	214-613-19	Arme à impulsions électriques - Transition (T7) - Le moniteur											10		
	214-807-19	Arme à impulsions électriques - Transition (T7) - L'instructeur											10		
FOR-2053	214-604-08	Bâton PR-24 – Le moniteur	8	À la demande											
FOR-2054	214-605-08	Bâton PR-24 – Le moniteur – Requalification	4					R 6 A 7							
FOR-1055	217-201-17	Désescalade – État mental perturbé (formation en ligne)	18	À la demande											
FOR-0045	217-101-17	Désescalade – État mental perturbé (volet pratique)	12					Annulé 2							
FOR-0046	217-603-17	Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur	12			23 au 24									
FOR-2081	214-601-17	Intervention physique – Le moniteur	12			R 22 au 26 octobre, 26 au 30 novembre et 3 au 7 décembre									
						22 au 26 octobre, 26 au 29 novembre, 3 au 6 décembre et 10 au 13 décembre									
	218-301-18	Fondements théoriques de l'emploi de la force	12								11 au 15				

AncienCode	Nouveau code	Titre du cours		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019		
				Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
	214-601-18	Didactique de l'intervention physique Le moniteur	12									1er au 4, 8 au 11 et 15 au 18			
FOR-2082	217-601-17	Communication tactique – Le moniteur	12	En révision											
FOR-2083	217-602-17	Communication tactique – Le moniteur - Requalification	12	En révision											
FOR-0050	214-103-18	Intervention avec le bouclier inversé	12	À la demande					15						
FOR-0048	214-612-18	Intervention avec le bouclier inversé - Le moniteur (sans carte de qualification)	12			Reporté 19			11						
<b>Intervention tactique</b>															
FOR-0023	215-105-18	Évaluation du risque associé à une intervention planifiée	20										10	10	
FOR-0023	215-105-18	Évaluation du risque associé à une intervention planifiée <b>Offert sur la Rive-Nord</b> QG de la SQ Mascouche 3005, avenue de la Gare Local : Salle RC.09				4									
FOR-1047	215-201-10	Entrée dynamique planifiée à risque faible	12	19 au 21	8 au 10					20 au 22		17 au 19	1er au 3		
FOR-2012	215-601-07	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur	12										27 mai au 7 juin		
FOR-2074	215-602-14	Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – Le moniteur - Requalification	12	13 au 14 24 au 25	18 au 19			7 au 8					14 au 15		
FOR-2058	215-605-09	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur	12										13 au 17	17 au 21	
FOR-2079	215-606-16	Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – Le moniteur - Requalification	12				Reporté 6- au-7								
							12 au 13								

		Session automne 2018					Session hiver 2019				Session été 2019			
Ancien code	Nouveau code	Titre du cours	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>Utilisation des armes à feu</b>														
FOR-0027	216-101-12	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Le superviseur	24	À la demande										
FOR-1057	216-209-18	Arme de support – Bloc 1	8	Annulé 3 au 6							R 29 avril au 2 mai	Note : 216-102-18 est la suite du 216-102-18		
FOR-0049	216-102-18	Arme de support - Bloc 2	8	Annulé 7								R 3 10 31		
FOR-1050	216-302-12	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Requalification	8	À la demande										
FOR-2065	216-609-11	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Le moniteur	8	Annulé 17 au 21								R 27 au 31	3 au 7	
FOR-2073	216-610-14	Arme de support – Calibre .223 (5,56 X 45 mm) – Le moniteur - Requalification	8	12										
FOR-2006	216-601-07	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur	8	R 18 au 21 A 17 au 20										
FOR-2029	216-606-07	Maniement du fusil de calibre 12 – Le moniteur – Requalification	8	12										
FOR-2025	216-604-07	Tir au pistolet – Le moniteur	8				R 3 au 14 10 au 21		11 au 22					
FOR-2031	216-607-07	Tir au pistolet – Le moniteur – Requalification	8	27 au 28	4 au 5 11 au 12	19 au 20 R 27 au 28	6 au 7	7 au 8				R 13 au 14 29 au 30		

Tableau 31 (suite) Perfectionnement professionnel Statistiques par cours	2016-2017			2015-2016		
	Nombre de groupes	Nombre d'inscriptions	Nombre d'heures-pers.	Nombre de groupes	Nombre d'inscriptions	Nombre d'heures-pers.
<b>L'instructeur</b>						
INS-3042 Technicien qualifié en alcootest – DataMaster DMT-C – L'instructeur – Requalification	1	2	16	1	2	16
<b>Appareils de détection approuvés</b>						
<b>Le moniteur</b>						
SER-2008 Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur	1	2	32	1	2	32
SER-2010 Alco-Sensor IV DWF – Le moniteur – Requalification	2	6	48	2	4	32
SER-2046 Alco-Sensor FST – Le moniteur	5	29	464	4	19	304
<b>L'utilisateur</b>						
SER-0006 Alco-Sensor IV DWF – Le technicien en étalonnage	6	17	51	10	42	126
SER-0007 Alco-Sensor IV DWF	3	9	36	2	4	16
SER-0024 Alco-Sensor FST	137	844	3 376	139	584	2 336
SER-0025 Alco-Sensor FST – Le technicien en étalonnage	39	109	327	50	106	318
<b>Total partiel - Appareils de mesure du taux d'alcool</b>	<b>230</b>	<b>1 359</b>	<b>13 222</b>	<b>233</b>	<b>1 056</b>	<b>13 020</b>
<b>Communication tactique et intervention physique</b>						
<b>L'instructeur</b>						
INS-3003 Intervention physique – L'instructeur	1	1	140	1	1	140
INS-3023 Intervention physique – L'instructeur – Requalification	5	8	256	4	5	160
INS-3025 Arme à impulsions électriques – L'instructeur	0	0	0	1	1	40
INS-3026 Armes intermédiaires d'impact – L'instructeur	0	0	0	1	1	16
INS-3043 Armes intermédiaires d'impact – L'instructeur – Requalification	1	1	8	1	2	16
INS-3047 Arme à impulsions électriques (X2) – L'instructeur	3	5	35	1	2	14
INS-3048 Arme à impulsions électriques (X2) – L'instructeur – Requalification	1	1	7	1	1	7
INS-3049 Arme à impulsions électriques (X2) – L'instructeur GI	3	5	40	1	1	8
<b>Le moniteur</b>						
FOR-2005 Intervention physique – Le moniteur	3	24	3 840	2	15	2 400
FOR-2036 Communication tactique – Le moniteur – Requalification	0	0	0	1	8	64
FOR-2037 Intervention physique – Le moniteur – Requalification	9	34	1 088	5	29	928
FOR-2053 Bâton PR-24 – Le moniteur	0	0	0	1	1	16
FOR-2056 Arme à impulsions électriques – Le moniteur – Requalification	0	0	0	3	3	48
FOR-2060 Arme à impulsions électriques – Le moniteur	2	3	120	2	6	240
FOR-2075 Arme à impulsions électriques (X2) – Le moniteur	11	50	2 000	5	13	520
FOR-2078 Arme à impulsions électriques – Le moniteur – Requalification	2	4	32	1	1	40
<b>L'utilisateur</b>						
FOR-0037 Arme à impulsions électriques – Transition (X2)	12	41	328	4	12	96
FOR-1046 Arme à impulsions électriques	5	36	864	6	42	1 008
FOR-1053 Arme à impulsions électriques (X2)	3	9	216	3	18	432
FOR-1054 Arme à impulsions électriques (X2)	19	99	1 584	0	0	0
FOR-1055 Désescalade – État mental perturbé 	1	12	84	0	0	0



Tableau 31 (suite) Perfectionnement professionnel Statistiques par cours	2017-2018			2016-2017		
	Nombre de groupes	Nombre d'inscriptions	Nombre d'heures-pers.	Nombre de groupes	Nombre d'inscriptions	Nombre d'heures-pers.
FOR-2081 Intervention physique – Le moniteur	1	12	1 260	2	4	32
<b>L'utilisateur</b>						
FOR-0037 Arme à impulsions électriques – Transition (X2)	3	3	24	12	41	328
FOR-0046 Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur (sans carte de qualification)	2	22	352	0	0	0
FOR-0048 Intervention avec le bouclier inversé – Le moniteur (sans carte de qualification)	1	6	48	0	0	0
FOR-1018 Bâton droit télescopique	0	0	0	0	0	0
FOR-1046 Arme à impulsions électriques	0	0	0	5	36	864
FOR-1053 Arme à impulsions électriques (X2)	0	0	0	3	9	216
FOR-1054 Arme à impulsions électriques (X2)	29	134	2 144	19	99	1 584
FOR-1055 Désescalade – État mental perturbé	20	446	3 122	1	12	84
<b>Intervention tactique</b>						
<b>L'instructeur</b>						
INS-3028 Membre d'un groupe d'intervention – L'instructeur	1	7	728	2	7	728
INS-3031 Arme à impulsions électriques – L'instructeur GI	0	0	0	1	2	80
INS-3032 Armes intermédiaires d'impact – L'instructeur GI	0	0	0	2	6	96
INS-3033 Arme de périmètre – L'instructeur GI	1	1	40	2	6	240
INS-3037 Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – L'instructeur	0	0	0	1	2	32
INS-3038 Armes intermédiaires d'impact – L'instructeur GI – Requalification	9	13	104	0	0	0
INS-3039 Arme de périmètre – L'instructeur GI – Requalification	9	11	88	0	0	0
INS-3040 Arme à impulsions électriques – L'instructeur GI – Requalification	3	5	40	0	0	0
INS-3041 Membre d'un groupe d'intervention – L'instructeur – Requalification	2	13	104	0	0	0
INS-3044 Intervention tactique 1 – Capacité d'endiguement – L'instructeur – Requalification	1	1	8	0	0	0
INS-3046 Intervention tactique 2 – Les poursuites policières et les techniques d'immobilisation provoquée – L'instructeur – Requalification	1	1	8	0	0	0
INS-3049 Arme à impulsions électriques (X2) – L'instructeur GI	0	0	0	3	5	40
INS-3050 Arme à impulsions électriques (X2) – L'instructeur GI – Requalification	1	1	8	0	0	0
INS-3052 Arme à impulsions électriques (X2) – L'instructeur GI – Requalification	6	7	49	0	0	0
<b>L'utilisateur</b>						
FOR-0014 Contrôle de foule – Membre de peloton (cotes d'alerte 2 et 3)	3	39	1 404	2	31	1 116
FOR-0023 Évaluation du risque associé à une intervention dynamique	5	80	640	3	67	536
FOR-0044 Instructeur et officier de sécurité au plateau d'exercice en combat rapproché	0	0	0	1	13	312
FOR-1036 Armes intermédiaires d'impact à projectiles	0	0	0	0	0	0
FOR-1047 Entrée dynamique planifiée à risque faible	4	43	1 032	3	32	768
FOR-2050 Contrôle de foule – Chef de section ou de peloton (cotes d'alerte 1, 2 et 3)	3	22	1 056	2	9	432
FOR-3003 Membre d'un groupe d'intervention	4	20	4 000	2	10	2 000

**TABLEAU DES ORGANISATIONS AYANT SUIVI LES FORMATIONS EN DÉSESCALADE**

<b>217-201-17 (FOR-1055)</b> Désescalade – État mental perturbé (formation en ligne)
<b>Organisations ayant suivi la formation</b>
1. Service de police de la Ville de Québec
2. Direction de la police de Trois-Rivières
3. Régie de police de Memphrémagog
4. Service de police de la Ville de Montréal
5. Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
6. École nationale de police du Québec
7. Sûreté du Québec
8. Assemblée nationale du Québec – Direction de la sécurité
9. Service de police de la Ville de Mercier
10. Service de police de la Ville de Gatineau
11. Régie intermunicipale de police de Roussillon
12. Service de police de Châteauguay
13. Sécurité publique de Granby
14. Service de police de l'Assomption
15. Service de police de Longueuil
16. Service de police de la Ville de Saint-Jérôme
17. Service de police de la Ville de Mont-Tremblant
18. Sécurité publique MRC des Collines-de-l'Outaouais
19. Service de police de la Ville de Saint-Eustache
20. Sécurité publique de Bromont
21. Régie intermunicipale police Thérèse-de-Blainville
22. Service de police Ville de Lévis
23. MSP – Direction générale des services correctionnels – Direction du conseil à l'organisation
24. Service de police de la Ville de Blainville
25. Service de police de Mirabel
26. MSP – direction des services de sécurité dans les palais de justice
27. Service de police Ville de Saguenay
28. Service de la Sécurité publique de Repentigny
29. Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu
30. Bureau des enquêtes indépendantes

<b>217-603-17 (FOR-0046)</b> Désescalade – État mental perturbé – Le moniteur
<b>Organisations policières</b>
1. Direction de la police de Trois-Rivières
2. Régie intermunicipale de la police de Roussillon
3. Sécurité publique de Granby
4. Service de police de la Ville de Saint-Jérôme
5. Service de police de la Ville de Gatineau
6. Sécurité publique MRC des Collines-de-l'Outaouais
7. Sûreté du Québec
8. Sécurité publique de Bromont
9. Service de police de Châteauguay
10. Service de police de l'Assomption
11. Service de police de Longueuil
12. Service de police de la Ville de Blainville
13. Service de police de la Ville de Mont-Tremblant

Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

## Structure et caractéristiques



*Document  
d'information*



Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

**Structure et caractéristiques**

*Document d'information*

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

 Version du : 7 mai 2014

Référence : PGI

## Table des matières

INTRODUCTION .....	V
<b>LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....</b>	<b>1</b>
La durée.....	1
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation .....	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER) .....	2
Le personnel formateur.....	2
Les compétences du programme .....	3
Les stratégies de formation.....	3
L'approche par compétences .....	3
Un poste de police-école .....	4
Les principales formules pédagogiques .....	4
<i>Les activités de patrouille</i> .....	4
<i>Les rétroactions conjointes</i> .....	5
<i>Les plateaux de simulation</i> .....	5
<i>Les ateliers thématiques</i> .....	5
<i>La formation en ligne</i> .....	5
L'intégration de l'approche « police communautaire » .....	6
Les disciplines techniques.....	6
Les cours en intervention tactique .....	6
Le suivi de l'aspirant policier .....	7
Le tutorat .....	7
Le suivi comportemental.....	7
Le suivi des rapports.....	8
L'évaluation.....	8
L'évaluation formative .....	8
L'épreuve certificative .....	8
L'attestation de réussite .....	9
<b>RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE .....</b>	<b>11</b>
<b>LA STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION .....</b>	<b>13</b>
<b>LES OBJECTIFS ET STANDARDS.....</b>	<b>15</b>



## Introduction

---

### **L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques**

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.



## Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert tant dans des établissements privés que publics pendant une durée de trois ans\* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. De plus, de nouvelles compétences s'ajoutent dans le cadre de la formation à l'ENPQ, notamment le tir. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux formations est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le PFIPG représente donc la dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier, diplômé d'un programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

La durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

### La durée

Le programme de formation est d'une durée de 475,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

\* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales [AEC/30 semaines de formation (900 heures)], selon que le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

---

## Le lieu de la formation

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie a lieu dans les installations à la disposition de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Ces installations comprennent des salles de classe, des salles de cours, des dojos, des gymnases, un complexe de tir (salle de tir, simulateur de tir, simulateur de conduite), des plateaux de simulation (maisonnettes), des parcs intérieurs et extérieurs et un studio-garage. Par ailleurs, les cours de conduite d'urgence se déroulent en partie au circuit routier à proximité de l'ENPQ.

---

## La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

---

## Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont parties intégrantes de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme et le RIDER (**R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - sens des **R**esponsabilités). L'internat permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble entraîne les aspirants policiers au partage et à l'entraide.

---

## Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil. Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux et autochtones du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme formateurs.

Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunautaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

## Les compétences du programme

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes, réunies sous cinq dimensions :

### ▪ Les activités policières

- ⇒ *prendre en charge un événement*
- ⇒ *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*

### ▪ Les techniques

- ⇒ *intervenir physiquement auprès de personnes*
- ⇒ *utiliser le pistolet en situation de tir défensif*
- ⇒ *conduire un véhicule de police*

### ▪ L'intervention tactique

- ⇒ *contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant*
- ⇒ *agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif*
- ⇒ *effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier*

### ▪ Le contrôle de foule

- ⇒ *intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1*

### ▪ L'engagement dans la formation

- ⇒ *s'engager de façon éthique dans sa formation*

## Les stratégies de formation

### L'approche par compétences

Le PFIPG prend appui sur les tâches concrètes observables qui caractérisent chacune des compétences faisant l'objet de formation. Au cours de sa formation, l'aspirant policier a à effectuer chacune de ces tâches à plus d'une reprise selon différents contextes afin de faire la démonstration de sa compétence. Les tâches sont ordonnancées de manière à recréer le plus possible la réalité de travail. Chaque tâche comporte des critères et des indicateurs permettant d'observer et de mesurer la prestation de l'aspirant policier, et ce, à l'aide de grilles d'appréciation et de coaching ainsi que d'une grille d'évaluation certificative. L'aspirant policier dispose de ces outils dès le début de sa formation. Il est amené à analyser sa propre performance chaque fois qu'il effectue chacune de ces tâches. De plus, il

est soumis à une épreuve certificative dont la méthodologie d'évaluation est identique à celle adoptée tout au long de la formation.

### **Un poste de police-école**

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. En complément aux activités en classe, l'aspirant policier est intégré à un poste de police-école : le poste de police Nicolet-ENPQ.

L'aspirant policier y agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. Ce poste de police-école comprend un poste d'accueil, des salles d'entrevue, une salle des rapports, une salle des répartiteurs, un poste d'érou et une salle de décontamination.

En somme, l'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

### **Les principales formules pédagogiques**

Plus de 80 % du temps de formation est composé d'activités pratiques et de mises en situation recréant la réalité de travail. Plusieurs activités qui se déroulent en classe sont animées de façon à susciter les interactions; certaines d'entre elles comportent des mises en situation avec comédiens. Les principales formules pédagogiques sont les suivantes :

- les activités de patrouille;
- les rétroactions conjointes;
- les plateaux de simulation;
- les ateliers thématiques;
- la formation en ligne.

---

#### **Les activités de patrouille**

Les activités de patrouille contribuent à recréer le plus fidèlement possible la réalité de travail du policier. L'aspirant policier vit des journées de patrouille comme s'il était réellement un policier en exercice : il assiste au rassemblement du matin, il reçoit des assignments, il planifie sa journée de patrouille, il patrouille son secteur d'intervention, il reçoit des appels en provenance des répartitrices de l'ENPQ, il prend en charge des interventions (avec comédiens), il assiste au démembrement de fin de journée et finalement, il rédige ses rapports. L'aspirant policier vit sept journées de patrouille au cours de la formation. Il intervient seul ou avec son partenaire.

---

### Les rétroactions conjointes

À la suite de chacune des sept sorties, l'aspirant policier assiste à une rétroaction de groupe. Avant d'assister à ces rétroactions, il doit s'y préparer à l'aide d'un questionnaire en ligne spécifique aux thématiques de chacune des sorties. Ces rétroactions sont animées conjointement par un policier-instructeur et un intervenant sociocommunautaire.

---

### Les plateaux de simulation

La formule pédagogique des plateaux est utilisée en alternance avec les activités de patrouille pour consolider plus spécifiquement l'apprentissage de certains contenus de formation tels que la violence conjugale, la collision, la possession de stupéfiants, le conflit entre voisins et la capacité affaiblie.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour six aspirants policiers. Chaque aspirant policier est appelé à jouer en alternance le rôle de policier contact, de policier couvreur, de suspect et d'observateur. L'objectif de cette formule pédagogique est de permettre à chaque aspirant policier de faire la démonstration de sa compétence et de développer sa capacité d'analyser sa propre performance sur la base des critères d'évaluation de la compétence, ce qui se traduit par une plus grande autonomie dans la prise en charge de ses propres apprentissages.

---

### Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques sont également utilisés en alternance avec les activités de patrouille. Certains d'entre eux visent l'intégration des principales dimensions sociocommunautaires liées aux réalités sociales telles que : l'approche client, la diversité et le profilage, la maltraitance des aînés et des enfants, la santé mentale, les troubles envahissants du développement et la déficience intellectuelle. D'autres ateliers thématiques sont dédiés plus spécifiquement à la consolidation de certains contenus de formation tels que : l'entrevue, les règlements municipaux, les mandats et la scène de crime.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour 18 ou 36 aspirants policiers. La plupart de ces ateliers ont recours au service d'un comédien pour simuler en classe des situations qui recréent la réalité de travail. Le fait d'associer les contenus à des situations les plus authentiques possible favorise l'ancrage des apprentissages ciblés.

---

### La formation en ligne

La formation en ligne est surtout utilisée pour amener l'aspirant policier à se préparer à une activité de formation, notamment par l'analyse de ses propres performances. Ainsi, avant une rétroaction, l'activité en ligne sert à aiguiller sa réflexion sur les objectifs poursuivis par les thématiques des appels de l'activité de patrouille qu'il vient d'expérimenter. L'activité l'amènera notamment à réfléchir sur la légalité ou encore sur la dimension sociocommunautaire de son intervention.

La formation en ligne sert également à actualiser les connaissances de l'aspirant policier avant le début du programme de quinze semaines ou avant certaines activités de formation.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage pour héberger tant les activités de l'aspirant policier que le matériel pédagogique du formateur.

### **L'intégration de l'approche « police communautaire »**

Conséquemment à la politique gouvernementale « Vers une police plus communautaire », le PFIPG intègre cette approche dans la formation des aspirants policiers. C'est par l'introduction et le réinvestissement tout au long du programme des principes de l'approche client, de la patrouille stratégique et de la résolution de problèmes que les aspirants policiers intègrent les fondements pratiques de l'approche de police communautaire pour un agent patrouilleur.

L'application de l'approche « police communautaire » dans la patrouille est recadrée et mise en valeur lors des rétroactions des journées de patrouille et lors des ateliers thématiques auxquels participent les aspirants policiers durant la formation.

### **Les disciplines techniques**

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

### **Les cours en intervention tactique**

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

L'accent est mis sur la prise de décision et sur l'application du Modèle national de l'emploi de la force. À cet effet, un simulateur de conduite permet notamment de travailler la prise de décision en poursuite alors que le système d'analyse d'interventions à risque (SAIR) permet de travailler la prise de décision dans des situations nécessitant l'emploi de la force.

---

## **Le suivi de l'aspirant policier**

### **Le tutorat**

Les formateurs assument un rôle essentiel en supervisant et en accompagnant l'aspirant policier dans ses apprentissages, ainsi qu'en assurant un suivi personnalisé tout au long de sa formation.

Toutefois, l'aspirant policier est le premier responsable de sa réussite. À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail et qui assume les responsabilités propres à ses fonctions et à ses obligations, l'aspirant policier a le devoir de jouer un rôle dynamique en s'engageant pleinement dans la réalisation des activités de formation de même qu'en intégrant et en consolidant des attitudes professionnelles répondant aux attentes du programme, des corps de police ainsi que des citoyens.

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'appropriation de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci.

### **Le suivi comportemental**

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services professionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement.

### **Le suivi des rapports**

La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier tout au long du programme. Un policier-instructeur est attitré à la correction des rapports produits par les aspirants policiers. Ce dernier est également appelé à animer des ateliers et des rétroactions de groupe à cet effet.

Tout au long du programme, l'aspirant policier utilise une cinquantaine de formulaires différents. Certains de ces formulaires sont utilisés à plus d'une reprise. L'ampleur du suivi et le nombre de fois que l'aspirant policier aura à remplir chacun d'eux dépendent de l'importance que ceux-ci occupent dans le quotidien d'un policier. Parmi les plus importants, on pense notamment au rapport d'événement et au constat d'infraction.

---

## **L'évaluation**

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages encadre les pratiques évaluatives du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

### **L'évaluation formative**

La stratégie de formation retenue comporte un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des apprentissages s'effectue principalement à partir des diverses formes de rétroactions individualisées proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- l'objectivation et la théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;
- les commentaires personnalisés des instructeurs et des spécialistes;
- les appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle (en utilisant une grille d'appréciation et de coaching);
- la consultation de documents de référence, de guides, de précis, etc.

### **L'épreuve certificative**

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de dé-

montrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve certificative, l'aspirant policier est donc appelé à :

- recevoir un appel et effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée;
- planifier la suite des opérations et à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- planifier sa journée de patrouille;
- patrouiller son secteur en effectuant ses assignations et en procédant à une interception;
- finaliser sa journée de patrouille;
- analyser un secteur de patrouille et à produire une résolution de problèmes sur le canevas proposé;
- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination de mouvement (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié, à démontrer sa capacité à réaliser efficacement une patrouille stratégique;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

---

## ■ L'attestation de réussite

À l'issue de la formation, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier.



## Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Énoncé des compétences	Durée	%
<b>Les activités policières</b>		<b>44 %</b>
Prendre en charge un événement	166 h 00 min	35 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	41 h 00 min	9 %
<b>Les techniques</b>		<b>29 %</b>
Intervenir physiquement auprès de personnes	63 h 30 min	13 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	40 h 30 min	8 %
<b>L'intervention tactique</b>		<b>12 %</b>
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	20 h 30 min	4 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	12 h 00 min	3 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	22 h 00 min	5 %
<b>Le contrôle de foule</b>		<b>4 %</b>
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	19 h 30 min	4 %
<b>L'engagement dans la formation</b>		<b>11 %</b>
S'engager de façon éthique dans sa formation	51 h 00 min	11 %
<b>Total</b>		<b>475 h 30 min</b>



## La structure de la présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.



Les objectifs et standards



Énoncé de la compétence 1	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence 1	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours à l'assistance nécessaire
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant et du suspect 3.4 Contrôle adéquat du suspect 3.5 Intervention adéquate auprès des T-P-V 3.6 Sécurisation adéquate des lieux 3.7 Transport adéquat du prévenu 3.8 Procédure d'écrou adéquate
<b>4.</b> Effectuer l'enquête policière.	4.1 Planification adéquate de la suite des opérations 4.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.4 Protection adéquate de la scène
<b>5.</b> Consigner la preuve.	5.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 5.2 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 6.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 6.3 Témoignage adéquat à la cour

<b>Éléments de la compétence 1</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>7</b> Apprécier son intervention.	7.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 7.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention sécuritaire</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les intervenants impliqués</li><li>▪ Utilisation judicieuse de son temps</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

Énoncé de la compétence 2	Contexte de réalisation
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ À partir d'une mise en situation recréant les étapes d'une journée de patrouille, c'est-à-dire de la planification aux suivis réalisés à la relève en fin de quart de travail.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, le jour ou le soir.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de police et ses équipements.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule banalisé.</li> <li>▪ En utilisant une méthodologie de patrouille d'un secteur d'intervention et de prise en charge d'une problématique de sécurité.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence 2	Critères de performance
<b>1.</b> Planifier sa patrouille.	1.1 Collecte judicieuse des informations pour la patrouille 1.2 Planification adéquate des activités de patrouille
<b>2.</b> Patrouiller son secteur.	2.1 Présence policière adéquate 2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier 2.3 Exécution adéquate d'une opération policière en contrôle routier 2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires
<b>3.</b> Finaliser sa journée de patrouille.	3.1 Suivis appropriés
<b>4.</b> Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.	4.1 Identification de problématiques de sécurité 4.2 Proposition de la prise en charge d'une problématique de sécurité
<b>5.</b> Apprécier son intervention.	5.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

#### Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les intervenants impliqués
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

<b>Énoncé de la compétence 3</b>	<b>Contexte de réalisation</b>
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

<b>Éléments de la compétence 3</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>1.</b> Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
<b>2.</b> Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
<b>3.</b> Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour toute la compétence**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Énoncé de la compétence 4	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales.</li> <li>▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement.</li> <li>▪ En utilisant des techniques propres au tir.</li> <li>▪ À l'aide de parcours de tir.</li> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ tir virtuel de précision.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence 4	Critères de performance
<b>1.</b> Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
<b>2.</b> Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ tir barricadé</li> <li>⇒ tir réactif</li> <li>⇒ tir à une main et tir à la pénombre</li> <li>⇒ tir en déplacement</li> </ul>
<b>3.</b> Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
<b>4.</b> Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application rigoureuse des règles de sécurité</li> </ul>	

Énoncé de la compétence 5	Contexte de réalisation
Conduire un véhicule de police.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec un véhicule de police et ses équipements.</li> <li>▪ Sur le circuit routier.</li> <li>▪ À l'aide d'un simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir de mises en situation.</li> <li>▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ le Code de la sécurité routière;</li> <li>↪ le Code criminel;</li> <li>↪ le Code de déontologie des policiers du Québec;</li> <li>↪ les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de documents didactiques et de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ précis de cours;</li> <li>↪ modèle de référence : La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence;</li> <li>↪ grille de coaching;</li> <li>↪ listes de vérification;</li> <li>↪ vidéos;</li> <li>↪ rapport de progression des apprentissages.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence 5	Critères de performance
<p><b>1.</b> Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage :            ↪ freinage d'urgence            ↪ freinage d'urgence dans une courbe            ↪ contournement d'obstacles avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate d'un contournement d'obstacles, en marche avant</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un contournement d'obstacles en marche arrière</p> <p>1.7 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.8 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage</p>
<p><b>2.</b> Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Contrôle adéquat du véhicule de police lors de son déplacement</p> <p>2.3 Conduite sécuritaire à une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.4 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.5 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires            (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.6 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

---

**Éléments de  
la compétence 5****Critères de performance**

---

- |   |  |
|---|--|
| <b>3.</b> Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence<br>3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence |
|---|--|
- 

**Et pour toute la compétence :**

- Adoption d'une position adéquate de conduite
-

Énoncé de la compétence 6	Contexte de réalisation
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À partir d'une étude de cas.</li> <li>▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i></li> <li>▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul>

Éléments de la compétence 6	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer une intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat 3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués 3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation 3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation 3.7 Contrôle adéquat du suspect 3.8 Sécurisation adéquate des lieux
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour l'ensemble de la compétence :**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence 7	Contexte de réalisation
<p>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En utilisant des sites de simulation.</li> <li>▪ À partir d'études de cas.</li> <li>▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i></li> <li>▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul>

Éléments de la compétence 7	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p><b>2.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention            2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation            2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate            2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre            2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>3.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention            3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

**Et pour l'ensemble de la compétence :**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence 8	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied.</li> <li>▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.).</li> <li>▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé.</li> <li>▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC)</li> <li>▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir des aspects légaux et administratifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ <i>Guide de pratiques policières</i>;</li> <li>↪ lois et règlements en vigueur;</li> <li>↪ common law;</li> <li>↪ jurisprudence;</li> <li>↪ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence 8	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour l'ensemble de la compétence :**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence 9	Contexte de réalisation
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions.</li> <li>▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton.</li> <li>▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo.</li> <li>▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.).</li> <li>▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel).</li> <li>▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.).</li> <li>▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↷ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule;</li> <li>↷ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence 9	Critères de performance
<b>1.</b> Se préparer pour l'opération.	1.1 Exécution adéquate des exercices militaires 1.2 Exécution adéquate des commandements militaires 1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement 1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC 1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir 1.6 Port correct de l'équipement
<b>2.</b> Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.	2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule 2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces 2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique
<b>3.</b> Procéder à des arrestations.	3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive 3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations 3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus 3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe 3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus
<b>4.</b> Apprécier ses interventions de contrôle de foule.	4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance 4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique 4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs 4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels

**Éléments de  
la compétence 9****Critères de performance****Et pour l'ensemble de la compétence**

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence 10	Contexte de réalisation
S'engager de façon éthique dans sa formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la réalisation des activités du programme.</li> <li>▪ À partir de situations vécues lors de la formation et dans le milieu policier.</li> <li>▪ Dans le cadre d'études de cas et de discussions.</li> <li>▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.</li> <li>▪ À l'aide du modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ».</li> <li>▪ Dans un contexte d'internat :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ comportant des activités périscolaires;</li> <li>⇨ à l'aide d'une grille d'évaluation du comportement (FEC : Fiche d'étude comportementale).</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence 10	Critères de performance
<b>1.</b> Reconnaître les enjeux éthiques des situations.	1.1 Reconnaissance juste des principales composantes de la situation : faits, dilemme et parties impliquées 1.2 Reconnaissance juste des valeurs en jeu 1.3 Mise en évidence pertinente des différentes options possibles 1.4 Mise en évidence pertinente des conséquences de sa décision, pour chacune des parties impliquées
<b>2.</b> Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER).	2.1 Évaluation critique de sa performance 2.2 Ajustement continu de son comportement 2.3 Soutien pertinent auprès des pairs 2.4 Participation reflétant une prise de responsabilité à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières (autonomie, initiative, etc.) 2.5 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels (RIDER.)
<b>3.</b> Défendre une position critique à propos de ses comportements.	3.1 Justification critique et rationnelle de ses choix et de ses comportements en fonction des enjeux éthiques







Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

## Structure et caractéristiques



*Document  
d'information*



Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

**Structure et caractéristiques**

*Document d'information*

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>V</b>
<b>LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....</b>	<b>1</b>
La durée.....	1
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation .....	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER) .....	2
Le personnel formateur.....	2
Les compétences du programme .....	3
Les stratégies de formation.....	3
L'approche par compétences .....	3
Un poste de police-école .....	4
Les principales formules pédagogiques .....	4
<i>Les activités de patrouille</i> .....	4
<i>Les rétroactions conjointes</i> .....	5
<i>Les plateaux de simulation</i> .....	5
<i>Les ateliers thématiques</i> .....	5
<i>La formation en ligne</i> .....	5
L'intégration de l'approche « police communautaire » .....	6
Les disciplines techniques.....	6
Les cours en intervention tactique.....	6
Le suivi de l'aspirant policier .....	7
Le tutorat .....	7
Le suivi comportemental.....	7
Le suivi des rapports.....	8
L'évaluation.....	8
L'évaluation formative.....	8
L'épreuve certificative.....	9
L'attestation de réussite .....	9
<b>RÉPARTITION DES COMPÉTENCES DU PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE.....</b>	<b>11</b>
<b>LA STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION .....</b>	<b>13</b>
<b>LES OBJECTIFS ET STANDARDS.....</b>	<b>15</b>



## Introduction

---

### **L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques**

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.



## Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières offert tant dans des établissements privés que publics pendant une durée de trois ans\* et le programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et dont la durée est de quinze semaines.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières, alors qu'à l'École, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. De plus, de nouvelles compétences s'ajoutent dans le cadre de la formation à l'ENPQ, notamment le tir. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux formations est élaboré à partir d'un consensus établi entre tous les partenaires concernés par la formation policière et la pratique policière au Québec.

Le PFIPG représente donc la dernière étape de formation de base qui permet à l'aspirant policier, diplômé d'un programme collégial en techniques policières, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce domaine précis de la pratique policière.

La durée, les contenus et la nature des activités de formation ou d'évaluation des apprentissages sont déterminés par l'École, tout comme le sont les procédures et le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.

Le présent document expose les caractéristiques principales de ce programme dont la réussite confère le droit d'exercer la fonction de policier et qui constitue le préalable aux formations initiales en enquête et en gestion policière.

### La durée

Le programme de formation est d'une durée de 476,5 heures et s'échelonne sur une période de 15 semaines.

\* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC/3 ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales [AEC/30 semaines de formation (900 heures)], selon que le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

---

## Le lieu de la formation

La formation policière initiale en patrouille-gendarmerie a lieu dans les installations à la disposition de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet. Ces installations comprennent des salles de classe, des salles de cours, des dojos, des gymnases, un complexe de tir (salle de tir, simulateur de tir, simulateur de conduite), des plateaux de simulation (maisonnettes), des parcs intérieurs et extérieurs et un studio-garage. Par ailleurs, les cours de conduite d'urgence se déroulent en partie au circuit routier à proximité de l'ENPQ.

---

## La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

---

## Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont parties intégrantes de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme et le RIDER (**R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - sens des **R**esponsabilités). L'internat permet à l'École d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble entraîne les aspirants policiers au partage et à l'entraide.

---

## Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil. Le personnel policier instructeur provient de la Sûreté du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal et de différents corps de police municipaux et autochtones du Québec. Les policiers instructeurs détiennent un contrat de prêt de service consenti par leur employeur respectif. De plus, un grand nombre de policiers actifs interviennent comme formateurs.

Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunautaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

## Les compétences du programme

Le but ultime du programme est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du policier-patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des compétences suivantes, réunies sous cinq dimensions :

### ▪ Les activités policières

- ⇒ *prendre en charge un événement*
- ⇒ *patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention*

### ▪ Les techniques

- ⇒ *intervenir physiquement auprès de personnes*
- ⇒ *utiliser le pistolet en situation de tir défensif*
- ⇒ *conduire un véhicule de police*

### ▪ L'intervention tactique

- ⇒ *contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant*
- ⇒ *agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif*
- ⇒ *effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier*

### ▪ Le contrôle de foule

- ⇒ *intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1*

### ▪ L'engagement dans la formation

- ⇒ *s'engager de façon éthique dans sa formation*

## Les stratégies de formation

### L'approche par compétences

Le PFIPG prend appui sur les tâches concrètes observables qui caractérisent chacune des compétences faisant l'objet de formation. Au cours de sa formation, l'aspirant policier a à effectuer chacune de ces tâches à plus d'une reprise selon différents contextes afin de faire la démonstration de sa compétence. Les tâches sont ordonnancées de manière à recréer le plus possible la réalité de travail. Chaque tâche comporte des critères et des indicateurs permettant d'observer et de mesurer la prestation de l'aspirant policier, et ce, à l'aide de grilles d'appréciation et de coaching ainsi que d'une grille d'évaluation certificative. L'aspirant policier dispose de ces outils dès le début de sa formation. Il est amené à analyser sa propre performance chaque fois qu'il effectue chacune de ces tâches. De plus, il est

soumis à une épreuve certificative dont la méthodologie d'évaluation est identique à celle adoptée tout au long de la formation.

### **Un poste de police-école**

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. En complément aux activités en classe, l'aspirant policier est intégré à un poste de police-école : le poste de police Nicolet-ENPQ.

L'aspirant policier y agit comme policier et évolue dans une structure s'inspirant de celle d'un poste de police réel. Ce poste de police-école comprend un poste d'accueil, des salles d'entrevue, une salle des rapports, une salle des répartiteurs, un poste d'écrou et une salle de décontamination.

En somme, l'aspirant policier est placé régulièrement en situation d'intervention policière de façon à lui permettre d'accroître progressivement ses connaissances, d'exercer ses habiletés et de témoigner des attitudes professionnelles nécessaires à la pratique de la fonction.

### **Les principales formules pédagogiques**

Plus de 80 % du temps de formation est composé d'activités pratiques et de mises en situation recréant la réalité de travail. Plusieurs activités qui se déroulent en classe sont animées de façon à susciter les interactions; certaines d'entre elles comportent des mises en situation avec comédiens. Les principales formules pédagogiques sont les suivantes :

- les activités de patrouille;
- les rétroactions conjointes;
- les plateaux de simulation;
- les ateliers thématiques;
- la formation en ligne.

---

#### **Les activités de patrouille**

Les activités de patrouille contribuent à recréer le plus fidèlement possible la réalité de travail du policier. L'aspirant policier vit des journées de patrouille comme s'il était réellement un policier en exercice : il assiste au rassemblement du matin, il reçoit des assignations, il planifie sa journée de patrouille, il patrouille son secteur d'intervention, il reçoit des appels en provenance des répartitrices de l'ENPQ, il prend en charge des interventions (avec comédiens), il assiste au démembrement de fin de journée et finalement, il rédige ses rapports. L'aspirant policier vit sept journées de patrouille au cours de la formation. Il intervient seul ou avec son partenaire.

---

### Les rétroactions conjointes

À la suite de chacune des sept sorties, l'aspirant policier assiste à une rétroaction de groupe. Ces rétroactions sont animées conjointement par un policier-instructeur et un intervenant sociocommunautaire, selon les thématiques à l'étude.

---

### Les plateaux de simulation

La formule pédagogique des plateaux est utilisée en alternance avec les activités de patrouille pour consolider plus spécifiquement l'apprentissage de certains contenus de formation tels que la violence conjugale, la possession de stupéfiants, le conflit entre voisins, l'interception à risque faible d'un véhicule et la capacité affaiblie.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour six aspirants policiers. Chaque aspirant policier est appelé à jouer en alternance le rôle de policier contact, de policier couvreur, de suspect et d'observateur. L'objectif de cette formule pédagogique est de permettre à chaque aspirant policier de faire la démonstration de sa compétence et de développer sa capacité d'analyser sa propre performance sur la base des listes de vérification et des critères d'évaluation de la compétence, ce qui se traduit par une plus grande autonomie dans la prise en charge de ses propres apprentissages.

---

### Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques sont également utilisés en alternance avec les activités de patrouille. Certains d'entre eux visent l'intégration des principales dimensions sociocommunautaires liées aux réalités sociales telles que : l'approche client, la diversité et le profilage, la maltraitance des aînés, la santé mentale, les troubles envahissants du développement et la déficience intellectuelle. D'autres ateliers thématiques sont dédiés plus spécifiquement à la consolidation de certains contenus de formation tels que : l'entrevue, les règlements municipaux, les mandats et la scène de crime.

Le ratio d'enseignement est d'un instructeur pour 18 ou 36 aspirants policiers. La plupart de ces ateliers ont recours au service d'un comédien pour simuler en classe des situations qui recréent la réalité de travail. Le fait d'associer les contenus à des situations les plus authentiques possible favorise l'ancrage des apprentissages ciblés.

---

### La formation en ligne

La formation en ligne est surtout utilisée pour amener l'aspirant policier à se préparer à une activité de formation, notamment par l'analyse de ses propres performances. L'activité l'amènera notamment à réfléchir sur la légalité ou encore sur la dimension sociocommunautaire de son intervention.

La formation en ligne sert également à actualiser les connaissances de l'aspirant policier avant le début du programme de quinze semaines ou avant certaines activités de formation.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage pour héberger tant les activités de l'aspirant policier que le matériel pédagogique du formateur.

### **L'intégration de l'approche « police communautaire »**

Conséquemment à la politique gouvernementale « Vers une police plus communautaire », le PFIPG intègre cette approche dans la formation des aspirants policiers. C'est par l'introduction et le réinvestissement tout au long du programme des principes de l'approche client, de la patrouille stratégique et de la résolution de problèmes que les aspirants policiers intègrent les fondements pratiques de l'approche de police communautaire pour un agent patrouilleur.

L'application de l'approche « police communautaire » dans la patrouille est recadrée et mise en valeur lors des rétroactions des journées de patrouille et lors des ateliers thématiques auxquels participent les aspirants policiers durant la formation.

### **Les disciplines techniques**

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

### **Les cours en intervention tactique**

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

L'accent est mis sur la prise de décision et sur l'application du Modèle national de l'emploi de la force. À cet effet, un simulateur de conduite permet notamment de travailler la prise de décision en poursuite alors que le système d'analyse d'interventions à risque (SAIR) permet de travailler la prise de décision dans des situations nécessitant l'emploi de la force.

---

## ■ Le suivi de l'aspirant policier

### Le tutorat

Les formateurs assument un rôle essentiel en supervisant et en accompagnant l'aspirant policier dans ses apprentissages, ainsi qu'en assurant un suivi personnalisé tout au long de sa formation. Plus précisément, les responsabilités du tuteur sont de soutenir l'aspirant policier qui éprouve des difficultés sur les plans de l'apprentissage et du comportement et de l'accompagner vers l'atteinte des compétences et dans le développement de son autonomie.

Toutefois, l'aspirant policier est le premier responsable de sa réussite. À l'image du policier qui tient un rôle actif dans son travail et qui assume les responsabilités propres à ses fonctions et à ses obligations, l'aspirant policier a le devoir de jouer un rôle dynamique en s'engageant pleinement dans la réalisation des activités de formation de même qu'en intégrant et en consolidant des attitudes professionnelles répondant aux attentes du programme, des corps de police ainsi que des citoyens.

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'appropriation de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages en ligne à six reprises ainsi qu'une auto-appréciation de ses comportements professionnels à l'aide de la fiche d'autoappréciation comportementale (FAAC) à deux reprises. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre.

### Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services profes-

sionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement.

### **Le suivi des rapports**

La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier tout au long du programme. Un policier-instructeur est attitré à la correction des rapports produits par les aspirants policiers. Ce dernier est également appelé à animer des ateliers et des rétroactions de groupe à cet effet.

Tout au long du programme, l'aspirant policier utilise une cinquantaine de formulaires différents. Certains de ces formulaires sont utilisés à plus d'une reprise. L'ampleur du suivi et le nombre de fois que l'aspirant policier aura à remplir chacun d'eux dépendent de l'importance que ceux-ci occupent dans le quotidien d'un policier. Parmi les plus importants, on pense notamment au rapport d'événement et au constat d'infraction.

---

## **L'évaluation**

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages encadre les pratiques évaluatives du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

### **L'évaluation formative**

La stratégie de formation retenue comporte un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des apprentissages s'effectue principalement à partir des diverses formes de rétroactions individualisées proposées à l'aspirant policier en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- l'objectivation et la théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en dyades ou individuellement;

- les commentaires personnalisés des instructeurs et des spécialistes;
- les appréciations formatives et formelles par les instructeurs, les spécialistes, les pairs et l'analyse individuelle (en utilisant une grille d'appréciation et de coaching);
- la consultation de documents de référence, de guides, de précis, etc.

### **L'épreuve certificative**

Au terme du processus de formation, l'aspirant policier démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette dernière se compose de plusieurs épreuves qui permettent à l'aspirant policier de démontrer ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de sa progression.

Dans le cadre de l'épreuve certificative, l'aspirant policier est donc appelé à :

- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination de mouvement (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié;
- recevoir un appel et effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée;
- consigner la preuve en vue du témoignage à la cour en rédigeant le rapport approprié;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- réaliser la planification de sa journée de patrouille, l'adapter en fonction des informations transmises au rassemblement et en tenir compte dans l'organisation de sa journée de patrouille;
- patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en détectant les infractions, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- analyser des problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas préconisé;
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite d'un véhicule de police et en intervention physique.

---

### **L'attestation de réussite**

À l'issue de la formation, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de l'aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le programme est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Ce diplôme constitue le permis d'exercice pour la fonction de policier.



## Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Énoncé des compétences	Durée	%
<b>Les activités policières</b>		<b>44 %</b>
Prendre en charge un événement	166 h 00 min	35 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	41 h 00 min	9 %
<b>Les techniques</b>		<b>29 %</b>
Intervenir physiquement auprès de personnes	63 h 30 min	13 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	40 h 30 min	8 %
<b>L'intervention tactique</b>		<b>12 %</b>
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	18 h 00 min	4 %
Système d'analyse d'interventions à risque (SAIR)	12 h 00 min	3 %
<b>Le contrôle de foule</b>		<b>4 %</b>
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	20 h 00 min	4 %
<b>L'engagement dans la formation</b>		<b>11 %</b>
S'engager de façon éthique dans sa formation	51 h 00 min	11 %
<b>Total</b>		<b>476 h 30 min</b>



## La structure de la présentation

La structure de présentation des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente-t-elle « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio-affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.



Les objectifs et standards

---



Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Prendre en charge un événement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer l'intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Recours à l'assistance nécessaire</p> <p>1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p><b>2.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Arrivée adéquate sur les lieux</p> <p>2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V</p> <p>2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect</p> <p>2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect</p> <p>2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect</p> <p>2.6 Procédure d'écrou adéquate</p> <p>2.7 Intervention adéquate sur la scène</p>
<p><b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.</p>	<p>3.1 Planification adéquate de la suite des opérations</p> <p>3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V</p> <p>3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V</p>
<p><b>4.</b> Consigner la preuve.</p>	<p>4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier</p> <p>4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport</p> <p>4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport</p>
<p><b>5.</b> Témoigner à la cour.</p>	<p>5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour</p> <p>5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour</p> <p>5.3 Témoignage adéquat à la cour</p>

**Éléments de  
la compétence****Critères de performance**

**6.** Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour toute la compétence**

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ À partir d'une mise en situation recréant les étapes d'une journée de patrouille, c'est-à-dire de la planification aux suivis réalisés à la relève en fin de quart de travail.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Lors de patrouilles simples ou jumelées, et ce, le jour ou le soir.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de police et ses équipements.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule banalisé.</li> <li>▪ En utilisant une méthodologie de patrouille d'un secteur d'intervention et de prise en charge d'une problématique de sécurité.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Planification adéquate des activités de patrouille</p>
<p><b>2.</b> Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate  2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier  2.3 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires  2.4 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p>
<p><b>3.</b> Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Suivis appropriés</p>
<p><b>4.</b> Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification de problématiques de sécurité  4.2 Proposition de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention  5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p><b>Et pour l'élément de compétence 2</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention sécuritaire</li> <li>▪ Utilisation adéquate des communications</li> <li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.5 Vérification immédiate de l'Intégrité physique du sujet 3.6 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.7 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>
<b>Et pour toute la compétence</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect constant des principes de défense et des principes tactiques</li> <li>▪ Communication constante dans l'intervention</li> <li>▪ Réaction adéquate en situation de stress</li> <li>▪ Intervention appropriée</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales.</li> <li>▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement.</li> <li>▪ En utilisant des techniques propres au tir.</li> <li>▪ À l'aide de parcours de tir.</li> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ tir virtuel de précision.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
<b>2.</b> Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ tir barricadé</li> <li>⇒ tir réactif</li> <li>⇒ tir réactif à une main et tir à la pénombre</li> <li>⇒ tir en déplacement</li> </ul>
<b>3.</b> Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
<b>4.</b> Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application rigoureuse des règles de sécurité</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Conduire un véhicule de police.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec un véhicule de police et ses équipements.</li> <li>▪ Sur le circuit routier.</li> <li>▪ À l'aide d'un simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir de mises en situation.</li> <li>▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ le Code de la sécurité routière;</li> <li>↪ le Code criminel;</li> <li>↪ le Code de déontologie des policiers du Québec;</li> <li>↪ les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de documents didactiques et de référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ précis de cours;</li> <li>↪ modèle de référence : La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence;</li> <li>↪ grille de coaching;</li> <li>↪ listes de vérification;</li> <li>↪ vidéos;</li> <li>↪ rapport de progression des apprentissages.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage :  ↪ freinage d'urgence  ↪ freinage d'urgence dans une courbe  ↪ contournement d'obstacles avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate d'un contournement d'obstacles, en marche avant</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un contournement d'obstacles en marche arrière</p> <p>1.7 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.8 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage</p>
<p><b>2.</b> Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Contrôle adéquat du véhicule de police lors de son déplacement</p> <p>2.3 Conduite sécuritaire à une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.4 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.5 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires  (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.6 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

- |   |  |
|---|--|
| <b>3.</b> Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence<br>3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence |
|---|--|

**Et pour toute la compétence :**

- Adoption d'une position adéquate de conduite

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À partir d'une étude de cas.</li> <li>▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i></li> <li>▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p><b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>4.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

**Et pour toute la compétence :**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En utilisant des sites de simulation.</li> <li>▪ À partir d'études de cas.</li> <li>▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i></li> <li>▪ À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p><b>2.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention            2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation            2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate            2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre            2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>3.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention            3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

**Et pour toute la compétence :**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied.</li> <li>▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.).</li> <li>▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé.</li> <li>▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC)</li> <li>▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir des aspects légaux et administratifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ <i>Guide de pratiques policières</i>;</li> <li>↪ lois et règlements en vigueur;</li> <li>↪ common law;</li> <li>↪ jurisprudence;</li> <li>↪ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour toute la compétence :**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque).</li> </ul> </li> <li>▪ En utilisant les armes du ceinturon.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle.</li> <li>▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI.</li> <li>▪ Au moyen de lectures.</li> <li>▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p><b>2.</b> Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p><b>4.</b> Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI</p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions.</li> <li>▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton.</li> <li>▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo.</li> <li>▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.).</li> <li>▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel).</li> <li>▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.).</li> <li>▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↷ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule;</li> <li>↷ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires            1.2 Exécution adéquate des commandements militaires            1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement            1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC            1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir            1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p><b>2.</b> Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule            2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces            2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p><b>3.</b> Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive            3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations            3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus            3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe            3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p><b>4.</b> Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance            4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique            4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs            4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

## Éléments de la compétence

## Critères de performance

### **Et pour toute la compétence**

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
S'engager de façon éthique dans sa formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la réalisation des activités du programme.</li> <li>▪ À partir de situations vécues lors de la formation et dans le milieu policier.</li> <li>▪ Dans le cadre d'études de cas et de discussions.</li> <li>▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.</li> <li>▪ À l'aide du modèle de référence « L'éthique : un processus de réflexion critique ».</li> <li>▪ Dans un contexte d'internat :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ comportant des activités périscolaires;</li> <li>⇨ à l'aide d'une grille d'évaluation du comportement (FEC : Fiche d'étude comportementale).</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Reconnaître les enjeux éthiques des situations.	1.1 Reconnaissance juste des principales composantes de la situation : faits, dilemme et parties impliquées 1.2 Reconnaissance juste des valeurs en jeu 1.3 Mise en évidence pertinente des différentes options possibles 1.4 Mise en évidence pertinente des conséquences de sa décision, pour chacune des parties impliquées
<b>2.</b> Agir conformément au système de valeurs partagées (RIDER).	2.1 Évaluation critique de sa performance 2.2 Ajustement continu de son comportement 2.3 Soutien pertinent auprès des pairs 2.4 Participation reflétant une prise de responsabilité à la hauteur des attentes de l'ENPQ et des organisations policières (autonomie, initiative, etc.) 2.5 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels (RIDER.)
<b>3.</b> Défendre une position critique à propos de ses comportements.	3.1 Justification critique et rationnelle de ses choix et de ses comportements en fonction des enjeux éthiques





Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

## Structure et caractéristiques



*Document  
d'information*



Programme de formation initiale  
en patrouille-gendarmerie

**Structure et caractéristiques**

*Document d'information*

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Table des matières

INTRODUCTION .....	V
<b>LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE (PFIPG).....</b>	<b>1</b>
La durée.....	2
Le lieu de la formation.....	2
La langue de formation .....	2
Le personnel formateur.....	2
Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER) .....	3
Les compétences du programme .....	3
Les stratégies de formation.....	4
L'approche par compétences .....	4
Le poste de police-école.....	4
Les principales formules pédagogiques .....	4
Les activités pédagogiques .....	4
Les formules pédagogiques.....	5
<i>Les sorties de patrouille et les rétroactions</i> .....	5
<i>La réflexion éthique</i> .....	5
<i>Les plateaux de simulation</i> .....	6
<i>Les ateliers thématiques et pratiques</i> .....	6
<i>La formation en ligne</i> .....	6
Les disciplines techniques.....	7
Les cours en intervention tactique.....	7
L'accompagnement de l'aspirant policier.....	8
Le coaching .....	8
Le tutorat .....	8
Le suivi comportemental.....	8
L'évaluation certificative des compétences.....	9
Les épreuves certificatives .....	9
L'attestation de réussite .....	9
<b>Annexe 1</b> — Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie .....	11
<b>Annexe 2</b> — Les objectifs et standards .....	13
<b>Annexe 3</b> — Thématiques abordées .....	29
<b>Annexe 4</b> — Fiche d'appréciation comportementale .....	33



## Introduction

---

### **L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques**

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.



## Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG)

Pour un policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait par deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières d'une durée de trois ans\* et le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec (ENPQ) dont la durée est de quinze semaines. La réussite du PFIPG confère à l'aspirant policier le droit d'exercer la fonction de policier.

Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert l'ensemble des compétences de la formation générale et les compétences de base de la formation spécifique propre aux techniques policières. Au PFIPG, il mobilise et intègre ces compétences dans l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec, en plus d'y développer de nouvelles compétences.

Ces deux programmes s'appuient sur les orientations de la politique ministérielle « Vers une police plus communautaire » et sur la Loi sur la police. La politique ministérielle a permis d'établir une série de mesures s'inscrivant dans une volonté de moderniser la police, de la rendre plus professionnelle et plus près de la communauté. Les contenus de formation de ces deux programmes intègrent donc les grands principes de ladite politique, soit : le rapprochement avec le citoyen, le partenariat avec d'autres institutions, l'approche par la résolution de problèmes et le renforcement des mesures préventives. L'adoption de la Loi sur la police, en juin 2000, faisait également partie des objectifs poursuivis par la politique ministérielle en permettant d'actualiser la mission des corps policiers et d'établir le caractère communautaire de l'action policière. L'article 48 précise d'ailleurs que : [...] pour réaliser leur mission, les policiers doivent sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans cette optique, les contenus de formation sont constamment appelés à évoluer afin de s'adapter notamment aux nouvelles réalités sociales, aux recommandations émanant d'autorités diverses et aux nouvelles responsabilités liées à la fonction du patrouilleur.

Le présent document expose la structure et les caractéristiques principales du PFIPG. Il présente le cadre général dans lequel est placé l'aspirant policier tout au long de sa formation à l'ENPQ, l'approche pédagogique privilégiée, les compétences visées par le programme, les différentes stratégies de formation ainsi que l'évaluation certificative permettant d'attester de l'atteinte ou non des objectifs du programme.

\* Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), soit à une attestation d'études collégiales (AEC), selon si le candidat détient ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

---

## ■ La durée

Le programme de formation est d'une durée de 487,5 heures et s'échelonne sur une période de quinze semaines. À ce nombre s'ajoute « la semaine préparatoire », une quarantaine d'heures de travaux préparatoires obligatoires en ligne effectuées avant l'arrivée à l'ENPQ.

---

## ■ Le lieu de la formation

Les activités du PFIPG se déroulent principalement sur le campus dans les installations de l'ENPQ, à Nicolet. Des installations de pointe permettent de faciliter la mise en place de contextes se rapprochant de la réalité de travail du patrouilleur : plateaux de simulation et d'intervention tactique variés (appartements, commerces divers, etc.), parcs intérieurs et extérieurs, circuit routier, simulateur de conduite et de tir, dojos, gymnases, salles de classe, etc. Aussi, de nombreuses activités de simulation sont réalisées sur le territoire de Nicolet.

---

## ■ La langue de formation

L'ensemble des activités qui composent le programme se déroulent en français, sauf pour ce qui est du programme de formation policière initiale en patrouille-gendarmerie destiné à la clientèle autochtone, qui peut être offert en français ou en anglais.

---

## ■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de policiers, mais aussi de personnel civil.

Les formateurs policiers proviennent des différents corps de police du Québec. Les policiers actifs détiennent un contrat de prêt de service, d'une durée de trois à cinq ans, consenti par leur employeur respectif. La durée limitée des contrats permet de maintenir un lien avec les réalités et les pratiques policières contemporaines. Les policiers retraités et les membres du personnel civil assurent la continuité en occupant des postes sur une période prolongée. Les formateurs non policiers détiennent une formation et une expérience reconnue notamment dans les domaines suivants : sociocommunitaire, légal, intervention physique, tir, conduite.

## ■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'aspirant policier réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. Plus spécifiquement, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration privilégiés pour les attitudes et les comportements professionnels compris dans les objectifs du programme et pour les valeurs de l'École (sous l'acronyme RIDER : Respect – Intégrité – Discipline – Engagement – sens des Responsabilités). L'internat permet d'offrir à l'aspirant policier un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. Le fait d'amener les aspirants policiers à vivre ensemble contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance et à favoriser l'entraide.

## ■ Les compétences du programme

Le but ultime du PFIPG est de développer chez l'aspirant policier les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du patrouilleur, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction. Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à permettre le développement des onze compétences ciblées réunies sous cinq dimensions :

### ■ Les activités policières

- ⇒ Prendre en charge un événement
- ⇒ Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention

### ■ Les techniques

- ⇒ Intervenir physiquement auprès des personnes
- ⇒ Utiliser le pistolet en situation de tir défensif
- ⇒ Conduire un véhicule de police

### ■ L'intervention tactique

- ⇒ Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (Système d'analyse des interventions à risque - SAIR)
- ⇒ Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant
- ⇒ Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif
- ⇒ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier

### ■ Le contrôle de foule

- ⇒ Intervenir en maintien et rétablissement de l'ordre (MRO) – Cote d'alerte 1

### ■ L'engagement dans la formation

- ⇒ S'engager dans sa formation et sa profession

La description de chacune des compétences se situe dans la section des objectifs et standard.

## Les stratégies de formation

### L'approche par compétences

Le PFIPG est élaboré selon les principes fondamentaux de l'approche par compétences qui consiste à identifier les compétences inhérentes à l'exercice d'une profession et à les transposer dans le cadre d'un programme ou d'une activité de formation. Cette approche se caractérise également par les stratégies de formation employées, conçues pour favoriser la participation active de l'étudiant au développement des compétences visées par le programme.

### Le poste de police-école

L'intégration à un milieu de travail simulé constitue l'assise du programme. L'aspirant policier, dès son arrivée à l'École, signe un contrat d'engagement avec le poste de police Nicolet-ENPQ. Il y agit comme policier à part entière et évolue dans une structure physique (poste d'accueil, salles d'entrevue, salles d'écrou, etc.) et organisationnelle (directeur de poste, superviseurs, gradés, directives internes, activités de patrouille et de formation, etc.) s'inspirant de celles d'un véritable poste de police.

### Les activités pédagogiques

Les activités pédagogiques liées au poste de police Nicolet-ENPQ s'inscrivent dans une vision de l'apprentissage axée sur l'action et la réflexion sur l'action.

À cet égard, la simulation et la rétroaction sont les formules pédagogiques privilégiées dans la conception des activités de formation. Les mises en situation (avec comédiens professionnels) et les jeux de rôles (personnifiés par les aspirants policiers)\* permettent de placer l'aspirant policier dans un contexte se rapprochant le plus possible des tâches concrètes liées à la fonction de travail du patrouilleur. La rétroaction amène l'aspirant policier à porter un regard critique sur sa performance et celle de ses pairs, puis à en dégager des conclusions utiles à la progression de ses apprentissages.

---

\* Le comédien professionnel, présent dans de nombreuses mises en situation, joue un rôle important en réagissant, selon des balises préétablies, aux demandes de l'aspirant policier ainsi qu'aux attitudes et aux comportements de celui-ci en cours d'intervention. Les réactions du comédien permettent à l'aspirant policier de mesurer l'impact de ses actions, attitudes et comportements et de s'ajuster en cours d'intervention ou en cours de stage. La personnification de personnages par les aspirants policiers dans de nombreux jeux de rôle permet également à ces derniers de prendre conscience de l'impact des attitudes et comportements sur différentes clientèles et contribue, par le fait même, à développer de l'empathie envers les citoyens.

## Les formules pédagogiques

- Les sorties de patrouille et les rétroactions
- Les plateaux de simulation
- Les ateliers thématiques et pratiques
- La réflexion éthique
- La formation en ligne

---

### Les sorties de patrouille et les rétroactions

Au sein du poste de police Nicolet – ENPQ, l'aspirant policier fait partie d'une équipe de relève supervisée par un instructeur. Après avoir fait l'inspection de son véhicule, il se présente au **rassemblement** du matin où il reçoit des assignations et planifie sa journée en y intégrant des visées stratégiques. Il part ensuite pour la **patrouille** de son secteur d'intervention où il effectue une présence policière, répond aux appels en provenance du centre des télécommunications de l'ENPQ et prend en charge des interventions. Une courte rétroaction individuelle visant à renforcer ou recadrer l'aspirant policier sur certains éléments (points forts/points à améliorer, prise de décision, attitudes et comportements professionnels) est effectuée par un instructeur présent sur les lieux de l'intervention. La rétroaction individuelle permet à l'aspirant policier d'avoir un retour direct et immédiat sur sa performance tout en développant sa capacité à s'autoévaluer.

L'aspirant policier produit ensuite ses **rapports** et les remet en respectant les directives du poste. La rédaction des rapports fait l'objet d'un suivi particulier afin d'amener l'aspirant policier à rédiger avec soin et à compléter minutieusement le dossier relatif à son intervention.

Chaque journée de patrouille est suivie d'une **rétroaction de groupe** qui vise à renforcer la compréhension de l'aspirant policier relative à la prise en charge d'un événement. Les rétroactions de groupe permettent ainsi aux aspirants policiers de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir, puis d'en dégager des conclusions utiles pouvant orienter leurs futures interventions. Les interactions entre pairs contribuent grandement au cheminement d'apprentissage en favorisant, notamment, le partage des bonnes pratiques et la confrontation constructive des points de vue.

---

### La réflexion éthique

La réflexion éthique s'exerce principalement à travers des retours d'expérience qui reposent sur des interventions effectuées en cours de formation. Les retours d'expérience, complémentaires aux rétroactions de groupe, permettent à l'aspirant policier d'analyser ses interventions sous l'angle des facteurs qui ont influencé sa prise de décision : facteurs contextuels, organisationnels, légaux et personnels. Le programme propose trois retours d'expérience en plus d'une quatrième activité au

cours de laquelle des dilemmes éthiques hypothétiques sont analysés à travers le modèle du retour d'expérience. Ces activités suivent une progression qui vise à favoriser l'intégration du processus réflexif par l'aspirant policier et son transfert dans sa pratique policière.

---

### Les plateaux de simulation

Un plateau comporte habituellement trois simulations orientées sur un même thème. Chaque aspirant policier joue en alternance les rôles d'observateur, de policier contact, de policier couvreur et de suspect ou victime. Chaque simulation est suivie d'une rétroaction immédiate. Les aspirants policiers étant intervenus à titre de policiers sont appelés à commenter leur performance. Les autres aspirants policiers sont invités à porter un regard critique sur l'intervention à partir de critères et d'indicateurs spécifiques à la compétence et à la thématique. L'instructeur commente également la performance des deux policiers, puis se sert de ses observations pour soutenir l'explication de certains contenus spécifiques à la thématique susceptibles d'être intégrés dans la simulation subséquente. Le ratio d'encadrement d'un instructeur pour six ou neuf aspirants policiers permet un accompagnement personnalisé.

---

### Les ateliers thématiques et pratiques

Les ateliers thématiques sont utilisés pour favoriser l'intégration de contenus de formation, par exemple pour les contenus psychosociaux reliés aux réalités sociales.

Les ateliers pratiques visent le développement de certaines habiletés ou la maîtrise de procédures spécifiques. Par exemple, lors d'une activité de formation en *Maintien et rétablissement de l'ordre – Cote d'alerte 1*, les aspirants policiers expérimentent différentes techniques en adaptant leur niveau de force et leurs actions à la résistance des manifestants.

---

### La formation en ligne

La formation en ligne est utilisée en deux temps. D'abord, une période de trois semaines (40 heures) avant l'entrée à l'ENPQ est consacrée à la préparation de l'aspirant policier à son programme. Cette période, appelée « semaine 0 », présente une formation en ligne organisée et encadrée de préparation obligatoire pour tous les aspirants policiers ayant reçu la confirmation de leur date d'entrée à l'ENPQ. Au cours de cette période, l'aspirant policier s'engage à suivre un itinéraire de travail structuré intégrant des activités autonomes et des activités encadrées par un instructeur à des moments donnés. Ces activités visent notamment la mise à jour des notions collégiales, la connaissance des règles de vie à l'ENPQ ainsi que certaines notions préparatoires au PFIPG.

Durant la formation, les activités en ligne sont complémentaires aux activités en présence. Elles sont utilisées en préparation à une activité spécifique pour intro-

duire de nouveaux contenus ou en valider la compréhension, pour consulter la documentation et avoir accès à l'horaire quotidien.

L'École a recours à un environnement numérique d'apprentissage (Moodle) pour héberger l'ensemble de la documentation nécessaire à la réalisation des activités pédagogiques.

### **Les disciplines techniques**

Outre les activités policières se déroulant au poste de police-école, la formation propose à l'aspirant policier l'apprentissage de disciplines techniques comme le tir, la conduite d'un véhicule de police et les techniques d'intervention physique, incluant le sauvetage nautique.

Des salles de simulation et d'entraînement particulier, telles que des dojos, un circuit routier, une salle de tir, des simulateurs de tir et de conduite, sont utilisées afin de permettre l'acquisition des compétences propres à ces disciplines plus techniques. Dans chacune d'elles, l'aspirant policier fait face à des situations qui simulent la réalité du travail policier.

### **Les cours en intervention tactique**

En intervention tactique, l'aspirant policier apprend, à titre de premier intervenant, à effectuer un contrôle de périmètre ou à intervenir dans des situations impliquant un tireur actif. Il est soumis à plusieurs mises en situation recréant le plus possible la réalité policière lors d'interventions de cette nature. Au cours de celles-ci, il a à démontrer qu'il est en mesure d'appliquer, selon les circonstances, différentes techniques propres à ce domaine d'application. On pense notamment aux techniques d'entrée et d'observation et aux techniques de déplacement dans un corridor ou dans un escalier.

L'aspirant policier apprend également à intercepter un véhicule à risque élevé, à déployer un tapis clouté et à effectuer des poursuites de véhicule et des poursuites à pied.

Les activités pédagogiques liées à cette compétence s'appuient sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, le cadre d'analyse CIOA/CI et le formulaire *Emploi de la force*. Elles visent essentiellement à amener l'aspirant policier à intervenir, notamment lors de situations simulées au simulateur de tir (le Système d'analyse d'intervention à risque ou le SAIR), en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation respectant les principes et techniques liés à l'emploi de la force. Les simulations permettent à l'aspirant policier d'intégrer un processus de prise de décision axé sur l'évaluation continue de la situation, la planification des actions et l'intervention sur les lieux. Elles amènent également l'aspirant policier à articuler sa prise de décision.

## L'accompagnement de l'aspirant policier

### Le coaching

Le rôle du formateur au PFIPG est d'accompagner l'aspirant policier dans le développement progressif des compétences visées. La stratégie d'enseignement privilégiée est celle axée sur le coaching. Concrètement, le « coach » encadre et anime des activités pédagogiques au cours desquelles il utilise différentes techniques d'animation qui encouragent la participation de l'aspirant policier, suscitent la réflexion et l'autoévaluation et l'amènent à trouver ses propres réponses aux situations problématiques qui lui sont proposées. Dans son rôle de coach, le formateur apporte les précisions nécessaires en vue de recadrer, de réorienter ou de mettre en évidence certaines notions théoriques et techniques susceptibles de soutenir l'aspirant policier vers l'atteinte des objectifs ciblés.

### Le tutorat

Le tutorat exercé auprès de l'aspirant policier permet de le guider dans l'intégration de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École constitue également un élément important du succès de l'aspirant policier, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. L'instructeur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'aspirant policier, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre l'aspirant policier à trois reprises durant sa formation pour effectuer un suivi. Afin de s'y préparer, l'aspirant policier doit remplir un rapport de progression des apprentissages. Le tuteur en prend connaissance avant chaque rencontre pour guider la discussion et décider des mesures à prendre pour atteindre des objectifs visés.

### Le suivi comportemental

En raison des attentes élevées de la société et des corps de police à l'endroit des policiers, le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie tend à développer auprès des aspirants policiers des normes élevées de services professionnels et de comportements éthiques. Inspirée par le règlement sur la discipline interne des organisations policières, le Code de déontologie des policiers du Québec, les valeurs fondamentales attendues par la profession et les corps de police, l'École exerce auprès de l'aspirant policier un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien lié au tutorat, cet encadrement confronte néanmoins l'aspirant policier à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par la profession policière. Il contribue à accompagner l'aspirant policier vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'aspirant policier, effectuée à l'aide de la *Fiche d'appréciation comportementale* (FAC), est également un repère important pour les corps de police lors de leur processus de recrutement (voir l'annexe 4).

---

## L'évaluation certificative des compétences

### Les épreuves certificatives

Réalisée en fin de parcours, l'évaluation certificative permet de juger du niveau d'atteinte des compétences visées par le programme. Les critères d'évaluation et leurs indicateurs sont tirés de ceux qui ont servi à apprécier la performance de l'aspirant policier tout au long de sa formation. L'évaluation certificative au PFIPG s'inscrit dans la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui encadre les pratiques d'évaluation à l'ENPQ.

L'évaluation certificative est composée de plusieurs épreuves permettant à l'aspirant policier de faire la démonstration de ses compétences dans les différents domaines de l'intervention policière couverts par le programme. Ainsi, l'aspirant policier est appelé à :

- démontrer sa capacité à patrouiller son secteur en effectuant ses assignations, en procédant à une interception et en rédigeant un constat d'infraction;
- démontrer sa connaissance de son territoire de patrouille à partir de mises en situation;
- répondre à un appel et à intervenir seul, à partir d'une mise en situation donnée, pour la prise en charge de l'événement;
- utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière;
- démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation;
- analyser les problématiques d'un secteur de patrouille et produire une résolution de problèmes sur le canevas proposé;
- démontrer sa capacité à intervenir physiquement auprès des personnes dans le respect du *Modèle national de l'emploi de la force*;
- consigner la preuve en lien avec l'événement pour lequel il est intervenu (rédaction adéquate des notes et du rapport approprié);
- démontrer ses habiletés techniques lors d'épreuves de qualification en tir, en conduite et en intervention physique;
- démontrer sa capacité à administrer les épreuves de coordination des mouvements (ECM), à interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

---

## L'attestation de réussite

À l'issue du programme, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de chaque aspirant policier en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences du programme est soulignée lors d'une cérémonie protocolaire.



## Annexe 1

## Répartition des compétences du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

**NOTE :** Le nombre d'heures indiqué dans le tableau est celui dédié à des activités précises liées chaque thématique. Cependant, plusieurs de ces énoncés de compétences ont été acquis lors du parcours collégial et sont réinvestis, de manière transversale, dans d'autres activités du programme de formation.

Énoncé des compétences	Durée	%
<b>Les activités policières</b>		<b>44 %</b>
Prendre en charge un événement	174 h 45 min	36 %
Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention	44 h 45 min	9 %
<b>Les techniques</b>		<b>29 %</b>
Intervenir physiquement auprès des personnes	68 h 00 min	14 %
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif	39 h 30 min	8 %
Conduire un véhicule de police	38 h 00 min	8 %
<b>L'intervention tactique</b>		<b>12 %</b>
Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant	16 h 30 min	3 %
Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif	8 h 30 min	2 %
Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied et l'interception à risque élevé d'un véhicule routier	16 h 30 min	3 %
Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force (SAIR)	12 h 00 min	2 %
<b>Le contrôle de foule</b>		<b>4 %</b>
Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1	19 h 30 min	4 %
<b>L'engagement dans la formation</b>		<b>11 %</b>
S'engager dans sa formation et sa profession	49 h 30 min	10 %
<b>Total</b>	<b>487 h 30 min</b>	



## Annexe 2

### Les objectifs et standards

Rappelons d'abord qu'une compétence est définie à l'ENPQ comme un savoir-agir en conformité avec les exigences de la profession. Elle se traduit par la capacité d'une personne à accomplir avec succès son rôle et ses tâches professionnelles, et résulte de la mobilisation et de l'utilisation efficaces de ressources internes (habiletés, connaissances, attitudes) et externes (documents, pairs, ressources du milieu, etc.).

La présentation des objectifs et standards pour les compétences visées au PFIPG respecte la structure habituelle d'un programme élaboré par compétence. Cette méthodologie comporte un vocabulaire qui lui est spécifique et qui mérite d'être précisé afin d'en faciliter la consultation.

L'**énoncé de la compétence** permet de définir de manière globale la compétence visée.

Le **contexte de réalisation** permet de faire ressortir les moyens privilégiés pour favoriser le développement de la compétence.

Les **éléments de la compétence** apportent les précisions nécessaires à la compréhension de la compétence et précisent ses grandes étapes d'exercice ou ses principales composantes.

Les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent de témoigner de l'atteinte de la compétence.



Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V (témoin, plaignant, victime) 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
3. Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
4. Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport
5. Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour

**Éléments de  
la compétence****Critères de performance**

**6.** Apprécier son intervention.

- 6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention
- 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

**Et pour toute la compétence**

- Intervention appropriée
- Utilisation adéquate des communications
- Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées
- Organisation adéquate du travail
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux
- Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'une activité préparatoire au PFIPIG.</li> <li>▪ Dans le cadre des activités du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ Au moyen d'activités en classe, d'un atelier, de plateaux et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Lors de patrouilles simples et jumelées, de jour ou de soir.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule de patrouille et ses équipements.</li> <li>▪ En utilisant un véhicule banalisé.</li> <li>▪ À partir d'un outil d'aide à la planification de patrouille.</li> <li>▪ En appliquant des techniques de patrouille.</li> <li>▪ En utilisant une méthode de résolution de problèmes adaptée à la patrouille.</li> <li>▪ À l'aide des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ À l'aide des <i>rapports de progression et du bilan de formation en ligne</i>.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Préparer et planifier sa patrouille.</p>	<p>1.1 Préparation et vérification adéquates de son matériel et du véhicule de patrouille</p> <p>1.2 Élaboration adéquate de la planification de sa patrouille</p>
<p><b>2.</b> Patrouiller son secteur.</p>	<p>2.1 Présence policière adéquate</p> <p>2.2 Interception adéquate d'un véhicule routier</p> <p>2.3 Exécution adéquate d'une opération planifiée de contrôle routier</p> <p>2.4 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires</p>
<p><b>3.</b> Finaliser sa journée de patrouille.</p>	<p>3.1 Rédaction et disposition adéquates des rapports et des formulaires</p> <p>3.2 Suivis appropriés auprès des différents intervenants</p>
<p><b>4.</b> Proposer la prise en charge d'une problématique de sécurité dans son secteur.</p>	<p>4.1 Identification juste de problématiques de sécurité dans son secteur</p> <p>4.2 Proposition pertinente de la prise en charge d'une problématique de sécurité</p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses forces et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à la patrouille stratégique</p> <p>5.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>
<p><b>Et pour toute la compétence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention appropriée (sécurité et professionnalisme)</li> <li>▪ Organisation adéquate du travail</li> <li>▪ Utilisation adéquate des communications</li> <li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recours à l'assistance nécessaire</li> <li>▪ Réaction adéquate en situation de stress</li> <li>▪ Intervention appropriée</li> </ul>	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En utilisant la salle de tir et le pistolet à balles létales.</li> <li>▪ En utilisant les salles d'entraînement et le pistolet d'entraînement.</li> <li>▪ En utilisant des techniques propres au tir.</li> <li>▪ À l'aide de parcours de tir.</li> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ tir virtuel de précision.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des listes de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Appliquer des techniques de manipulation.	1.1 Chargement adéquat du pistolet 1.2 Sortie adéquate du pistolet de l'étui 1.3 Retour adéquat du pistolet à l'étui 1.4 Exécution efficace des techniques de rechargement 1.5 Exécution efficace des techniques de désenrayage 1.6 Sécurisation adéquate du pistolet 1.7 Transfert sécuritaire du pistolet entre deux personnes 1.8 Sécurisation adéquate d'armes à feu diverses
2. Effectuer du tir défensif au pistolet.	2.1 Exécution efficace du tir au pistolet : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ tir barricadé</li> <li>⇨ tir réactif</li> <li>⇨ tir réactif à une main et tir à la pénombre</li> <li>⇨ tir en déplacement</li> <li>⇨ tir en position couchée</li> </ul>
3. Effectuer l'entretien du pistolet.	3.1 Entretien adéquat du pistolet 3.2 Vérification adéquate du fonctionnement du pistolet
4. Apprécier ses performances de tir.	4.1 Autoévaluation juste de ses performances, à l'aide du rapport de progression des apprentissages 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter

**Et pour toute la compétence**

- Application rigoureuse des règles de sécurité

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Conduire un véhicule de police.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avec un véhicule de police en utilisant ses équipements visuels et sonores.</li> <li>▪ Sur le circuit routier :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Lors d'activités supervisées;</li> <li>↪ Lors de périodes d'entraînement autonome.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de mises en situation sur simulateur (Patrol Sim et Drive Sim).</li> <li>▪ Sur les voies publiques du territoire de patrouille du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> <li>▪ En respectant le cadre légal en matière de conduite automobile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Le Code de la sécurité routière;</li> <li>↪ Le Code criminel;</li> <li>↪ Le Code de déontologie des policiers du Québec;</li> <li>↪ Les directives organisationnelles du poste de police Nicolet-ENPQ;</li> <li>↪ Le <i>Guide de pratiques policières</i>.</li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide de documents didactiques et de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Précis de cours (animation Flash);</li> <li>↪ Modèle de référence : <i>La conduite d'un véhicule de police en déplacement d'urgence</i>;</li> <li>↪ Grille de coaching;</li> <li>↪ Listes de vérification;</li> <li>↪ Vidéos;</li> <li>↪ Rapport de progression des apprentissages.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Utiliser des techniques de conduite lors d'un déplacement d'urgence.</p>	<p>1.1 Réaction appropriée lors d'une situation de freinage :            ↪ Freinage d'urgence            ↪ Évitement d'obstacle avec freinage</p> <p>1.2 Trajectoire adéquate à l'approche, à l'intérieur et à la sortie d'une courbe</p> <p>1.3 Exécution adéquate de demi-tours</p> <p>1.4 Trajectoire appropriée d'un passage étroit</p> <p>1.5 Trajectoire adéquate lors d'un évitement d'obstacle</p> <p>1.6 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche avant</p> <p>1.7 Trajectoire appropriée d'un slalom, en marche arrière</p> <p>1.8 Trajectoire adéquate dans un virage serré</p> <p>1.9 Contrôle adéquat de la dynamique du véhicule lors d'une situation de dérapage à l'aide du système Easydrift®</p>
<p><b>2.</b> Effectuer des déplacements en situation d'urgence.</p>	<p>2.1 Utilisation judicieuse de l'équipement visuel et sonore</p> <p>2.2 Conduite sécuritaire d'une seule main en situation de communication radio</p> <p>2.3 Adaptation constante de la vitesse à la situation</p> <p>2.4 Traverse sécuritaire des intersections non prioritaires simples et multiples (Ce critère sera également abordé dans les activités d'apprentissage du simulateur de conduite.)</p> <p>2.5 Exécution sécuritaire de manœuvres de dépassement d'un véhicule et de changement de voie</p>

**Éléments de la compétence****Critères de performance**

- |   |  |
|---|--|
| <b>3.</b> Apprécier sa performance de conduite. | 3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques aux techniques de conduite et au déplacement d'urgence<br>3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence et la mise en œuvre de ces moyens |
|---|--|

**Et pour toute la compétence :**

- Adoption d'une position de conduite adéquate
- Utilisation adéquate de sa vision lors de ses déplacements
- Contrôle en tout temps de son véhicule lors de ses déplacements

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation, d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À partir d'une étude de cas.</li> <li>▪ À l'aide des <i>feedbacks</i> des formateurs et des pairs.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Contrôler un périmètre de sécurité à titre de premier intervenant.</i></li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p> <p>1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation</p>
<p><b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.</p>	<p>2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire</p> <p>2.2 Coordination adéquate de l'arrivée sur les lieux</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Approche sécuritaire des lieux</p> <p>3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation</p> <p>3.3 Mise en place d'un système de périmètre adéquat</p> <p>3.4 Élaboration de plans d'intervention en fonction de la situation et des intervenants impliqués</p> <p>3.5 Recours approprié à un plan d'évacuation adapté à la situation</p> <p>3.6 Exécution du plan d'intervention adapté à la situation</p> <p>3.7 Contrôle adéquat du suspect</p> <p>3.8 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>4.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention</p> <p>4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

#### **Et pour toute la compétence**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En utilisant des sites de simulation.</li> <li>▪ À partir d'études de cas.</li> <li>▪ Au moyen d'exposés interactifs et de rétroactions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours : <i>Agir à titre de premier intervenant lors d'une situation impliquant un tireur actif.</i></li> <li>▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Amorcer une intervention.</p>	<p>1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement</p>
<p><b>2.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>2.1 Mise en place efficace d'une équipe d'intervention            2.2 Exécution adéquate du plan d'intervention adapté à la situation            2.3 Contrôle adéquat du suspect en mode action immédiate            2.4 Contrôle adéquat du suspect en mode contrôle de périmètre            2.5 Sécurisation adéquate des lieux</p>
<p><b>3.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention            3.2 Identification précise de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

#### **Et pour toute la compétence**

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec le commandement et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacements tactiques
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la poursuite d'un véhicule routier ou d'un individu à pied.</li> <li>▪ Effectuer l'interception à risque élevé d'un véhicule routier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices simulant des situations réelles (équipements, véhicules, etc.).</li> <li>▪ Au moyen de mises en situation reproduisant des interventions policières à risque élevé.</li> <li>▪ À l'aide d'un hérisson à pointes creuses (HPC)</li> <li>▪ Sur un chemin public, sur un circuit routier et en simulateur de conduite.</li> <li>▪ À partir des aspects légaux et administratifs :               <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ <i>Guide de pratiques policières;</i></li> <li>↪ lois et règlements en vigueur;</li> <li>↪ common law;</li> <li>↪ jurisprudence;</li> <li>↪ <i>Modèle national de l'emploi de la force.</i></li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours approprié à l'assistance nécessaire 2.2 Coordination adéquate des effectifs
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Exécution adéquate d'une poursuite de véhicule 3.2 Approche sécuritaire d'un barrage routier avec hérisson à pointes creuses (HPC) 3.3 Déploiement adéquat du hérisson à pointes creuses (HPC) 3.4 Exécution adéquate d'une interception à risque élevé de véhicule 3.5 Exécution adéquate d'une poursuite à pied 3.6 Contrôle adéquat du suspect
<b>4.</b> Apprécier son intervention.	4.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 4.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

#### Et pour toute la compétence

- Intervention sécuritaire
- Utilisation adéquate des communications
- Maintien d'une communication constante avec son superviseur et les autres intervenants
- Exécution adéquate des méthodes de déplacement tactique
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs
- Intervention adéquate intégrant un processus de prise de décision lié à l'emploi de la force

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en intégrant un processus de prise de décision rapide et adapté à la situation tout en utilisant les principes et techniques de l'emploi de la force.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide du simulateur de tir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Prise de décision relative à l'emploi de la force mortelle (Système d'analyse d'interventions à risque).</li> </ul> </li> <li>▪ En utilisant les armes du ceinturon.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice qui demandent d'intervenir en utilisant jusqu'à la force mortelle.</li> <li>▪ À partir du Modèle national de l'emploi de la force et du cadre d'analyse CIOA/CI.</li> <li>▪ Au moyen de lectures.</li> <li>▪ En utilisant ses pouvoirs légaux en vertu de la loi et de la <i>common law</i>.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching.</li> <li>▪ À l'aide d'un rapport de progression des apprentissages.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Évaluer continuellement la situation.</p>	<p>1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet</p>
<p><b>2.</b> Planifier ses actions.</p>	<p>2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques</p>
<p><b>3.</b> Intervenir sur les lieux.</p>	<p>3.1 Prise de décision quant à l'option de force raisonnable à appliquer 3.2 Communications adaptées 3.3 Respect constant des techniques et des principes liés à l'intervention physique, à l'intervention tactique et au tir</p>
<p><b>4.</b> Articuler sa prise de décision.</p>	<p>4.1 Justification à l'aide du cadre d'analyse CIOA/CI 4.2 Consignation adéquate des informations à l'aide du formulaire <i>Emploi de la force</i></p>
<p><b>5.</b> Apprécier son intervention.</p>	<p>5.1 Identification précise de ses points forts et de ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes de l'intervention 5.2 Identification des moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence</p>

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Intervenir en tant que membre d'une section et/ou d'un peloton lors d'une opération de contrôle de foule à la cote d'alerte 1.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices et de mises en situation suivis de rétroactions.</li> <li>▪ À partir des directives et des commandements du chef de section ou du chef de peloton.</li> <li>▪ À l'aide d'exposés interactifs et de matériel vidéo.</li> <li>▪ Avec l'équipement personnel requis (casque, bâton, etc.).</li> <li>▪ À l'aide du masque à gaz (optionnel).</li> <li>▪ À l'aide de la documentation fournie (précis de cours, guide des pratiques policières, etc.).</li> <li>▪ En utilisant les outils méthodologiques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>↷ Modèle québécois de l'intervention policière en contrôle de foule;</li> <li>↷ Modèle national de l'emploi de la force.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se préparer pour l'opération.</p>	<p>1.1 Exécution adéquate des exercices militaires  1.2 Exécution adéquate des commandements militaires  1.3 Préparation rigoureuse de l'équipement  1.4 Préparation adéquate en regard de la situation et de la mission à accomplir telle que décrite dans le plan du SMEAC  1.5 Préparation mentale adéquate pour la mission et le rôle à accomplir  1.6 Port correct de l'équipement</p>
<p><b>2.</b> Effectuer l'opération en exécutant les commandements de contrôle de foule relatifs à la cote d'alerte 1.</p>	<p>2.1 Exécution adéquate des commandements de contrôle de foule  2.2 Utilisation conforme du bâton 36 pouces  2.3 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique</p>
<p><b>3.</b> Procéder à des arrestations.</p>	<p>3.1 Exécution adéquate des techniques d'arrestation passive, d'arrestation assistée par la ligne et d'arrestation défensive  3.2 Utilisation correcte des techniques d'intervention physique lors des arrestations  3.3 Application adéquate des techniques de mise de menottes et d'escorte de prévenus  3.4 Application adéquate des principes du travail en équipe  3.5 Respect intégral des directives et commandements relatifs à la gestion des prévenus</p>
<p><b>4.</b> Apprécier ses interventions de contrôle de foule.</p>	<p>4.1 Autoévaluation judicieuse de sa performance  4.2 Participation active à l'évaluation des performances de la section et/ou du peloton quant aux dimensions légale, méthodologique, technique et éthique  4.3 Formulation d'objectifs d'amélioration individuels et collectifs  4.4 Identification et mise en place des moyens envisagés pour atteindre ses objectifs d'amélioration individuels</p>

## Éléments de la compétence

## Critères de performance

### **Et pour toute la compétence**

- Respect en tout temps des directives et des commandements
- Application judicieuse du continuum de l'emploi de la force
- Utilisation d'une communication adaptée à la situation

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p><b>Manifester en tout temps des attitudes et des comportements professionnels, conformément aux exigences de la fonction.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans l'ensemble des activités de formation du programme (plateaux, sorties policières, rétroactions, etc.).</li> <li>▪ Au moyen d'activités spécifiques à ce cours.</li> <li>▪ Dans le contexte des activités périscolaires et de l'internat.</li> <li>▪ Par sa participation active à des jeux de rôles.</li> <li>▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.</li> <li>▪ Lors des rencontres de tutorat.</li> <li>▪ À l'aide d'outils variés (grilles d'appréciation et de coaching, <i>Rapport de progression</i>, <i>Bilan de formation</i>, <i>Fiche d'appréciation comportementale (FAC)</i>, etc.).</li> <li>▪ Dans une démarche réflexive, critique et personnelle.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p><b>1.</b> Se situer au regard des attitudes et des comportements professionnels attendus de l'École et des organisations policières.</p>	<p>1.1 Identification juste de ses valeurs, attitudes et comportements en regard des attentes de l'École et des organisations policières.</p> <p>1.2 Reconnaissance critique des écarts entre ses valeurs, attitudes et comportements et les attentes de l'École et des organisations policières.</p>
<p><b>2.</b> Fonder ses actions sur les attitudes et les comportements professionnels attendus.</p>	<p>2.1 Manifestation constante d'attitudes et de comportements professionnels dans les interventions policières.</p> <p>2.2 Participation aux activités périscolaires et au contexte de l'internat à la hauteur des attentes de l'École et des organisations policières.</p> <p>2.3 Identification juste des différents facteurs susceptibles d'avoir influencé sa perception et sa prise de décision dans des situations réelles ou hypothétiques.</p> <p>2.4 Identification juste des conséquences de ses attitudes et comportements sur soi et sur les autres.</p> <p>2.5 Prise en charge adéquate de son développement en regard des attentes de l'École et des organisations policières.</p>

## Annexe 3

### Thématiques abordées

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Agression sexuelle	Sortie policière 4 – Agression sexuelle (PC35d)	1 h	3 h 10 min
	Rétroaction – Sortie policière 4 (PC41)	40 min	
	Rétroaction – Agression sexuelle (PC39)	1 h 30 min	
Violence conjugale	Sortie 1 – Violence conjugale (PC29d)	1 h	18 h 30 min
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	8 h 30 min	
	Intervention <i>Violence conjugale</i> (PC24/25)	3 h	
	Plateau <i>Violence conjugale</i> : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Rétroaction – Violence conjugale (PC27)	3 h	
Maltraitance des aînés	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	1 h 30 min	2 h 50 min
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière 2 (PC34)	20 min	
Diversité et profilage	Atelier thématique <i>Diversité/Profilage</i> (PC32)	3 h	7 h 35 min
	Atelier thématique <i>Approche client</i> (PC15)	20 min	
	Intervention <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC24/25)	1 h	
	Entrevue <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC26)	1 h	
	Rétroaction : <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC27)	45 min	
	Réalité policière en contexte autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Homophobie	Intervention <i>Violence conjugale</i> (couple homosexuel) (PC24)	30 min	30 min
Réalité autochtone	Atelier thématique <i>Approche client</i> (PC15)	20 min	7 h 35 min
	Intervention <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC24/25)	1 h	
	Entrevue <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC26)	1 h	
	Rétroaction : <i>Violence conjugale autochtone</i> (PC27)	45 min	
	Atelier thématique <i>Diversité/profilage</i> (PC32)	3 h	
	Réalité policière en contexte autochtone (PC55)	1 h 30 min	
Santé mentale	Atelier thématique : Santé mentale, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (PC36)	3 h	30 h 30 min
	Webdocumentaire : <i>Vulnérable</i>	5 h	
	Stratégies de communication (PC4 et PC4.2)	6 h	
	Sortie policière 2 – L'itinérance et la santé mentale (PC40b)	1 h	
	Retour d'expérience : Appel Itinérance (EFP04)	1 h 30 min	
	Sortie policière 6 – Tentative de suicide (PC35c)	1 h	
	Rétroaction Appel Tentative de suicide (PC50)	1 h	
	Intervention physique : Le travail en équipe – Intervention de base (IP12, IP15) et lecture préparatoire à ces deux cours	9 h	
	Intervention physique : Entraînement en réalité complexe – Intervention auprès de personnes mentalement perturbées, suicidaire (IP23)	3 h	
Itinérance	Sortie policière 2 – L'itinérance et la santé mentale (PC40b)	1 h	2 h 30 min
	Retour d'expérience : Appel Itinérance (EFP04)	1 h 30 min	

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Fugue/Enlèvement	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	4 h 30 min
	Sortie policière 5 – Appel Fugue/Radicalisation (PC44b)	1 h	
	Rétroaction intégrée au retour d'expérience (EFP05)	30 min	
Radicalisation	Sortie 5 Fugue et radicalisation (PC44b)	1 h	1 h 30 min
	Rétroaction intégrée au retour d'expérience (EFP05)	30 min	
Gestion du stress	Gestion du stress (EFP02) Après le séminaire diffusé aux aspirants policiers, ceux-ci sont confrontés au stress opérationnel dans les différentes activités en : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demandant aux comédiens d'offrir une résistance physique et verbale;</li> <li>▪ offrant des contextes de réalisation complexes dans l'application des techniques enseignées.</li> </ul>	3 h	4 h
	+ suivi tutorat et transversal aux autres activités du programme	1 h	
Planifier à la suite des opérations	Planifier la suite des opérations (PC7)	1 h	3 h 30 min
	Capacité de conduite affaiblie (PC18)	1 h	
	Planifier la suite des opérations (PC25)	30 min	
	Système d'alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h	
Planifier et effectuer une entrevue de T-P-V	Planifier et effectuer l'entrevue d'un T-P-V (PC08)	1 h 30 min	16 h 35 min
	Atelier thématique : Entrevue (PC22)	3 h	
	Planifier la suite des opérations (l'entrevue) (PC25)	30 min	
	Plateau <i>Violence conjugale</i> : exécuter l'entrevue (PC26)	3 h	
	Sortie policière 1 – Prise de plainte au poste – Délit de fuite (PC29a)	1 h	
	Rétroaction de la sortie policière 1 (PC31)	1 h	
	Sortie policière 2 : Maltraitance des aînés (PC33b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie Maltraitance envers un aîné (PC34)	25 min	
	Atelier thématique – Maltraitance des aînés (PC38)	3 h	
	Plainte pour vol de véhicule (PC33a)	1 h	
Rétroaction : Sortie policière 3 – Plainte pour vol de véhicule (PC37)	1 h 10 min		
Scène de crime	Sortie Collision 10-05 (PC35a)	1 h	18 h 25 min
	Rétroaction : Sortie Collision 10-05 (PC34)	2 h 20 min	
	Capacité de conduite affaiblie (PC35b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie policière 3 – Capacité de conduite affaiblie (PC37)	1 h 30 min	
	Agression sexuelle (PC35d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie policière : Agression sexuelle (PC41)	40 min	
	Cybercrimes et cyberintimidation (PC42)	3 h	
	Sortie policière : Cyberintimidation (PC40d)	1 h	
	Rétroaction : Sortie cyberintimidation (PC41)	25 min	
	Mort suspecte et annonce de décès (PC44d)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : Mort suspecte et annonce de décès (PC50)	1 h 10 min	
	Système d'alarme et introduction par effraction (PC29b)	1 h	
	Rétroaction : Sortie : Système d'alarme et introduction par effraction (PC52)	50 min	
	Sortie Capacité de conduite affaiblie, collision (PC44a)	1 h	
Rétroaction : Sortie Capacité de conduite affaiblie, collision (PC52)	1 h 30 min		

THÉMATIQUE	FORMAT	DURÉE APPROXIMATIVE	TOTAL
Enquête autre...	Fugue, disparition, enlèvement et alerte AMBER (PC23)	3 h	6 h 30 min
	Fugue – Radicalisation (PC33c)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : fugue et radicalisation (PC45)	30 min	
	Exploitation sexuelle(PC44b)	1 h	
	Rétroaction – Sortie : exploitation sexuelle (PC45)	1 h	
Activités sur simulateur de tir (SAIR)	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR04)	1 h 30 min	9 h
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR05)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR06)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR07)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR08)	1 h 30 min	
	Intervention policière à risque modéré et élevé (SAIR09)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de tir (Tir de précision)	Intégration 2 : tir réactif et barricadé (TIR10)	1 h 30 min	3 h
	Tir à une main et déplacement (TIR14)	1 h 30 min	
Activités sur simulateur de conduite	Simulateur 1 – Initiation au simulateur (Cond03)	1 h 30 min	6 h
	Simulateur 2 – Prise de décision (Cond05)	1 h 30 min	
	Simulateur 3 – Prise de décision (Cond08)	1 h 30 min	
	Simulateur 4 – Traverses d'intersections multiples (Cond11)	1 h 30 min	
Réflexion éthique	Déontologie (EFP03)	1 h 30 min	6 h
	Retour d'expérience 1 (EFP04)	1 h 30 min	
	Retour d'expérience 2 (EFP05)	1 h 30 min	
	Retour d'expérience 3 (EFP06)	1 h 30 min	

- Notes :**
- Les heures indiquées ne tiennent pas compte de la formation collégiale en Techniques policières et sont mentionnées à titre indicatif seulement étant donné l'approche de formation intégratrice.
  - Le nombre d'heures inscrit constitue un minimum considérant que chaque thématique peut être abordée dans l'ensemble de la formation sans que ces minutes ne soient répertoriées spécifiquement dans ce tableau.



## Annexe 4

### Fiche d'appréciation comportementale

École nationale  
de police

Québec

**FICHE D'APPRÉCIATION COMPORTEMENTALE (FAC)**  
Programme de formation initiale en patrouille gendarmerie

NOM : «NOM»	PRÉNOM : «PRÉNOM»
CODE PERMANENT : «CODE_PERMANENT»	COHORTE : «COHORTE» GROUPE : «GROUPE»
DATE DE DÉBUT FORMATION : «DATE_DÉBUT»	INSTRUCTEUR TUTEUR : «NOM_TUTEUR»
DATE DE FIN DE FORMATION : «DATE_FIN»	

#### LE « SAVOIR-ÊTRE » DU POLICIER-PATROUILLEUR

**Les attitudes et les comportements professionnels visés par la présente appréciation sont :**

 <b>Respect des personnes et du matériel</b>	 <b>Engagement</b>
 <b>Respect de l'autorité</b>	 <b>Sens des responsabilités</b>
 <b>Intégrité</b>	 <b>Habilités interpersonnelles et travail d'équipe</b>
 <b>Discipline/Rigueur</b>	 <b>Capacité d'introspection</b>

#### Échelle d'appréciation

<b>Niveau 1</b> - En deçà des exigences attendues :	La caractéristique est absente ou se manifeste de façon inégale. Des améliorations sont attendues.
<b>Niveau 2</b> - Rencontre les exigences attendues :	La caractéristique est présente et rencontre les exigences attendues.
<b>Niveau 3</b> - Au-delà des exigences attendues :	La caractéristique est évidente et représente une force qui distingue l'aspirant policier de l'ensemble de ses collègues.

### Section 1



#### RESPECT DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL

**Définition :** *Agit auprès des autres avec considération, et ce, peu importe les différences, afin que chaque personne soit traitée avec dignité, dans le respect de ses droits et libertés. Manipule le matériel avec précaution.*

**Niveau 1**  voir commentaires      **Niveau 2**       **Niveau 3**  voir commentaires

**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

#### **Respect des personnes**

- Exprime son point de vue en respectant les autres. Intègre le point de vue de l'autre à sa réflexion;
- S'exprime avec politesse et courtoisie (verbal et non verbal);
- Utilise un langage approprié à la profession, exempt d'impolitesse ou de vulgarité;
- Accepte les opinions différentes des siennes;
- Démonstre de l'intérêt, de la considération face aux personnes. Fait preuve de bienveillance;
- Agit de façon équitable et sans favoritisme ni préjugé avec tout le monde (origine ethnique, sexe, orientation sexuelle, etc.);
- Démonstre de la patience dans ses interventions.

#### **Respect du matériel**

- Fait attention au matériel de l'École (véhicules, équipements collectifs, équipement personnel prêté par l'École).
- Fait attention aux biens d'autrui.

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

**RESPECT DE L'AUTORITÉ**

**Définition :** *Agit de façon à porter égard et considération aux politiques organisationnelles et au statut hiérarchique, à exécuter les consignes et décisions de ses supérieurs sans critiquer et en dépit de ses préférences personnelles.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :*****Respect de l'autorité, des consignes et des directives***

- Applique les décisions et les demandes des supérieurs et instructeurs sans critiquer;
- Démontre un respect de la hiérarchie;
- S'adapte et accepte les changements imposés. Est facile à diriger;
- Lors d'un désaccord, propose d'autres options et façons de faire constructives permettant d'atteindre l'objectif.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

**INTÉGRITÉ**

**Définition :** *Agit de façon juste, honnête, éthique et avec droiture envers les autres et les institutions.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fait preuve de franchise et de droiture, même dans les situations difficiles ou délicates;
- Lors de la résolution d'une situation, adopte une démarche empreinte d'impartialité et d'honnêteté, et ce, conformément aux règles;
- Fait preuve de loyauté (absence d'action ou de critique déloyale ou malveillante envers les citoyens, collègues, instructeurs, supérieurs ou envers l'organisation);
- Adhère aux valeurs de la profession policière (ex. : respect, intégrité, honnêteté, discipline, etc.) en démontrant un comportement conforme tant à l'intérieur des activités que durant les périodes hors programme;
- Démontre de bons réflexes pour résoudre des situations difficiles ou complexes (ex. : dit la vérité, s'attribue la responsabilité qui lui revient, respecte les règles, etc.);
- Agit conformément aux lois, règlements et normes professionnelles dans sa conduite professionnelle et personnelle (utilise son statut dans le cadre de ses fonctions professionnelles et non à des fins personnelles ou abusives);
- Rapporte les faits de façon juste et entière;
- Est discret et respecte la confidentialité;
- Reconnaît le travail des autres. Cite ses sources.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

--

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**DISCIPLINE / RIGUEUR**

**Définition :** *Agit de façon professionnelle en adoptant une conduite exemplaire et un bon jugement dans le but d'effectuer un travail de qualité.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Agit de façon méthodique en se souciant des détails et de la qualité dans la réalisation des travaux et des activités (ex. : rapports, travaux, affectations, etc.);
- Prend les moyens pour répondre aux exigences établies par l'organisation (ex. : échéanciers, présences, etc.);
- Démonstre de la discipline personnelle et de l'ordre. Fait preuve de ponctualité;
- Adopte une tenue soignée et une présentation digne de la profession;
- Prépare son travail de façon à se conformer aux exigences de qualité, d'efficacité et à l'échéancier;
- Gère son temps. Est organisé;
- S'exprime dans un français de qualité, parlé et écrit;
- Repère, collecte et organise l'ensemble des informations pertinentes (ex. : rédaction des rapports);
- Distingue, à partir de faits et d'observations, ce qui est important de ce qui ne l'est pas.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****ENGAGEMENT**

**Définition :** *Agit conformément aux orientations et aux valeurs de la profession policière en s'impliquant activement dans le milieu.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Fournit les efforts pour mettre en pratique ses apprentissages du métier de policier;
- Démonstre qu'il a intégré les valeurs, les principes et les règles organisationnels dans sa conduite;
- Participe activement à une action commune en vue de l'atteinte d'un but (ex. : travaille en équipe, s'implique dans les diverses activités, offre de l'aide et du soutien aux collègues, etc.);
- Démonstre une attitude empreinte d'intérêt et de curiosité pour sa formation et pour la profession policière (ex. efforts face aux difficultés, pratiques, initiatives pertinentes, assiduité pour effectuer tous les travaux, attention et participation en classe, etc.);
- Fournit les efforts nécessaires pour réussir et vise l'excellence. Demande des précisions lorsqu'il en sent le besoin;
- Participe aux activités et démontre de la disponibilité. Contribue à l'effort collectif.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»

**SENS DES RESPONSABILITÉS**

**Définition :** *Agit de façon responsable et critique, face à ses actions en conscience de son imputabilité. Utilise judicieusement l'information et les ressources mises à sa disposition. Sens du devoir et maîtrise de soi.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Adopte des comportements et des attitudes qui inspirent la confiance et la crédibilité;
- Accepte la responsabilité de ses décisions, de ses paroles et de ses actions;
- Prend les moyens pour régler les difficultés rencontrées (pratiques, demandes d'aide, etc.);
- Démonstre une cohérence, une constance et une stabilité dans ses décisions et ses actions;
- Fait preuve de maîtrise de soi et de réflexion. N'agit pas par impulsion ou réaction disproportionnée. Adopte une attitude exempte de « boudage » ou d'immatunité, etc.

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3****HABILETÉS INTERPERSONNELLES ET TRAVAIL D'ÉQUIPE**

**Définition :** *Agit en ayant une interaction positive avec les autres et ajuste ses comportements pour maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses avec les autres.*

Niveau 1  voir commentairesNiveau 2 Niveau 3  voir commentaires**Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :**

- Entre aisément en contact avec les autres et avec le public;
- Prend les moyens pour s'intégrer à un groupe;
- Démonstre une attitude adéquate et positive au sein du groupe;
- Fait preuve de souplesse et d'adaptation dans ses rapports avec les autres;
- Contribue de façon équitable dans un travail d'équipe. Fait circuler l'information;
- Laisse de la place à ses coéquipiers lors d'intervention ou d'un travail d'équipe;
- Est capable d'exprimer son désaccord sans attaquer ou sans élever la voix;
- Démonstre de l'ouverture. Est capable de faire des compromis;
- Sait gérer ses émotions de façon efficace (capable de garder son calme avec les autres);
- Est capable de recevoir les commentaires et les recommandations des autres (sans contestation);
- Est enthousiaste. Adopte une attitude positive et optimiste;
- Est capable de s'affirmer tout en respectant les autres (prend toute sa place et seulement sa place).

**COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3**

NOM : «NOM»

PRÉNOM : «PRÉNOM»



## CAPACITÉ D'INTROSPECTION

**Définition :** *Démontre une capacité à observer et à analyser ses propres comportements afin de pouvoir mettre en œuvre des moyens pour s'améliorer.*

**Niveau 1**  voir commentaires

**Niveau 2**

**Niveau 3**  voir commentaires

### Exemples de comportements qui correspondent aux exigences attendues, notamment :

- Accepte la critique avec ouverture et démontre un souci d'amélioration;
- S'auto-évalue avec justesse en effectuant un portrait de ses forces et de ses points à améliorer lors de ses interventions, des activités ou des interactions avec les autres;
- Tire profit de ses erreurs et accepte la rétroaction dans le but d'améliorer ses comportements ou son rendement;
- Agit en tenant compte des impacts de ses actions sur ses collègues, ses supérieurs et sur l'organisation;
- Démontre une capacité d'effectuer l'analyse d'une situation, même lorsqu'il est impliqué;
- Reconnaît ses erreurs sans les minimiser et est capable de se remettre en question.

### COMMENTAIRES ET FAITS OBSERVÉS JUSTIFIANT L'ATTRIBUTION D'UN NIVEAU 1 OU 3

### COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES (S'IL Y A LIEU)

## Section 2

### ❖ DOSSIER DISCIPLINAIRE

	Oui	Explication	Non
<i>L'aspirant a un dossier disciplinaire</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>
<i>L'aspirant a été impliqué dans une enquête</i>	<input type="checkbox"/>	Voir commentaires	<input type="checkbox"/>

### COMMENTAIRES

### RÉSULTAT DE LA CONCILIATION

**NOM :** «NOM» \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** «PRÉNOM» \_\_\_\_\_

«NOM\_TUTEUR» \_\_\_\_\_  
**NOM DE L'INSTRUCTEUR TUTEUR** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE** \_\_\_\_\_ **DATE** \_\_\_\_\_

**J'ai pris connaissance du contenu de la fiche d'appréciation comportementale.**

«PRÉNOM» «NOM» \_\_\_\_\_  
**NOM DE L'ASPIRANT** \_\_\_\_\_ **SIGNATURE** \_\_\_\_\_ **DATE** \_\_\_\_\_



L'original signé de la fiche d'appréciation comportementale est transmis à l'étudiant avec son relevé de notes.  
Une copie numérique de l'original signé est conservée au dossier scolaire de l'étudiant.

#### RÉFÉRENCES

Cette fiche d'appréciation comportementale a été conçue par un comité de travail réunissant des membres de l'ensemble des organisations policières, des cégeps et de l'ENPQ dont la liste peut vous être fournie sur demande.

**NOTE :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

<b>NOM</b> : «NOM»	<b>PRÉNOM</b> : «PRÉNOM»
<b>CODE PERMANENT</b> : «CODE_PERMANENT»	<b>COHORTE</b> : «COHORTE» <b>GROUPE</b> : «GROUPE»
<b>DATE DE DÉBUT FORMATION</b> : «DATE_DÉBUT»	<b>INSTRUCTEUR TUTEUR</b> : «NOM_TUTEUR»
<b>DATE DE FIN DE FORMATION</b> : «DATE_FIN»	

### Section 3

*Cette section est complétée par le personnel de la DFIPG*

	Oui	Explication		Non
<b>Accidents automobiles</b>	<input type="checkbox"/>	Accident jugé évitable <input type="checkbox"/>	Accident jugé inévitable <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Absentéisme (nombre d'absences)</b>	Visites à la clinique de santé : <input type="checkbox"/>		Absences aux cours : <input type="checkbox"/>	
	Absences aux rassemblements : <input type="checkbox"/>			

Mentions – Prix d'excellence	Grades
<input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix d'excellence décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Récipiendaire du prix reconnaissance décerné par les pairs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix d'excellence décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix du mérite sportif décerné par les instructeurs <input type="checkbox"/> Finaliste du prix reconnaissance décerné par les pairs	<input type="checkbox"/> Capitaine de sa cohorte <input type="checkbox"/> Lieutenant(e) de son groupe <input type="checkbox"/> Sergent(e) de son groupe
	Fonction
	<input type="checkbox"/> Analyste de cohorte

**Pierre Rousseau, responsable**  
**POSTE DE POLICE NICOLET-ENPQ**







## Fiche

### 203-107-17 - Intervenir sécuritairement auprès d'une personne en crise

Durée du cours	14 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	16
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant d'identifier les stratégies adaptées à un contexte de tension sociale ou auprès d'une personne dont l'état mental est perturbé. Il pourra ainsi réactiver ses compétences relatives à la communication tactique, la désescalade ainsi que le modèle national en emploi de la force.

#### Préalable(s)

Aucun

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.

#### Particularité(s)

Aucune

#### Contenu

Modèle national de l'emploi de la force et Formulaire - Communication stratégique - Gestion du stress - Suicide par personne interposée - Notion de périmètre mobile - Délire agité - Règle du 21 pieds - Analyse et débriefing de vidéos - Simulations avec scénarios

#### Tarif par étudiant 2018-2019

	Participant <sup>1</sup>	Non participant <sup>2</sup>
<b>Frais de formation</b>	333 \$	615 \$
<b>Hébergement (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)</b>		
Tarif quotidien préférentiel 69 \$	138 \$	
Tarif quotidien régulier 99 \$		198 \$
<b>TOTAL</b>	<b>471 \$</b>	<b>813 \$</b>

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour

09 juillet 2018



## Fiche

### 217-101-17 - Désescalade - État mental perturbé (volet pratique)

Durée du cours	7 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	12
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>1</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant d'intégrer les connaissances apprises par des jeux de rôle lors de la formation en ligne Désescalade - État mental perturbé (formation en ligne). L'objectif est que chaque étudiant ait l'occasion de vivre le plus de scénarios possible pour intervenir de manière adéquate auprès des personnes dont l'état mental est perturbé.

#### Préalable(s)

- Désescalade - Personne mentalement perturbée (formation en ligne) [217-201-17]/[FOR-1055]

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.

#### Particularité(s)

Formation pour les intervenants policiers et les intervenants en sécurité publique qui auront complété : *Désescalade - Personne mentalement perturbée (formation en ligne)* [217-201-17]/[FOR-1055].

Formation diffusée dans les organisations policières et/ou en sécurité publique par les moniteurs.

#### Contenu

Huit jeux de rôle portant sur les stratégies de communication (la désescalade et la communication tactique) - les principes en défense - les principes tactiques - la gestion du stress.

Jeux de rôle portant sur les troubles les plus rencontrés lors d'interventions policières: les troubles de l'humeur (dépression) - les comportements suicidaires (idéations ou passages à l'acte) - les troubles psychotiques (schizophrénie ou psychose toxique).

#### Tarif par étudiant 2018-2019

	Participant <sup>1</sup>	Non participant <sup>2</sup>
<b>Frais de formation</b>	226 \$	394 \$
<b>Hébergement (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)</b>		
Tarif quotidien préférentiel 69 \$	69 \$	
Tarif quotidien régulier 99 \$		99 \$
<b>TOTAL</b>	<b>295 \$</b>	<b>493 \$</b>

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour

09 juillet 2018

## Fiche

### 217-201-17 - Désescalade - État mental perturbé (formation en ligne)

Durée du cours	7 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	25
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant d'intervenir auprès de personnes dont l'état mental est perturbé. Plus précisément, ce dernier doit être en mesure: de mieux comprendre les personnes vivant des épisodes d'état mental perturbé, de déceler rapidement les signes perturbateurs, d'intégrer la désescalade aux principes en défense et aux principes tactiques et d'orienter son intervention de manière à résoudre pacifiquement une situation (utilisation de la technique de la désescalade).

#### Préalable(s)

Aucun

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix ou diplômé du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

#### Particularité(s)

Formation en ligne répartie sur un maximum de 8 semaines sur l'environnement numérique d'apprentissage (Moodle).

Approche pédagogique préconisée : activité d'autoapprentissage en ligne (Moodle) favorisant l'acquisition des connaissances; le forum : activité de partage et d'échange, animation par un tuteur et permettant de développer l'analyse d'une situation et la capacité à appliquer les concepts vus dans le cours; les questionnaires et l'examen final : permettent de valider la compréhension des concepts vus.

#### Contenu

Communication – Santé mentale – Crise et stratégies d'adaptation – Besoins humains – Gestion du stress – Désescalade (stratégie de communication) – Modèle national de l'emploi de la force.

#### Tarif par étudiant 2018-2019

	Participant <sup>1</sup>	Non participant <sup>2</sup>
Frais de formation	61 \$	91 \$
<b>TOTAL</b>	<b>61 \$</b>	<b>91 \$</b>

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

Des rabais de volume sont offerts pour cette formation, [cliquer ici pour voir les rabais applicables](#).

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour

18 janvier 2019

## Fiche

### 217-603-17 - Désescalade - État mental perturbé - Le moniteur (sans carte de qualification)

Durée du cours	16 h
Travaux en classe	0 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	12
<b>Nombre de groupes prévus</b>	<b>À la demande</b>

#### Compétences ou objectifs

Permettre au moniteur d'intégrer les fondements de la technique de la désescalade pour intervenir de façon efficace auprès de personnes dont l'état mental est perturbé et de se familiariser avec les notions de gestion du stress. Plus précisément, ce dernier doit être en mesure de planifier, de structurer, d'analyser les jeux de rôles par les agents, de rétroagir et enfin de se familiariser avec la trousse du formateur.

Permettre à l'étudiant d'assurer le maintien, le développement et l'enrichissement de ses habiletés techniques relatives à la technique de désescalade, aux principes tactiques et aux principes en défense.

#### Préalable(s)

Désescalade - État mental perturbé (formation en ligne) [217-201-17]/[FOR-1055] et Communication tactique - Le moniteur [217-601-07]/[FOR-2003] ou Intervention physique - Le moniteur [214-201-17]/[FOR-2005] ou Intervention physique - Le moniteur [214-601-17]/[FOR-2081] ou Intervention tactique 1 - Capacité d'endiguement - Le moniteur [215-601-07]/[FOR-2012]

#### Exigence(s)

- Être agent de la paix.

#### Particularité(s)

Avoir un intérêt certain pour la communication et l'intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé.

Formation pour les intervenants policiers et les intervenants en sécurité publique qui devront dispenser le cours : Désescalade – État mental perturbé (volet pratique) [217-101-17]/[FOR-0045].

#### Contenu

Simulations avec jeux de rôle et rétroaction - Désescalade (communication stratégique) - Modèle national de l'emploi de la force - Évaluation, planification et intervention auprès d'une personne à l'état mental perturbé - Santé mentale - Gestion du stress - Pouvoirs et devoirs.

#### Tarif par étudiant 2018-2019

	Participant <sup>1</sup>	Non participant <sup>2</sup>
<b>Frais de formation</b>	497 \$	1 206 \$
<b>Hébergement (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)</b>		
Tarif quotidien préférentiel 69 \$	138 \$	
Tarif quotidien régulier 99 \$		198 \$
<b>TOTAL</b>	<b>635 \$</b>	<b>1 404 \$</b>

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

#### Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

#### Dernière mise à jour

09 juillet 2018

## Mise en contexte et déroulement du cours

### Mise en contexte

L'intervention policière auprès des personnes dont l'état mental est perturbé représente une problématique préoccupante partout dans le monde. Selon Statistique Canada, un Canadien sur trois ayant un problème de santé mentale a déclaré avoir eu des contacts avec les forces de l'ordre. Le Québec, bien entendu, ne fait pas exception.

Bien que la majorité des interventions policières se déroulent relativement bien, certaines, malheureusement ont des fins tragiques. Dans certains cas, les policiers se blessent ou la personne en crise est blessée lors de l'intervention. Dans d'autres cas, plus rares, il y a décès. Les implications de telles interventions sont donc lourdes de conséquences pour les familles, les policiers ainsi que pour la communauté.

Au Canada et au Québec, de nombreuses enquêtes ont été menées quant à des interventions policières auprès de personnes ayant l'état mental perturbé. Découlant de ses enquêtes, bien des rapports font état d'une méconnaissance de la problématique liée à ces personnes et bien des recommandations interpellent les organisations policières.

C'est donc de ces rapports et recommandations que découleront directement les principes fondamentaux de la désescalade, principes qui vous seront enseignés au sein de la présente formation.

Vous y serez donc amené à acquérir les connaissances nécessaires afin d'intervenir de manière adéquate auprès de cette population vulnérable dans le but de réduire les risques de blessure et de décès et de résoudre les situations de façon pacifique.

### Facultatif

#### **Pour lire les rapports dont il est question ici :**

- Sammy Yatim (Rapport de l'ex-juge de la Cour suprême Frank Iacobucci)
- Alain Magloire (Rapports de Luc Malouin),
- Rapport de Paul Dubé, Ombudsman de l'Ontario

# Mise en contexte et déroulement du cours

## La formation

### Objectifs

L'objectif de ce cours est l'acquisition de connaissances permettant au policier d'intervenir auprès de personnes dont l'état mental est perturbé. Plus précisément, ce dernier doit être en mesure :

- de mieux comprendre les personnes vivant des épisodes d'état mental perturbé;
- d'en identifier rapidement les signes et les symptômes;
- d'assurer sa sécurité et celle d'autrui au sein d'une situation impliquant une personne dont l'état mental est perturbé
- d'orienter son intervention de manière à résoudre pacifiquement une situation (utilisation de la technique de la désescalade).

### Organisation du cours en ligne

Ce cours sera divisé en trois blocs qui incluent neuf modules :

#### **A. État mental perturbé et vulnérabilité :**

Dans le premier bloc, nous aborderons différentes notions soutenant l'intervention policière auprès des personnes dont l'état mental est perturbé. Ces notions visent essentiellement à mieux comprendre ces personnes et à mieux vous outiller dans le cadre de vos interventions.

Ces notions sont entre autres :

- les besoins humains;
- la gestion de stress;
- la communication;
- la santé mentale, les maladies sévères et persistantes et les troubles neurodéveloppementaux;
- le suicide;
- l'état de crise.

#### **B. La désescalade :**

Le deuxième bloc vous permettra d'apprendre les différentes composantes de la technique de la désescalade. Vous serez en mesure :

- d'utiliser Le Modèle national de l'emploi de la force comme outil d'aide à la prise de décision;
- d'évaluer une situation impliquant une personne à l'état mental perturbé;
- de planifier votre intervention nécessitant la technique de la désescalade;
- de prendre en charge une telle situation;
- d'identifier les ressources de soutien du policier confronté à une situation de crise;
- de conclure, dans la mesure du possible, votre intervention de manière pacifique.

### C. Pouvoirs et devoirs :

Le troisième et dernier bloc sera dédié aux pouvoirs et devoirs du policier en matière d'intervention auprès de personnes en crise et auprès de personnes présentant un état mental perturbé.

**i** Rappel : Chaque module doit être complété pour accéder au suivant.

### Déroulement

Le présent cours est une autoformation en ligne et se fait entièrement de façon autonome. Il représente environ 7 heures de travail à temps plein. Le tableau ci-dessous représente un parcours suggéré par l'ENPQ qui détermine des délais répartis sur 8 semaines pour la réalisation des activités.

Semaines 1 et 2	Réalisation du bloc A – 2 heures
Semaine 3	Devoir 1 – 45 minutes
Semaines 4 et 5	Réalisation du bloc B – 2 heures
Semaine 6	Devoir 2 – 45 minutes
Semaine 7	Réalisation du bloc C – 30 minutes
Semaine 8	Examen – 60 minutes

Précédent    Suivant

Aller à...

Forum de présentation ►

# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1029**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1029**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

170 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 145 h d'activités d'apprentissage en présence
- 25 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne et de travaux hors cours (variable selon chaque étudiant)

**S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 47 h).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- connaissances et habiletés techniques : généralement un policier-instructeur pour 18 ou 36 aspirants policiers
- plateaux de simulation thématiques : 1 policier-instructeur pour 6 aspirants policiers
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 1 ou 2 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
2. Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant et du suspect 3.4 Contrôle adéquat du suspect 3.5 Intervention adéquate auprès des T-P-V 3.6 Sécurisation adéquate des lieux 3.7 Transport adéquat du prévenu 3.8 Procédure d'écrou adéquate
4. Effectuer l'enquête policière.	4.1 Planification adéquate de la suite des opérations 4.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.4 Protection adéquate de la scène
5. Consigner la preuve.	5.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 5.2 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 6.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 6.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>7.</b> Apprécier son intervention.	7.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 7.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention sécuritaire</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les intervenants impliqués</li><li>▪ Utilisation judicieuse de son temps</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- ▣ Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- ▣ Agression physique
- ▣ Annonce de décès
- ▣ Approche sur les lieux
- ▣ Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- ▣ Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- ▣ Capacité de conduite affaiblie
- ▣ Collecte d'information
- ▣ Collisions 10-05/10-06
- ▣ Communication tactique
- ▣ Conflit entre voisins
- ▣ Contrôle du suspect
- ▣ Coordination de l'arrivée sur les lieux
- ▣ Crimes informatiques
- ▣ Délit de fuite
- ▣ Déploiement tactique
- ▣ Entrevue de témoin, plaignant et victime
- ▣ Exécution d'un plan d'action
- ▣ Expulsion d'un commerce
- ▣ Formulation du portrait de la situation
- ▣ Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- ▣ Gangs criminalisés
- ▣ Interaction avec le citoyen (approche client)
- ▣ Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- ▣ Intervention dans le cadre de la LSJPA
- ▣ Introduction par effraction
- ▣ Perquisitions, fouilles, saisies
- ▣ Plainte/vol de VR
- ▣ Planification d'une entrevue de T-P-V
- ▣ Planification de la suite des opérations
- ▣ Possession de stupéfiants
- ▣ Préparation de T-P-V (pour la cour)
- ▣ Prise de plainte
- ▣ Procédure d'écrou
- ▣ Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- ▣ Recours à l'assistance nécessaire
- ▣ Rédaction des notes
- ▣ Rédactions des rapports et des formulaires
- ▣ Règlements municipaux

- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 C.cr.)
  - ↳ Infraction sommaire
  - ↳ Infraction mixte
  - ↳ Acte criminel
  - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↳ Détention pour comparution
  - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↳ Mise en garde (droit au silence)
  - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↳ Refus
  - ↳ Soupçons
  - ↳ Motifs
  - ↳ Garde ou contrôle
  - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
  - ↳ Avec consentement
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↳ Urgence (art. 529 C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p., C.s.r.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)

- Autorisations légales
  - ↪ Mandat d'entrée
  - ↪ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↪ Mandat général
  - ↪ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↪ Télémandat, art. 256 C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↪ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↪ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 LSJPA
- LDAS
  - ↪ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↪ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↪ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↪ Demande d'interdiction préventive
  - ↪ Articles 117.01 à 117.04 C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↪ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↪ Menace
  - ↪ Harcèlement
  - ↪ Vol/Fraude/Recel
  - ↪ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↪ Défaut de s'identifier
  - ↪ Mandat d'emprisonnement
  - ↪ Mandat d'amener devant le percepateur
  - ↪ Faire cesser l'infraction
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↪ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↪ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↪ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de transmettre des renseignements d'ordre médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle - DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (personne majeure en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration et renonciation aux droits (personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration statutaire [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise SIJ – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Disparition et fugues – Évaluation du risque [EO-10-029B]
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Événement – Disparition – Fugue – Enlèvement [EO-10-029A]
- Exécution de mandat ou de télémandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat Argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]

- Mesure de renvoi [EO-10-055]
- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d’en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Protocole d’entente sur l’intervention en matière de violence conjugale [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d’une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-036]
- Rapport d’accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d’arrestation, voir-dire et contrôle d’une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d’événement [EO-10-019]
- Rapport d’infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d’infraction général [EO-10-035]
- Rapport d’observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d’armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d’infraction
- Registre de contrôle des lots de pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d’utilisation – Appareil de détection d’alcool [EO-05-B-023]
- Remisage et remorquage d’un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-05-B-025]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]
- Usage de la force [EO-10-027]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, planifier son arrivée sur les lieux, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TEST PRÉPARATOIRE SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> </ul>	Variable (selon chaque étudiant) 2 h	3
(SOCIO-COM)	<b>TEST PRÉPARATOIRE SUR LA DIMENSION SOCIOCOMMUNAUTAIRE (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le point sur ses connaissances concernant la dimension sociocommunautaire du travail policier.</li> </ul>	Variable (selon chaque étudiant) 1 h	3
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	Variable (selon chaque étudiant) 1 h 30 min	3
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	Variable (selon chaque étudiant) 6 h	3
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
2	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3 h	3
3	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3 h	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
4	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3 h	3, 7
5	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	3
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 3, 7, 8
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	4, 5, 7
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 7
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 7
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	5, 6, 7
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <p>Activité préparatoire (en ligne) : <b>INTERVENIR EN MATIÈRE DE CAPACITÉ AFFAIBLIE : ASPECTS LÉGAUX</b></p>	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 1 h	3, 7
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les trois tests.</li> <li>▪ Interpréter les résultats des tests.</li> <li>▪ Rédiger le formulaire.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <p>Activité préparatoire (en ligne) : <b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)</b></p>	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 2 h	3, 7, 8

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b>	45 min	3
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.</li> </ul>	30 min	
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance.</li> <li>▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.).</li> <li>▪ Connaître les caractéristiques des gangs de rue.</li> <li>▪ Connaître les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.</li> </ul>	3h	3
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>APPROCHE CLIENT</b>	1 h 30 min  Variable (selon chaque étudiant) 1 h	3, 7
16	<b>PLATEAU RÈGLEMENT MUNICIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 5, 7, 8
17	<b>PLATEAU COLLISION(10-05/10-06)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une collision avec et sans blessé.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 5, 7, 8
18	<b>PLATEAU CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 5, 7, 8
19	<b>PLATEAU MANDATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 5, 7, 8
20	<b>PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 5, 7, 8

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	<b>PLATEAU <i>CONFLIT ENTRE VOISINS</i></b> ▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
22	<b>PLATEAU <i>ENTREVUE</i></b> ▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.	3 h 30 min	4, 5, 7
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> ▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition. ▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.	3 h	1, 2, 3, 5
24	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
25	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.	30 min	4, 7
26	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.	3 h 30 min	4, 5, 7
27 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i></b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i> . ▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.	3 h	3, 7
28	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.	1 h 30 min	5, 6, 7
29	<b>SORTIES POLICIÈRES : BLOC 1</b> ▪ Intervenir dans le cadre de sorties policières.	5 h 30 min	1, 2, 3, 5, 7
30	<b>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</b> ▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA. ▪ Appliquer le programme de mesures de recharge. ▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. ▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.	3 h	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>31</b>	<b>RÉTROACTION DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre des sorties policières du bloc 1.  Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTIONS DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 1</b>	3 h Variable (selon chaque étudiant) 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>32</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE DIVERSITÉ/PROFILAGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>DIVERSITÉ/PROFILAGE</b>	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 1 h	3, 7
<b>33</b>	<b>SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre de sorties policières.</li> </ul>	4 h 45 min	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre des sorties policières du bloc 2.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTIONS DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 2</b>	3 h Variable (selon chaque étudiant) 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>35</b>	<b>SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre de sorties policières.</li> </ul>	7 h 30 min	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>SANTÉ MENTALE</b>	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 1 h	3, 7
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre des sorties policières du bloc 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTIONS DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 3</b>	3 h Variable (selon chaque étudiant) 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE MALTRAITANCE DES AÎNÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
39 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
40	<b>SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre de sorties policières.</li> </ul>	5 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
41	<b>RÉTROACTION DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre des sorties policières du bloc 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTIONS DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 4</b>	3 h Variable (selon chaque étudiant) 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
42	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul>	6 h	3, 5
43	<b>PLATEAU <i>SCÈNE DE CRIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 7, 8
44	<b>SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre de sorties policières.</li> </ul>	7 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8
45	<b>RÉTROACTION DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre des sorties policières du bloc 5.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTIONS DES SORTIES POLICIÈRES DU BLOC 5</b>	3 h Variable (selon chaque étudiant) 1 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8
46	<b>TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.</li> </ul>	3 h	6
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement.</li> </ul> <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : PLANIFICATION DE LA SUITE DES OPÉRATIONS ET CONSIGNATION DE LA PREUVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à planifier la suite des opérations.</li> <li>▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.</li> </ul> <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux.</li> </ul> <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.</li> </ul>	1 h  1 h  2 h  1 h	1, 2, 3, 5, 8  4, 5  3  3

## Évaluation

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties.

### **Partie 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX**

L'étudiant doit effectuer une intervention policière et prendre en charge un événement. Plus précisément, il doit :

- amorcer l'intervention;
- planifier son arrivée sur les lieux;
- intervenir sur les lieux.

### **Partie 2 : PLANIFICATION DE LA SUITE DES OPÉRATIONS ET CONSIGNATION DE LA PREUVE**

Dans le cadre de la prise en charge du même événement, l'étudiant a à planifier la suite des opérations et à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour.

### **Partie 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX**

Cette partie consiste pour l'étudiant à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière.

### **Partie 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES**

L'étudiant doit démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites.

\* \* \*

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte de tous les indicateurs minimaux énoncés sur la grille d'évaluation certificative. Ainsi, l'échec à l'un ou l'autre des indicateurs minimaux entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant pourra alors reprendre la ou les parties de l'épreuve certificative dans lesquelles des indicateurs minimaux n'ont pas été atteints.

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de cotation ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

## GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.



**École nationale  
de police**

**Québec** 

350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1034**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1034**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

166 h au total réparties de la façon suivante :

- 144 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours à l'assistance nécessaire
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant et du suspect 3.4 Contrôle adéquat du suspect 3.5 Intervention adéquate auprès des T-P-V 3.6 Sécurisation adéquate des lieux 3.7 Transport adéquat du prévenu 3.8 Procédure d'écrou adéquate
<b>4.</b> Effectuer l'enquête policière.	4.1 Planification adéquate de la suite des opérations 4.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.4 Protection adéquate de la scène
<b>5.</b> Consigner la preuve.	5.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 5.2 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 6.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 6.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>7.</b> Apprécier son intervention.	7.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 7.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention sécuritaire</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les intervenants impliqués</li><li>▪ Utilisation judicieuse de son temps</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduite affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Coordination de l'arrivée sur les lieux
- Crimes informatiques
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Exécution d'un plan d'action
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Gangs criminalisés
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

**ASPECTS LÉGAUX**

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↳ Infraction sommaire
  - ↳ Infraction mixte
  - ↳ Acte criminel
  - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↳ Détention pour comparution
  - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↳ Mise en garde (droit au silence)
  - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↳ Refus
  - ↳ Soupçons
  - ↳ Motifs
  - ↳ Garde ou contrôle
  - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
  - ↳ Avec consentement
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↳ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p., C.s.r.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↳ Mandat d'entrée
  - ↳ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↳ Mandat général
  - ↳ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↳ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↳ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
- ↳ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↳ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↳ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↳ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↳ Demande d'interdiction préventive
  - ↳ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↳ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↳ Menace
  - ↳ Harcèlement
  - ↳ Vol/Fraude/Recel
  - ↳ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↳ Défaut de s'identifier
  - ↳ Mandat d'emprisonnement
  - ↳ Mandat d'amener devant le percepteur
  - ↳ Faire cesser l'infraction
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↳ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↳ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↳ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de transmettre des renseignements d'ordre médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle - DPCP-202])
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (personne majeure en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration statutaire [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise SIJ – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Disparition et fugues – Évaluation du risque [EO-10-029B]
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Événement – Disparition – Fugue – Enlèvement [EO-10-029A]
- Exécution de mandat ou de télémandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat Argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d'accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d'événement [EO-10-019]
- Rapport d'infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d'infraction général [EO-10-035]
- Rapport d'observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d'infraction
- Registre de contrôle des lots de pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d'utilisation – Appareil de détection d'alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d'un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-05-B-025]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]
- Usage de la force [EO-10-027]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, planifier son arrivée sur les lieux, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TEST PRÉPARATOIRE SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> </ul>	± 2 h	3
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	3
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6 h	3
	<b>CRPO ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPO et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3 h	3
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3 h	3
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>5</b>	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	5 h	1, 2, 3, 7, 8
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.	1 h	4, 5, 7
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.	1 h 30 min	4, 7
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.	1 h 30 min	4, 5, 7
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.	1 h 30 min	5, 6, 7
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> ▪ Procéder à la vérification de l'ADA. ▪ Préparer le sujet. ▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine. ▪ Interpréter le résultat obtenu. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.	3 h	3, 7
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> ▪ Administrer les trois tests. ▪ Interpréter les résultats des tests. ▪ Rédiger le formulaire. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.	3 h	3, 7, 8
	<b>Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)</b>	± 2 h	
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.	1 h 30 min	3
	<b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	30 min	
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> ▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance. ▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.). ▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue. ▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.	3 h	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>APPROCHE CLIENT</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>RÈGLEMENT MUNICIPAL</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
17	<b>PLATEAU <i>COLLISION (10-05/10-06)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une collision avec et sans blessé.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
18	<b>PLATEAU <i>CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MANDATS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
20	<b>PLATEAU <i>POSSESSION DE STUPÉFIANTS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
21	<b>PLATEAU <i>CONFLIT ENTRE VOISINS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
22	<b>PLATEAU <i>ENTREVUE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	4, 5, 7
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5
24	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE : INTERVENIR SUR LES LIEUX</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	2 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
25	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.</li> </ul>	1 h	4, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
26	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.</li> </ul>	3 h	4, 5, 7
27 (socio-com)	RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i>.</li> <li>▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.</li> </ul>	3 h	3, 7
28	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	5, 6, 7
29	SORTIE POLICIÈRE 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7
30	LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA.</li> <li>▪ Appliquer le programme de mesures de rechange.</li> <li>▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.</li> <li>▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	3
31	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1 <p>Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.</p> <p>Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</p>	1 h 30 min ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
32 (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul>	3 h	3, 7
33	SORTIE POLICIÈRE 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
34	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> <p>Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</p>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
35	SORTIE POLICIÈRE 3 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7, 8

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
36 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	3, 7
37	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
38 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MALTRAITANCE DES AÎNÉS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
39 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
40	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 3, 5, 7, 8
41	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
42	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h ± 1 h	3, 5
43	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 7, 8
44	<b>SORTIE POLICIÈRE 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>45</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b>	3 h ± 1 h	1,2,3,4,5,7,8
<b>46</b>	<b>TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.	3 h	6
<b>47</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX</b> ▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : PLANIFICATION DE LA SUITE DES OPÉRATIONS ET CONSIGNATION DE LA PREUVE</b> ▪ Démontrer sa capacité à planifier la suite des opérations. ▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES</b> ▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.	25 min 1 h 2 h 1 h	1, 2, 3, 5, 8 4,5 3 3
<b>48</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE PROCÉDURE D'ÉCROU</b> ▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.	1 h 30 min	3
<b>49</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1,2,3,5,7,8
<b>50</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b>	3 h ± 1 h	1,2,3,5,7,8
<b>51</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1,2,3,5,7,8
<b>52</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b>	3 h ± 1 h	1,2,3,5,7,8

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 % (18/30).

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu tous les indicateurs minimaux (IM) énoncés sur la grille d'évaluation certificative.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur *Moodle* (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ planifier son arrivée sur les lieux;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu tous les indicateurs minimaux (IM) énoncés sur la grille d'évaluation certificative.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à l'un ou l'autre des indicateurs minimaux (IM) entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre cette partie de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

## **PARTIE 2 : Planification de la suite des opérations/Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à planifier la suite des opérations et à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié;
- ⇒ identifier les rapports et formulaires requis pour compléter le dossier.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport pour obtenir un indicateur minimal.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à la rédaction de rapport, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % pour obtenir un indicateur minimal.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à cette partie, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % pour obtenir un indicateur minimal.

##### ▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à cette partie, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







# Prendre en charge un événement

---



*Plan  
de cours*

**PGI-1034**



**Prendre en charge  
un événement**

*Plan de cours*

**PGI-1034**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

166 h au total réparties de la façon suivante :

- 144 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours à l'assistance nécessaire
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant et du suspect 3.4 Contrôle adéquat du suspect 3.5 Intervention adéquate auprès des T-P-V 3.6 Sécurisation adéquate des lieux 3.7 Transport adéquat du prévenu 3.8 Procédure d'écrou adéquate
<b>4.</b> Effectuer l'enquête policière.	4.1 Planification adéquate de la suite des opérations 4.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.4 Protection adéquate de la scène
<b>5.</b> Consigner la preuve.	5.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 5.2 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 6.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 6.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>7.</b> Apprécier son intervention.	7.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 7.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention sécuritaire</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les intervenants impliqués</li><li>▪ Utilisation judicieuse de son temps</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- ▣ Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- ▣ Agression physique
- ▣ Annonce de décès
- ▣ Approche sur les lieux
- ▣ Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- ▣ Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- ▣ Capacité de conduite affaiblie
- ▣ Collecte d'information
- ▣ Collisions 10-05/10-06
- ▣ Communication tactique
- ▣ Conflit entre voisins
- ▣ Contrôle du suspect
- ▣ Coordination de l'arrivée sur les lieux
- ▣ Crimes informatiques
- ▣ Délit de fuite
- ▣ Déploiement tactique
- ▣ Entrevue de témoin, plaignant et victime
- ▣ Exécution d'un plan d'action
- ▣ Expulsion d'un commerce
- ▣ Formulation du portrait de la situation
- ▣ Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- ▣ Gangs criminalisés
- ▣ Interaction avec le citoyen (approche client)
- ▣ Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- ▣ Intervention dans le cadre de la LSJPA
- ▣ Introduction par effraction
- ▣ Perquisitions, fouilles, saisies
- ▣ Plainte/vol de VR
- ▣ Planification d'une entrevue de T-P-V
- ▣ Planification de la suite des opérations
- ▣ Possession de stupéfiants
- ▣ Préparation de T-P-V (pour la cour)
- ▣ Prise de plainte
- ▣ Procédure d'écrou
- ▣ Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- ▣ Recours à l'assistance nécessaire
- ▣ Rédaction des notes
- ▣ Rédactions des rapports et des formulaires
- ▣ Règlements municipaux
- ▣ Scène de crime
- ▣ Scène/mort suspecte
- ▣ Sécurisation des lieux
- ▣ Système d'alarme
- ▣ Témoignage à la cour
- ▣ Tentative de suicide
- ▣ Transport du prévenu
- ▣ Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- ▣ Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- ▣ Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- ▣ Véhicule volé/retrouvé
- ▣ Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↪ Infraction sommaire
  - ↪ Infraction mixte
  - ↪ Acte criminel
  - ↪ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↪ Détention pour comparution
  - ↪ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↪ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↪ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↪ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↪ Mise en garde (droit au silence)
  - ↪ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↪ Refus
  - ↪ Soupçons
  - ↪ Motifs
  - ↪ Garde ou contrôle
  - ↪ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
  - ↪ Avec consentement
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↪ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↪ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p., C.s.r.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↪ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↪ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↪ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↪ Mandat d'entrée
  - ↪ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↪ Mandat général
  - ↪ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↪ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↪ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
- ↪ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↪ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↪ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↪ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↪ Demande d'interdiction préventive
  - ↪ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↪ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↪ Menace
  - ↪ Harcèlement
  - ↪ Vol/Fraude/Recel
  - ↪ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↪ Défaut de s'identifier
  - ↪ Mandat d'emprisonnement
  - ↪ Mandat d'amener devant le percepteur
  - ↪ Faire cesser l'infraction
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↪ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↪ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↪ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202])
- Bris/Anomalie/Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (personne majeure en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration statutaire [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise SIJ – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Disparition et fugues – Évaluation du risque [EO-10-029B]
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Événement – Disparition – Fugue – Enlèvement [EO-10-029A]
- Exécution de mandat ou de télémandat [EO-10-033]
- Fiche de renseignements [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat Argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d’en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Protocole d’entente sur l’intervention en matière de violence conjugale [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d’une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d’accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d’arrestation, voir-dire et contrôle d’une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d’événement [EO-10-019]
- Rapport d’infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d’infraction général [EO-10-035]
- Rapport d’observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d’armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d’infraction
- Registre de contrôle des lots de pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d’utilisation – Appareil de détection d’alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d’un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-05-B-025]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]
- Usage de la force [EO-10-027]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, planifier son arrivée sur les lieux, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TEST PRÉPARATOIRE SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> </ul>	± 2 h	3
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	3
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6 h	3
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3 h	3
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3 h	3
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>5</b>	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 3, 7, 8
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	4, 5, 7
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 7
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 7
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	5, 6, 7
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	3 h	3, 7
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les trois tests.</li> <li>▪ Interpréter les résultats des tests.</li> <li>▪ Rédiger le formulaire.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)</b>	3 h  ± 2 h	3, 7, 8
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min  30 min	3
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance.</li> <li>▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.).</li> <li>▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue.</li> <li>▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.</li> </ul>	3 h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE RÈGLEMENT MUNICIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
17	<b>PLATEAU COLLISION (10-05/10-06)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une collision avec et sans blessé.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
18	<b>PLATEAU CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE MANDATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
20	<b>PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
21	<b>PLATEAU CONFLIT ENTRE VOISINS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
22	<b>PLATEAU ENTREVUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	4, 5, 7
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5
24	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	2 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
25	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.</li> </ul>	1 h	4, 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>26</b>	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.</li> </ul>	3 h	4, 5, 7
<b>27</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION VIOLENCE CONJUGALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i>.</li> <li>▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>28</b>	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	5, 6, 7
<b>29</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7
<b>30</b>	<b>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA.</li> <li>▪ Appliquer le programme de mesures de rechange.</li> <li>▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.</li> <li>▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	3
<b>31</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.  Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b>	1 h 30 min  ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>32</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE DIVERSITÉ/PROFILAGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>33</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b>	3 h  ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>35</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7, 8

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE MALTRAITANCE DES AÎNÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
<b>39</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION AGRESSION SEXUELLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
<b>40</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>41</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>42</b>	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h ± 1 h	3, 5
<b>43</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE SCÈNE DE CRIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 7, 8
<b>44</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>45</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8
<b>46</b>	<b>TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.	3 h	6
<b>47</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX</b> ▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : PLANIFICATION DE LA SUITE DES OPÉRATIONS ET CONSIGNATION DE LA PREUVE</b> ▪ Démontrer sa capacité à planifier la suite des opérations. ▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES</b> ▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.	25 min 1 h 2 h 1 h	1, 2, 3, 5, 8 4, 5 3 3
<b>48</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE PROCÉDURE D'ÉCROU</b> ▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.	1 h 30 min	3
<b>49</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>50</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>51</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>52</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 % (18/30).

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu tous les indicateurs minimaux (IM) énoncés sur la grille d'évaluation certificative.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur *Moodle* (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ planifier son arrivée sur les lieux;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu tous les indicateurs minimaux (IM) énoncés sur la grille d'évaluation certificative.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à l'un ou l'autre des indicateurs minimaux (IM) entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre cette partie de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

## **PARTIE 2 : Planification de la suite des opérations/Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à planifier la suite des opérations et à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié;
- ⇒ identifier les rapports et formulaires requis pour compléter le dossier.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport pour obtenir un indicateur minimal.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à la rédaction de rapport, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % pour obtenir un indicateur minimal.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à cette partie, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % pour obtenir un indicateur minimal.

##### ▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à cette partie, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







# Prendre en charge un événement

---



*Plan  
de cours*

**PGI-1034**



**Prendre en charge  
un événement**

*Plan de cours*

**PGI-1034**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, de planifier son arrivée sur les lieux, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

166 h au total réparties de la façon suivante :

- 144 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Planifier son arrivée sur les lieux.	2.1 Recours à l'assistance nécessaire
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux 3.2 Exécution du plan d'action adapté à la situation 3.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant et du suspect 3.4 Contrôle adéquat du suspect 3.5 Intervention adéquate auprès des T-P-V 3.6 Sécurisation adéquate des lieux 3.7 Transport adéquat du prévenu 3.8 Procédure d'écrou adéquate
<b>4.</b> Effectuer l'enquête policière.	4.1 Planification adéquate de la suite des opérations 4.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V 4.4 Protection adéquate de la scène
<b>5.</b> Consigner la preuve.	5.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 5.2 Rédaction adéquate des rapports et des formulaires

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 6.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 6.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>7.</b> Apprécier son intervention.	7.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 7.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention sécuritaire</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les intervenants impliqués</li><li>▪ Utilisation judicieuse de son temps</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- ▣ Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- ▣ Agression physique
- ▣ Annonce de décès
- ▣ Approche sur les lieux
- ▣ Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- ▣ Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- ▣ Capacité de conduite affaiblie
- ▣ Collecte d'information
- ▣ Collisions 10-05/10-06
- ▣ Communication tactique
- ▣ Conflit entre voisins
- ▣ Contrôle du suspect
- ▣ Coordination de l'arrivée sur les lieux
- ▣ Crimes informatiques
- ▣ Délit de fuite
- ▣ Déploiement tactique
- ▣ Entrevue de témoin, plaignant et victime
- ▣ Exécution d'un plan d'action
- ▣ Expulsion d'un commerce
- ▣ Formulation du portrait de la situation
- ▣ Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- ▣ Gangs criminalisés
- ▣ Interaction avec le citoyen (approche client)
- ▣ Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- ▣ Intervention dans le cadre de la LSJPA
- ▣ Introduction par effraction
- ▣ Perquisitions, fouilles, saisies
- ▣ Plainte/vol de VR
- ▣ Planification d'une entrevue de T-P-V
- ▣ Planification de la suite des opérations
- ▣ Possession de stupéfiants
- ▣ Préparation de T-P-V (pour la cour)
- ▣ Prise de plainte
- ▣ Procédure d'écrou
- ▣ Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- ▣ Recours à l'assistance nécessaire
- ▣ Rédaction des notes
- ▣ Rédactions des rapports et des formulaires
- ▣ Règlements municipaux
- ▣ Scène de crime
- ▣ Scène/mort suspecte
- ▣ Sécurisation des lieux
- ▣ Système d'alarme
- ▣ Témoignage à la cour
- ▣ Tentative de suicide
- ▣ Transport du prévenu
- ▣ Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- ▣ Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- ▣ Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- ▣ Véhicule volé/retrouvé
- ▣ Vol à l'étalage

**ASPECTS LÉGAUX**

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↪ Infraction sommaire
  - ↪ Infraction mixte
  - ↪ Acte criminel
  - ↪ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↪ Détention pour comparution
  - ↪ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↪ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↪ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↪ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↪ Mise en garde (droit au silence)
  - ↪ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↪ Refus
  - ↪ Soupçons
  - ↪ Motifs
  - ↪ Garde ou contrôle
  - ↪ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↪ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↪ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↪ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↪ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↪ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↪ Mandat d'entrée
  - ↪ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↪ Mandat général
  - ↪ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↪ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↪ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↪ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↪ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↪ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↪ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↪ Demande d'interdiction préventive
  - ↪ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↪ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↪ Menace
  - ↪ Harcèlement
  - ↪ Vol/Fraude/Recel
  - ↪ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↪ Défaut de s'identifier
  - ↪ Faire cesser l'infraction
  - ↪ Mandat d'emprisonnement
  - ↪ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↪ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↪ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↪ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202])
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaitre [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (personne majeure en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration statutaire [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise SIJ – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Disparition et fugues – Évaluation du risque [EO-10-029B]
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Événement – Disparition – Fugue – Enlèvement [EO-10-029A]
- Exécution de mandat ou de télémandat [EO-10-033]
- Fiche de renseignements [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat Argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d'accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d'événement [EO-10-019]
- Rapport d'infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d'infraction général [EO-10-035]
- Rapport d'observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d'infraction
- Registre de contrôle des lots de pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d'utilisation – Appareil de détection d'alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d'un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-05-B-025]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]
- Usage de la force [EO-10-027]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, planifier son arrivée sur les lieux, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie</li> </ul>	± 2 h	3
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	3
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6 h	3
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3 h	3
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3 h	3
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>5</b>	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 3, 7, 8
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	4, 5, 7
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 7
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 7
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	5, 6, 7
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	3 h	3, 7
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les trois tests.</li> <li>▪ Interpréter les résultats des tests.</li> <li>▪ Rédiger le formulaire.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	3 h	3, 7, 8
	Activité préparatoire (en ligne) : <b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)</b>	± 2 h	
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	1 h 30 min	3
	<b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	30 min	
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance.</li> <li>▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.).</li> <li>▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue.</li> <li>▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.</li> </ul>	3 h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE RÈGLEMENT MUNICIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
17	<b>PLATEAU COLLISION (10-05/10-06)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une collision avec et sans blessé.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
18	<b>PLATEAU CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE MANDATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
20	<b>PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
21	<b>PLATEAU CONFLIT ENTRE VOISINS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
22	<b>PLATEAU ENTREVUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	4, 5, 7
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 5
24	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	2 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
25	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.</li> </ul>	1 h	4, 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>26</b>	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.</li> </ul>	3 h	4, 5, 7
<b>27</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION VIOLENCE CONJUGALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i>.</li> <li>▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>28</b>	<b>PLATEAU VIOLENCE CONJUGALE : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	5, 6, 7
<b>29</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7
<b>30</b>	<b>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA.</li> <li>▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires.</li> <li>▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.</li> <li>▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	3
<b>31</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.  Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b>	1 h 30 min  ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>32</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE DIVERSITÉ/PROFILAGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>33</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b>	3 h  ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>35</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 3, 5, 7, 8

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	3, 7
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h  ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE MALTRAITANCE DES AÎNÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
<b>39</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION AGRESSION SEXUELLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 7
<b>40</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>41</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h  ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>42</b>	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h  ± 1 h	3, 5
<b>43</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE SCÈNE DE CRIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 7, 8
<b>44</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>45</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8
<b>46</b>	<b>TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.	3 h	6
<b>47</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX</b> ▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : PLANIFICATION DE LA SUITE DES OPÉRATIONS ET CONSIGNATION DE LA PREUVE</b> ▪ Démontrer sa capacité à planifier la suite des opérations. ▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES</b> ▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.	25 min 1 h 2 h 1 h	1, 2, 3, 5, 8 4, 5 3 3
<b>48</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE PROCÉDURE D'ÉCROU</b> ▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.	1 h 30 min	3
<b>49</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>50</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>51</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 3, 5, 7, 8
<b>52</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 5, 7, 8

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 % (18/30).

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu tous les indicateurs minimaux (IM) énoncés sur la grille d'évaluation certificative.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur Moodle (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ planifier son arrivée sur les lieux;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu tous les indicateurs minimaux (IM) énoncés sur la grille d'évaluation certificative.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à l'un ou l'autre des indicateurs minimaux (IM) entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre cette partie de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

## **PARTIE 2 : Planification de la suite des opérations/Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à planifier la suite des opérations et à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié;
- ⇒ identifier les rapports et formulaires requis pour compléter le dossier.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport pour obtenir un indicateur minimal.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à la rédaction de rapport, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % pour obtenir un indicateur minimal.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à cette partie, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % pour obtenir un indicateur minimal.

##### ▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il n'obtient pas l'indicateur minimal associé à cette partie, ce qui entraîne l'échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1034**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1034**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

166 h au total réparties de la façon suivante :

- 144 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habiletés techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention appropriée</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li><li>▪ Organisation adéquate du travail</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduite affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Crimes informatiques
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Gangs criminalisés
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↳ Infraction sommaire
  - ↳ Infraction mixte
  - ↳ Acte criminel
  - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↳ Détention pour comparution
  - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↳ Mise en garde (droit au silence)
  - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↳ Refus
  - ↳ Soupçons
  - ↳ Motifs
  - ↳ Garde ou contrôle
  - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↳ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↳ Mandat d'entrée
  - ↳ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↳ Mandat général
  - ↳ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↳ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↳ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↳ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↳ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↳ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↳ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↳ Demande d'interdiction préventive
  - ↳ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↳ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↳ Menace
  - ↳ Harcèlement
  - ↳ Vol/Fraude/Recel
  - ↳ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↳ Défaut de s'identifier
  - ↳ Faire cesser l'infraction
  - ↳ Mandat d'emprisonnement
  - ↳ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↳ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↳ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↳ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (personne majeure en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (personne mineure en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise SIJ – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat ou de télémandat [EO-10-033]
- Fiche de renseignements [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d'accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d'événement [EO-10-019]
- Rapport d'infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d'infraction général [EO-10-035]
- Rapport d'observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d'infraction
- Registre de contrôle des lots de pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d'utilisation – Appareil de détection d'alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d'un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-0045]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie</li> </ul>	± 2h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement</i> et <i>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention</i>.</li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3h	2
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3h	2
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3h	2, 6
<b>5</b>	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3h	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	5 h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.	1 h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.	1 h 30 min	3, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.	1 h 30 min	3, 4, 6
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> ▪ Procéder à la vérification de l'ADA. ▪ Préparer le sujet. ▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine. ▪ Interpréter le résultat obtenu. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.	3 h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> ▪ Administrer les trois tests. ▪ Interpréter les résultats des tests. ▪ Rédiger le formulaire. ▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.  Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)	3 h  ± 2 h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.  <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min  30 min	2
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> ▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance. ▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.). ▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue. ▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.	3 h	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>APPROCHE CLIENT</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>RÈGLEMENT MUNICIPAL</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
17	<b>PLATEAU <i>ÉPREUVE FORMATIVE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
18	<b>PLATEAU <i>CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MANDATS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU <i>POSSESSION DE STUPÉFIANTS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU <i>CONFLIT ENTRE VOISINS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU <i>ENTREVUE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3h	1, 2, 4
24	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE : INTERVENIR SUR LES LIEUX</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	2h	1, 2, 3, 4, 6, 7
25	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.</li> </ul>	1h	3, 6

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
26	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
27 (socio-com)	RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i>.</li> <li>▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.</li> </ul>	3 h	2, 6
28	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
29	SORTIE POLICIÈRE 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
30	LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA.</li> <li>▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires.</li> <li>▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.</li> <li>▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2
31	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1 Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.  Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1	1 h 30 min  ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
32 (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul>	3 h	2, 6
33	SORTIE POLICIÈRE 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
34	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2	3 h  ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
35	SORTIE POLICIÈRE 3 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
36 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
37	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
38 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MALTRAITANCE DES AÎNÉS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
39 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
40	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
41	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
42	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h ± 1 h	2, 4
43	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
44	<b>SORTIE POLICIÈRE 5</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>45</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>46</b>	<b>TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.	3 h	5
<b>47</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX</b> ▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE</b> ▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX</b> ▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux. <b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES</b> ▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.	25 min 1 h 2 h 1 h	1, 2, 4, 7 3, 4 2 2
<b>48</b>	<b>ATELIER THÉMATIQUE PROCÉDURE D'ÉCROU</b> ▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.	1 h 30 min	2
<b>49</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>50</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>51</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>52</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7. Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>53</b>	<b>RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> ▪ S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.	1 h 30 min	4

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur *Moodle* (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

En cas d'échec, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de cotation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.





# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1040**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1040**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

171 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 150 h d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habiletés techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention appropriée</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li><li>▪ Organisation adéquate du travail</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduite affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Crimes informatiques
- Désescalade : Intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Gangs criminalisés
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

**ASPECTS LÉGAUX**

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↪ Infraction sommaire
  - ↪ Infraction mixte
  - ↪ Acte criminel
  - ↪ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↪ Détention pour comparution
  - ↪ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↪ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↪ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↪ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↪ Mise en garde (droit au silence)
  - ↪ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↪ Refus
  - ↪ Soupçons
  - ↪ Motifs
  - ↪ Garde ou contrôle
  - ↪ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↪ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↪ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↪ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↪ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↪ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↪ Mandat d'entrée
  - ↪ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↪ Mandat général
  - ↪ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↪ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↪ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↪ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↪ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↪ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↪ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↪ Demande d'interdiction préventive
  - ↪ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↪ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↪ Menace
  - ↪ Harcèlement
  - ↪ Vol/Fraude/Recel
  - ↪ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↪ Défaut de s'identifier
  - ↪ Faire cesser l'infraction
  - ↪ Mandat d'emprisonnement
  - ↪ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↪ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↪ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↪ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Rapport d'activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (Personne **majeure** en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (Personne **mineure** en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personne disparue [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d'accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d'événement [EO-10-019]
- Rapport d'infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d'infraction général [EO-10-035]
- Rapport d'observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d'infraction
- Registre de contrôle des pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d'utilisation – Appareil de détection d'alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d'un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-0045]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie</li> </ul>	± 2h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement</i> et <i>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention</i>.</li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3h	2
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3h	2
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3h	2, 6
<b>4.1</b>	<b>INTERVENTION AUPRÈS DE PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL EST PERTURBÉ (LA DÉSESCALADE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les éléments clés de la désescalade lors d'une intervention policière auprès de personnes dont l'état mental est perturbé.</li> </ul>	3h	2, 6

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	2
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 4, 6
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	3 h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les trois tests.</li> <li>▪ Interpréter les résultats des tests.</li> <li>▪ Rédiger le formulaire.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)</b>	3 h  ±2 h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min  30 min	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance.</li> <li>▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.).</li> <li>▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue.</li> <li>▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.</li> </ul>	3 h	2
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Se familiariser avec les moments clés de l'approche client dans le contexte de l'intervention policière.</li> <li>▪ Se familiariser avec le partenariat stratégique et ses modes de mises en action.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE RÉGLEMENT MUNICIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
17	<b>PLATEAU ÉPREUVE FORMATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
18	<b>PLATEAU CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE MANDATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU CONFLIT ENTRE VOISINS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU ENTREVUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>24</b>	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : INTERVENIR SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux et la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	2 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>25</b>	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS, PLANIFIER L'ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations et la planification de l'entrevue de la victime.</li> </ul>	1 h	3, 6
<b>26</b>	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER UNE ENTREVUE DE TÉMOIN, DE PLAIGNANT OU DE VICTIME <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
<b>27</b> (socio-com)	RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i>.</li> <li>▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>28</b>	PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
<b>29</b>	SORTIE POLICIÈRE 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>30</b>	LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA.</li> <li>▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires.</li> <li>▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.</li> <li>▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2
<b>31</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1 Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.  Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1	1 h 30 min  ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>32</b> (socio-com)	ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de profilage.</li> <li>▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>33</b>	SORTIE POLICIÈRE 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>35</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE ENVAHISSANT DU DÉVELOPPEMENT (TED)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un TED.</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MALTRAITANCE DES AÎNÉS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>39</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>40</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
<b>41</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>42</b>	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h ± 1 h	2, 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
43	ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
44	SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
45	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
46	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.</li> </ul>	3 h	5
47	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement.</li> </ul>	30 min	1, 2, 4, 7
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.</li> </ul>	1 h	3, 4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux.</li> </ul>	2 h	2
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.</li> </ul>	1 h	2
48	ATELIER THÉMATIQUE <i>PROCÉDURE D'ÉCROU</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.</li> </ul>	1 h 30 min	2
49	SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
50	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
51	SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
52	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>53.1</b>	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES ▪ Se familiariser avec la rédaction des rapports et formulaires les plus fréquemment utilisés.	1 h 30 min	4
<b>53.2</b>	SALLE DE RAPPORTS DU POSTE DE POLICE NICOLET-ENPO ▪ Se familiariser avec le fonctionnement du pigeonnier et du classeur du poste de police Nicolet-ENPO associés à la rédaction des rapports et des formulaires.	1 h	4
<b>53.3</b>	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES ▪ S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.	1 h 30 min	4

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 80 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur *Moodle* (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

En cas d'échec, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.









# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1040**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1040**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

171 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 150 h d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention appropriée</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li><li>▪ Organisation adéquate du travail</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduite affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Crimes informatiques
- Désescalade : Intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Gangs criminalisés
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, maltraitance des enfants, agression sexuelle, violence conjugale)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↪ Infraction sommaire
  - ↪ Infraction mixte
  - ↪ Acte criminel
  - ↪ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↪ Détention pour comparution
  - ↪ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↪ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↪ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↪ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↪ Mise en garde (droit au silence)
  - ↪ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↪ Refus
  - ↪ Soupçons
  - ↪ Motifs
  - ↪ Garde ou contrôle
  - ↪ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↪ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↪ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↪ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↪ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↪ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↪ Mandat d'entrée
  - ↪ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↪ Mandat général
  - ↪ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↪ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↪ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↪ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↪ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↪ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↪ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↪ Demande d'interdiction préventive
  - ↪ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↪ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↪ Menace
  - ↪ Harcèlement
  - ↪ Vol/Fraude/Recel
  - ↪ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↪ Défaut de s'identifier
  - ↪ Faire cesser l'infraction
  - ↪ Mandat d'emprisonnement
  - ↪ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↪ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↪ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Protection de la jeunesse
  - ↪ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↪ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Rapport d'activités quotidiennes [EO-10-024]
- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (Personne **majeure** en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (Personne **mineure** en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personne disparue [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d'en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Rapport à un juge de paix à la suite d'une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d'accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d'arrestation, voir-dire et contrôle d'une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d'événement [EO-10-019]
- Rapport d'infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d'infraction général [EO-10-035]
- Rapport d'observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d'armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d'infraction
- Registre de contrôle des pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d'utilisation – Appareil de détection d'alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d'un véhicule routier [EO-10-050]
- Scénario de consommation et condition physique [EO-0045]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie</li> </ul>	± 2h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3h	2
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3h	2
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION TACTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les principes de communication tactique dans des situations faciles, difficiles et critiques.</li> </ul>	3h	2, 6
<b>4.1</b>	<b>INTERVENTION AUPRÈS DE PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL EST PERTURBÉ (LA DÉSESCALADE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les éléments clés de la désescalade lors d'une intervention policière auprès de personnes dont l'état mental est perturbé.</li> </ul>	3h	2, 6

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	2
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 4, 6
10	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : CONSIGNATION DE LA PREUVE ET PRÉPARATION POUR LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR IV DWF (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	3 h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les trois tests.</li> <li>▪ Interpréter les résultats des tests.</li> <li>▪ Rédiger le formulaire.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)</b>	3 h  ±2 h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min  30 min	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance.</li> <li>▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.).</li> <li>▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue.</li> <li>▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.</li> </ul>	3 h	2
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître l'approche client.</li> <li>▪ Intégrer les étapes de la démarche de communication tactique lors d'une situation facile.</li> <li>▪ Identifier la responsabilité policière à l'égard de la prise en charge des besoins du client.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de partenariat à mobiliser.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE RÉGLEMENT MUNICIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
17	<b>PLATEAU ÉPREUVE FORMATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
18	<b>PLATEAU CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur lors d'une capacité de conduite affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE MANDATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU CONFLIT ENTRE VOISINS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU ENTREVUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
24	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	2 h 30 min	1, 2, 3, 4, 6, 7
25	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : PLANIFIER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de la victime.	30 min	3, 6
26	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.	3 h	3, 4, 6
27 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i></b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i> . ▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.	3 h	2, 6
28	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
29	<b>SORTIE POLICIÈRE 1</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7
30	<b>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</b> ▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA. ▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires. ▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. ▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.	3 h	2
31	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.	1 h 30 min	1, 2, 4, 6, 7
	Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b>	± 1 h	
32 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i></b> ▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes. ▪ Distinguer les différents types de profilage. ▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires. ▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.	3 h	2, 6
33	<b>SORTIE POLICIÈRE 2</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>35</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MALTRAITANCE DES AÎNÉS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>39</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>40</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
<b>41</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b>	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>42</b>	<b>CRIMES INFORMATIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : <b>TERMINOLOGIE INFORMATIQUE</b>	3 h ± 1 h	2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
43	ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
44	SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
45	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5	3 h ± 1 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
46	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.</li> </ul>	3 h	5
47	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement.</li> </ul>	30 min	1, 2, 4, 7
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.</li> </ul>	1 h	3, 4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux.</li> </ul>	2 h	2
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.</li> </ul>	1 h	2
48	ATELIER THÉMATIQUE <i>PROCÉDURE D'ÉCROU</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.</li> </ul>	1 h 30 min	2
49	SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
50	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7
51	SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
52	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7	3 h ± 1 h	1, 2, 4, 6, 7

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>53.1</b>	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES ▪ Se familiariser avec la rédaction des rapports et formulaires les plus fréquemment utilisés.	1 h 30 min	4
<b>53.2</b>	SALLE DE RAPPORTS DU POSTE DE POLICE NICOLET-ENPO ▪ Se familiariser avec le fonctionnement du pigeonnier et du classeur du poste de police Nicolet-ENPO associés à la rédaction des rapports et des formulaires.	1 h	4
<b>53.3</b>	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES ▪ S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.	1 h 30 min	4

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE ECM

L'épreuve certificative en ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Aspects légaux (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 80 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. (Voir *Modalités de reprise en cas d'échec* à la partie 2.)

#### **PARTIE 2 : Administration des ECM (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

L'échec à cette partie conduit nécessairement à la reprise des deux parties de l'épreuve. L'étudiant doit alors s'inscrire à une formation d'appoint de sept heures, répartie sur deux soirées, avant laquelle il doit consulter l'activité préparatoire en ligne sur *Moodle* (2 h). L'étudiant pourra ensuite reprendre les deux parties de l'épreuve certificative avec une version et une mise en situation différentes de celles auxquelles il a échoué.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

- ⇒ amorcer l'intervention;
- ⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

En cas d'échec, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

- ⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

## **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.









# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**PGI-1040**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**PGI-1040**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

174 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 153 h d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇨ vidéos
  - ⇨ animations
  - ⇨ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- épreuves de coordination des mouvements :
  - ⇨ supervision pratique : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants
  - ⇨ formation théorique : 2 policiers- instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention appropriée</li> <li>▪ Utilisation adéquate des communications</li> <li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li> <li>▪ Organisation adéquate du travail</li> <li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li> <li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li> <li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li> </ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduite affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Cybercrimes
- Cyberintimidation
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Gangs criminalisés
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, agression sexuelle, violence conjugale, exploitation sexuelle)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 509 du C.cr.)
  - ↳ Infraction sommaire
  - ↳ Infraction mixte
  - ↳ Acte criminel
  - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↳ Détention pour comparution
  - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↳ Mise en garde (droit au silence)
  - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduite affaiblie
  - ↳ Refus
  - ↳ Motifs raisonnables de soupçonner
  - ↳ Motifs raisonnables de croire
  - ↳ Garde ou contrôle
  - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↳ Urgence (art. 529 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↳ Mandat d'entrée
  - ↳ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LCDAS)
  - ↳ Mandat général
  - ↳ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↳ Télémandat, art. 256 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↳ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↳ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LDAS
  - ↳ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LCDAS)
- Arme à feu
  - ↳ Articles 85 et suivants C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↳ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↳ Demande d'interdiction préventive
  - ↳ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↳ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↳ Menace
  - ↳ Harcèlement
  - ↳ Vol/Fraude/Recel
  - ↳ Entrave
- Articles 72, 73 et 74 du C.p.p.
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté
  - ↳ Défaut de s'identifier
  - ↳ Faire cesser l'infraction
  - ↳ Mandat d'emprisonnement
  - ↳ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction – Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↳ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↳ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Pouvoirs de saisie
  - ↳ Biens infractionnels
  - ↳ En vertu du C.s.r.
- Protection de la jeunesse
  - ↳ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/ Anomalie/ Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Complément de rapport d'infraction – Utilisation de l'appareil de détection approuvé [EO-0005]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (Personne **majeure** en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (Personne **mineure** en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du Code criminel [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enquête sur la capacité de conduite affaiblie [EO-10-049]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personne disparue [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d’en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Rapport à un juge de paix à la suite d’une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d’accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d’activités quotidiennes [EO-10-024]
- Rapport d’arrestation, voir-dire et contrôle d’une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d’événement [EO-10-019]
- Rapport d’infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d’infraction général [EO-10-035]
- Rapport d’observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d’armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d’infraction
- Registre de contrôle des pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d’utilisation – Appareil de détection d’alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d’un véhicule routier [EO-10-050]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie</li> </ul>	± 2 h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6 h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement</i> et <i>Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention</i>.</li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3 h	2
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3 h	2
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION (PARTIE 1)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>4.1</b>	<b>COMMUNICATION (PARTIE 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2, 6

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3 h	2
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5 h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1 h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER ET EFFECTUER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 4, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PRÉPARATION DU DOSSIER EN VUE DU TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
10	<b>CRPO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des demandes CRPO efficaces.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 2
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR FST (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul>	3 h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les ECM à un sujet.</li> <li>▪ S'approprier les normes d'administration des ECM.</li> <li>▪ Reconnaître certains signes et symptômes liés à certaines drogues.</li> <li>▪ Justifier sa décision (MRC ou MRS).</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)	3 h ±2 h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min 30 min	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	<b>NOUVELLE CRIMINALITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître l'organisation du Service du renseignement criminel du Québec et son importance.</li> <li>▪ Se familiariser avec le plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice (menaces envers les policiers, juges, avocats, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, agents des services correctionnels, etc.).</li> <li>▪ Être capable d'identifier les caractéristiques des gangs de rue.</li> <li>▪ Se familiariser avec les différentes souches du crime organisé, soit les motards criminalisés, le crime organisé traditionnel italien, le crime organisé traditionnel québécois.</li> </ul>	3 h	2
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>APPROCHE CLIENT</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître l'approche client, selon différentes clientèles.</li> <li>▪ Appliquer des stratégies de communication.</li> <li>▪ Identifier la responsabilité policière à l'égard de la prise en charge des besoins du client.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de partenariat à mobiliser.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>RÈGLEMENT MUNICIPAL</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
17	<b>ÉPREUVE FORMATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
18	<b>ATELIER <i>CAPACITÉ DE CONDUITE AFFAIBLIE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir en prenant en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur avec une capacité de conduite affaiblie.</li> <li>▪ Effectuer une enquête afin d'acquiescer les motifs de croire à une infraction de conduite avec la capacité affaiblie, sans utiliser d'outils tels que l'ADA ou les ECM.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MANDATS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU <i>POSSESSION DE STUPÉFIANTS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU <i>CONFLIT ENTRE VOISINS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU <i>ENTREVUE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
24	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	2 h 30 min	1, 2, 3, 4, 6, 7
25	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : PLANIFIER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de la victime.	30 min	3, 6
26	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.	3 h	3, 4, 6
27 (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i></b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i> . ▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.	3 h	2, 6
28	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
29	<b>SORTIE POLICIÈRE 1</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7
30	<b>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</b> ▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA. ▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires. ▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. ▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.	3 h	2
31	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.	1 h 30 min	1, 2, 4, 6, 7
32 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i></b> ▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes. ▪ Distinguer les différents types de profilage. ▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires. ▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.	3 h	2, 6
33	<b>SORTIE POLICIÈRE 2</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>35</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>SANTÉ MENTALE, DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>MALTRAITANCE DES AÎNÉS</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>39</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>AGRESSION SEXUELLE</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>40</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
<b>41</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>42</b>	<b>CYBERCRIMES ET CYBERINTIMIDATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques, dont la cyberintimidation.</li> </ul>	3 h	2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>43</b>	ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>44</b>	SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>45</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>46</b>	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.</li> </ul>	3 h	5
<b>47</b>	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement.</li> </ul>	30 min	1, 2, 4, 7
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.</li> </ul>	1 h	3, 4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux.</li> </ul>	2 h	2
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.</li> </ul>	1 h	2
<b>48</b>	ATELIER THÉMATIQUE <i>PROCÉDURE D'ÉCROU</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.</li> </ul>	1 h 30 min	2
<b>49</b>	SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>50</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>51</b>	SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>52</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>53.1</b>	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la rédaction des rapports et formulaires les plus fréquemment utilisés.</li> </ul>	1 h 30 min	4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>53.2</b>	<b>RAPPORTS DU POSTE DE POLICE NICOLET-ENPO : FONCTIONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se familiariser avec le fonctionnement du pigeonier et du classeur du poste de police Nicolet-ENPO associés à la rédaction des rapports et des formulaires.</li></ul>	1 h	4
<b>53.3</b>	<b>RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.</li></ul>	1 h 30 min	4
<b>54</b>	<b>RÉTROACTION : RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Effectuer un retour sur la rédaction des rapports et des formulaires produits.</li></ul>	1 h 30 min	4
<b>55</b>	<b>RÉALITÉ POLICIÈRE EN CONTEXTE AUTOCHTONE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se sensibiliser aux réalités des femmes autochtones.</li><li>▪ Se familiariser avec le contexte d'intervention en milieu autochtone.</li></ul>	1 h 30 min	2

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DES ECM

L'épreuve certificative des ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : Pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie et Normes d'administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduite affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 80 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie dans son ensemble après avoir assisté à une formation d'appoint.

#### **PARTIE 2 : Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie après avoir effectué l'activité préparatoire en ligne sur Moodle (PC12.0) et après avoir assisté à une formation d'appoint.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE *PRENDRE EN CHARGE*

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

⇒ amorcer l'intervention;

⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

### **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

### **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ Conditions de réussite de l'épreuve

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ Modalités de reprise en cas d'échec

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### **NOTATION**

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de cotation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.









# Prendre en charge un événement



*Plan  
de cours*

**102-203-15**



Prendre en charge  
un événement

*Plan de cours*

**102-203-15**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Prendre en charge un événement* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence à *prendre en charge un événement*.

Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir sur les lieux en tenant compte de ses pouvoirs et devoirs, des réalités sociales et des besoins des personnes, d'effectuer l'enquête policière, de consigner la preuve et de témoigner à la cour. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours vise à préparer les aspirants policiers à faire face aux défis que représente l'exercice de la pratique policière dans son contexte contemporain. Il contribue à situer le rôle du policier-patrouilleur au regard de la responsabilité dévolue aux organisations policières\*, soit : prévenir la criminalité et la victimisation, voir à la sécurité collective et contribuer au développement durable des communautés.

---

\* Prescription de l'Organisation des Nations Unies.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Policiers-instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec
- Expert-conseil juridique
- Conseillers en approche sociocommunautaire
- Instructeurs en intervention physique

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

174 h 45 min au total réparties de la façon suivante :

- 153 h d'activités d'apprentissage en présence
- 21 h 45 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités :

- plusieurs heures de travaux hors cours (rédaction de rapports, de grilles, etc.)
- 47 heures de consultation de la documentation (durée variable selon chaque étudiant) :
  - ⇒ vidéos
  - ⇒ animations
  - ⇒ lecture de précis de cours, d'articles, de codes, etc.

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Variable :

- accueil : 1 policier-instructeur pour 72 étudiants
- ADA : 2 policiers-instructeurs pour 18 étudiants
- épreuves de coordination des mouvements :
  - ⇒ supervision pratique : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants
  - ⇒ formation théorique : 2 policiers- instructeurs pour 18 étudiants
- aspects légaux et autres : 1 procureur pour 36 étudiants
- ateliers thématiques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- connaissances/habilités techniques : 1 policier-instructeur pour 18 ou 36 étudiants
- plateaux : 1 policier-instructeur pour 6 ou 18 étudiants
- rétroactions de sorties : 1 policier-instructeur pour 36 étudiants  
1 expert en police communautaire et/ou intervenant psychosocial
- sorties policières : 1 policier-instructeur pour 2 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prendre en charge un événement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir d'études de cas recréant toutes les étapes d'une intervention policière, c'est-à-dire de la prise d'appel jusqu'au témoignage à la cour.</li> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice avec des comédiens, au moyen de logements d'habitation, en milieu urbain et sur le réseau routier.</li> <li>▪ À partir d'un environnement de travail et d'un mode de fonctionnement recréant la vie d'un poste de police réel.</li> <li>▪ À l'aide des rapports et des formulaires d'usage propres au travail policier.</li> <li>▪ Au moyen de plateaux, d'ateliers thématiques et de rétroactions en présence.</li> <li>▪ Au moyen d'activités, de lectures et de rétroactions en ligne.</li> <li>▪ À l'aide d'instruments pédagogiques spécifiques visant l'aide à l'apprentissage tels que : rapport de progression des apprentissages, Modèle national de l'emploi de la force, canevas pour la planification d'entrevues, etc.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À partir des directives du poste de police Nicolet-ENPQ.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Amorcer l'intervention.	1.1 Collecte des informations pertinentes à la prise en charge d'un événement 1.2 Recours à l'assistance nécessaire 1.3 Formulation adéquate du portrait de la situation
<b>2.</b> Intervenir sur les lieux.	2.1 Arrivée adéquate sur les lieux 2.2 Intervention adéquate auprès des T-P-V 2.3 Intervention adéquate auprès du contrevenant ou du suspect 2.4 Contrôle adéquat du contrevenant ou du suspect 2.5 Transport adéquat du contrevenant ou du suspect 2.6 Procédure d'écrou adéquate 2.7 Intervention adéquate sur la scène
<b>3.</b> Effectuer l'enquête policière.	3.1 Planification adéquate de la suite des opérations 3.2 Planification adéquate d'une entrevue de T-P-V 3.3 Exécution adéquate d'une entrevue de T-P-V
<b>4.</b> Consigner la preuve.	4.1 Rédaction adéquate des notes tout au long de l'évolution du dossier 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.3 Rédaction adéquate du contenu d'un rapport

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>5.</b> Témoigner à la cour.	5.1 Préparation adéquate de son témoignage à la cour 5.2 Préparation adéquate d'un T-P-V en vue du témoignage à la cour 5.3 Témoignage adéquat à la cour
<b>6.</b> Apprécier son intervention.	6.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses en regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 6.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intervention appropriée</li><li>▪ Utilisation adéquate des communications</li><li>▪ Communication adéquate, selon la situation et les parties impliquées</li><li>▪ Organisation adéquate du travail</li><li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux aspects légaux</li><li>▪ Maîtrise adéquate des connaissances relatives aux réalités sociales</li></ul>	

## Contenu de la formation

### THÉMATIQUES

- Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM)
- Agression physique
- Annonce de décès
- Approche sur les lieux
- Aspects légaux liés à l'ADA et aux ECM
- Besoins des personnes et réponse à ces besoins
- Capacité de conduire affaiblie
- Collecte d'information
- Collisions 10-05/10-06
- Communication tactique
- Conflit entre voisins
- Contrôle du suspect
- Cybercrimes
- Cyberintimidation
- Délit de fuite
- Déploiement tactique
- Entrevue de témoin, plaignant et victime
- Expulsion d'un commerce
- Formulation du portrait de la situation
- Fugue, enlèvement et disparition/alerte Amber
- Interaction avec le citoyen (approche client)
- Intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé
- Intervention auprès d'un contrevenant ou d'un suspect et auprès du T-P-V (approche client, réalités sociales, gestion de crise, besoins des personnes et réponses aux besoins, etc.)
- Intervention dans le cadre de la LSJPA
- Introduction par effraction
- Perquisitions, fouilles, saisies
- Plainte/vol de VR
- Planification d'une entrevue de T-P-V
- Planification de la suite des opérations
- Possession de stupéfiants
- Préparation de T-P-V (pour la cour)
- Prise de plainte
- Procédure d'écrou
- Réalités sociales (itinérance, déficience intellectuelle, santé mentale, troubles envahissants du développement, suicide, diversité, profilage racial et social, homophobie, maltraitance des personnes âgées, agression sexuelle, violence conjugale, exploitation sexuelle)
- Recours à l'assistance nécessaire
- Rédaction des notes
- Rédactions des rapports et des formulaires
- Règlements municipaux
- Renseignement criminel
- Scène de crime
- Scène/mort suspecte
- Sécurisation des lieux
- Système d'alarme
- Témoignage à la cour
- Tentative de suicide
- Transport du prévenu
- Utilisation de l'appareil de détection approuvé (ADA)
- Véhicule suspect, mandat d'amener et engagement à comparaître
- Véhicule suspect, mandat d'arrestation
- Véhicule volé/retrouvé
- Vol à l'étalage

## ASPECTS LÉGAUX

- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté (art. 495 à 524 du C.cr.)
  - ↳ Infraction sommaire
  - ↳ Infraction mixte
  - ↳ Acte criminel
  - ↳ Citation, promesse, sommation
- Notions de détention
  - ↳ Détention pour comparution
  - ↳ Pouvoirs d'interception autre que C.s.r.
  - ↳ Interrogatoire de suspect (règles de confession, Charte)
  - ↳ Détention à des fins d'enquête (pouvoirs et devoirs)
- Droits constitutionnels (lors d'arrestation, détention ou déclaration lorsque la personne peut s'incriminer)
  - ↳ Informer la personne de l'infraction alléguée contre elle
  - ↳ Mise en garde (droit au silence)
  - ↳ Droit à l'avocat et possibilité d'en contacter (confidentialité)
- Capacité de conduire affaiblie
  - ↳ Refus
  - ↳ Motifs raisonnables de soupçonner
  - ↳ Motifs raisonnables de croire
  - ↳ Garde ou contrôle
  - ↳ Présomptions
- Perquisitions (saisie) sans mandat
- Pouvoirs d'entrée sans mandat
  - ↳ Urgence (art. 529.3 du C.cr.) : Éléments de preuve et sécurité
  - ↳ Poursuite immédiate (C.cr., C.p.p.)
- Fouille accessoire à l'arrestation
  - ↳ Sommaire (pour la sécurité)
  - ↳ Complète (recherche d'éléments de preuve)
  - ↳ Notion d'environnement immédiat (sac à dos, véhicule)
- Autorisations légales
  - ↳ Mandat d'entrée
  - ↳ Mandat de perquisition (selon C.cr. et LRCIDAS)
  - ↳ Mandat général
  - ↳ Télémandat (conditions d'obtention)
  - ↳ Télémandat, art. 320.29 du C.cr. (capacité affaiblie)
- LSJPA
  - ↳ Mesures extrajudiciaires et conditions d'application
  - ↳ Droits constitutionnels pour un mineur + art. 146 de la LSJPA
- LRCIDAS
  - ↳ Distinction entre les différentes infractions (art. 4 et 5 LRCIDAS)
- Arme à feu
  - ↳ Articles 85 et suivants du C.cr. (Entreposage et transport)
  - ↳ Pouvoir de saisie sans mandat/Urgence (violence conjugale et personne dépressive)
  - ↳ Demande d'interdiction préventive
  - ↳ Articles 117.01 à 117.04 du C.cr.
- Infractions et particularités
  - ↳ Voies de fait (niveau 1, 2, 3)
  - ↳ Menace
  - ↳ Harcèlement
  - ↳ Vol/Fraude/Recel
  - ↳ Entrave
- Pouvoirs d'arrestation et de remise en liberté au C.p.p.
  - ↳ Défaut de s'identifier
  - ↳ Faire cesser l'infraction
  - ↳ Mandat d'emprisonnement
  - ↳ Mandat d'amener devant le percepteur
- Dénonciateur (lorsque c'est un citoyen autre qu'un policier qui constate une infraction — Pouvoirs et devoirs du policier)
- Pouvoirs de fouille et de perquisition au C.p.p.
- Pouvoirs d'interception en vertu de l'article 636 du C.s.r.
- Pouvoirs de remisage
  - ↳ Faire cesser une infraction (non immatriculé, permis impayé, etc.)
  - ↳ Sécurité (état mécanique du véhicule)
- Pouvoirs de saisie
  - ↳ Biens infractionnels
  - ↳ En vertu du C.s.r.
- Protection de la jeunesse
  - ↳ Obligation de dénoncer à la DPJ lorsque la sécurité et le développement sont compromis
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas de fugue (mandat de recherche et d'amener, mandat de pénétrer)
- Loi P-38.001
  - ↳ Pouvoirs et devoirs dans les cas où le policier peut contraindre ou non une personne à se rendre à l'hôpital contre son gré
- *Loi sur la recherche des causes et circonstances de décès*

**RAPPORTS ET FORMULAIRES (par ordre alphabétique)**

- Articles du détenu [EO-10-054]
- Autorisation de communiquer des renseignements contenus au dossier médical [EO-10-011]
- Autorisation de divulguer des renseignements nominatifs à un autre organisme [EO-10-026]
- Avis aux parents [EO-10-058]
- Avis d'accident [EO-04-001]
- Avis de condamnation(s) antérieure(s) (art. 727(1) C.cr. [Cour du Québec, Chambre criminelle – DPCP-202]
- Bris/Anomalie/Incident [EO-10-063]
- Calepin de notes
- Carte de visite [EO-10-060]
- Citation à comparaître [EO-10-048]
- Complément de rapport d'infraction [EO-10-067]
- Complément de rapport d'infraction – Utilisation de l'appareil de détection approuvé [EO-0005]
- Consentement à une fouille ou à une perquisition d'un lieu sans mandat [EO-10-012]
- Constat d'infraction
- Contrôle des pièces à conviction [EO-10-010]
- Décès – Rapport complémentaire [EO-10-034]
- Déclaration (Personne **majeure** en état d'arrestation ou détenue) [EO-10-064]
- Déclaration (Personne **mineure** en état d'arrestation, détenue ou interrogée) [EO-10-046]
- Déclaration [EO-10-004]
- Déclaration sur le droit de propriété et de la valeur d'un bien suivant l'article 657.1 du *Code criminel* [EO-10-056]
- Déclaration victime – Violence conjugale [EO-10-047]
- Demande d'expertise – Identité judiciaire [EO-10-002]
- Demande d'expulsion [EO-10-059]
- Demande d'intenter des procédures [EO-10-007]
- Demande d'ordonnance d'interdiction préventive en matière d'armes à feu et autres armes (art. 111 du C.cr.) [SJ-809]
- Demande de mandat d'entrée
- Demande de mandat général
- Dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et rapport
- Engagement contracté devant un agent de la paix (art. 324 du C.p.p.) [EO-10-065]
- Enveloppe du détenu – Argent [EO-10-052]
- Enveloppe du détenu – Effets
- Enveloppe Santé Canada – Service d'analyse des drogues [HC/SC 4257]
- Étiquette des pièces à conviction
- Exécution de mandat [EO-10-033]
- Fiche d'interpellation et d'observation [EO-10-045]
- Fiche d'observation – Épreuves de coordination des mouvements [EO-0004]
- Guide d'enquête et de recherche pour personne disparue [EO-10-029C]
- Liste des biens [EO-10-044]
- Liste des documents relatifs à l'événement [EO-10-068]
- Mandat argent perçu – Enveloppe [EO-10-042]
- Message général (10-10) [EO-10-041]
- Mesure de renvoi [EO-10-055]

- Prise de plainte de vol de véhicule routier [EO-10-037]
- Procès-verbal – Saisie de véhicule routier [SAAQ 5995 03]
- Procès-verbal – Suspension de permis ou du droit d’en obtenir un (30-90 jours) [SAAQ 6059 03]
- Promesse de comparaître [EO-10-057]
- Rapport à un juge de paix à la suite d’une saisie sans mandat (art. 489.1 C.cr./LRCIDAS par. 13) [SJ-617B]
- Rapport complémentaire [EO-10-018]
- Rapport d’accident de véhicule routier [SAAQ]
- Rapport d’activités quotidiennes [EO-10-024]
- Rapport d’arrestation, voir-dire et contrôle d’une personne sous garde [EO-10-053]
- Rapport d’événement [EO-10-019]
- Rapport d’infraction (drogue) et de disposition de pièces à conviction [Santé Canada – HC/SC 3515]
- Rapport d’infraction général [EO-10-035]
- Rapport d’observation – Surveillance et prévention en partenariat avec la SQ [EO-10-040]
- Rapport de défectuosité [EO-10-061]
- Rapport de perquisition sans mandat en matière d’armes à feu et autres armes (par. 117.04(3) C.cr.) [SJ-812]
- Reçu [EO-10-062]
- Registre de contrôle des constats d’infraction
- Registre de contrôle des pièces à conviction [EO-10-039]
- Registre des événements Nicolet-ENPQ [EO-10-038]
- Registre des personnes sous garde [EO-10-025]
- Relevé d’utilisation – Appareil de détection d’alcool [EO-0008]
- Remisage et remorquage d’un véhicule routier [EO-10-050]
- Témoins à assigner [EO-10-008]
- Usage de la force [EO-10-027]
- Usage de la force – Suivi administratif [EO-10-028]

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *prendre en charge* un événement et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *amorcer une intervention, intervenir sur les lieux, effectuer l'enquête policière, consigner la preuve et témoigner à la cour*. Il devra également *apprécier sa propre performance*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *prendre en charge un événement* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	<b>TESTS PRÉPARATOIRES SUR LES ASPECTS LÉGAUX (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix.</li> <li>▪ Mettre à jour ses connaissances concernant les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie</li> </ul>	± 2 h	2
	<b>STRATÉGIE DE PROTECTION PERSONNELLE CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES INFECTIONS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre le risque concernant les maladies infectieuses dans le travail policier et son impact.</li> <li>▪ Reconnaître et appliquer les composantes clés du modèle de stratégie de protection personnelle et la façon d'en appliquer les principes afin de prévenir la propagation des infections d'une personne à l'autre.</li> </ul>	± 1 h 30 min	2
	<b>PREMIERS INTERVENANTS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les menaces et incidents CBRN potentiels.</li> <li>▪ Se protéger et intervenir en conséquence.</li> </ul>	± 6 h	2
	<b>CRPQ ET RENSEIGNEMENTS INFORMATISÉS (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les codes du CRPQ et les renseignements informatisés.</li> </ul>	± 45 min	1
	<b>CODIFICATION POUR LES COMMUNICATIONS RADIO (EN LIGNE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec le code d'épellation en radiotéléphonie.</li> </ul>	± 30 min	1
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES COURS D'ACTIVITÉS POLICIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres des cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) <i>Prendre en charge un événement et Patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention.</i></li> </ul>	1 h 30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX – RETOUR SUR LE TEST PRÉPARATOIRE ET LE TEST SUR LES POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE DE CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la théorie sur les aspects légaux dans des mises en situation.</li> <li>▪ Clarifier la compréhension des aspects légaux et l'application des pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	3 h	2
<b>3</b>	<b>POUVOIRS ET DEVOIRS DE L'AGENT DE LA PAIX EN MATIÈRE CRIMINELLE ET EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les connaissances relatives aux pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Clarifier l'application des pouvoirs et devoirs.</li> <li>▪ Faire des liens entre les différents pouvoirs d'intervention.</li> <li>▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs dans des contextes d'application.</li> </ul>	3 h	2
<b>4</b>	<b>COMMUNICATION (PARTIE 1)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>4.1</b>	<b>COMMUNICATION (PARTIE 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les stratégies de communication dans diverses situations.</li> </ul>	3 h	2, 6

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	<b>PERQUISITIONS, FOUILLES ET SAISIES AVEC ET SANS MANDAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'application de l'article 8 de la Charte des droits et libertés.</li> <li>▪ Connaître les exceptions (pouvoirs de saisie sans mandat).</li> <li>▪ Connaître les différents mandats, dont le mandat de perquisition, le mandat d'entrée et le télémandat pour prélèvements sanguins.</li> </ul>	3h	2
6	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.</li> </ul>	5h	1, 2, 6, 7
7	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER LA SUITE DES OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de la suite des opérations.</li> </ul>	1h	3, 4, 6
8	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PLANIFIER ET EFFECTUER L'ENTREVUE D'UN PLAIGNANT, D'UN TÉMOIN OU D'UNE VICTIME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de victime.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de victime.</li> </ul>	1 h 30 min	3, 4, 6
9	<b>PRENDRE EN CHARGE UN ÉVÉNEMENT : PRÉPARATION DU DOSSIER EN VUE DU TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et à la préparation de la victime pour son témoignage à la cour.</li> </ul>	1 h 30 min	4, 5, 6
10	<b>CRPO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des demandes CRPO efficaces.</li> </ul>	1 h 30 min	1, 2
11	<b>L'APPAREIL DE DÉTECTION APPROUVÉ ALCO-SENSOR FST (ADA)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à la vérification de l'ADA.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Interpréter le résultat obtenu.</li> <li>▪ Intervenir dans le respect de ses pouvoirs et devoirs en matière de capacité de conduire affaiblie.</li> </ul>	3h	2, 6
12	<b>L'ADMINISTRATION DES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administrer les ECM à un sujet.</li> <li>▪ S'approprier les normes d'administration des ECM.</li> <li>▪ Reconnaître certains signes et symptômes liés à certaines drogues.</li> <li>▪ Justifier sa décision (MRC ou MRS).</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM)	3h ±2h	2, 6, 7
13	<b>LES ÉPREUVES DE COORDINATION DES MOUVEMENTS (ECM) – ÉVALUATION CERTIFICATIVE</b> <b>PARTIE 1 – ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider ses connaissances quant aux pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie.</li> </ul> <b>PARTIE 2 – L'ADMINISTRATION DES ECM</b> Démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et rédiger le formulaire.	1 h 30 min 30 min	2

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	<b>RENSEIGNEMENT CRIMINEL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître le renseignement criminel et être mieux outillé pour le mettre en pratique comme policier-patrouilleur.</li> <li>▪ Déterminer leur rôle au sein du cycle de renseignement.</li> <li>▪ Être sensibilisé à l'existence du plan de lutte à l'intimidation envers les intervenants du système de justice.</li> <li>▪ Connaître les caractéristiques propres à certains types d'organisations criminelles d'intérêt.</li> </ul>	3 h	2
15 (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE APPROCHE CLIENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître l'approche client, selon différentes clientèles.</li> <li>▪ Appliquer des stratégies de communication.</li> <li>▪ Identifier la responsabilité policière à l'égard de la prise en charge des besoins du client.</li> <li>▪ Distinguer les différents types de partenariat à mobiliser.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
16	<b>ATELIER THÉMATIQUE RÉGLEMENT MUNICIPAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application des règlements municipaux.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
17	<b>ÉPREUVE FORMATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
18	<b>ATELIER CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir en prenant en charge un événement impliquant la conduite d'un véhicule à moteur avec une capacité de conduire affaiblie.</li> <li>▪ Effectuer une enquête afin d'acquiescer les motifs de croire à une infraction de conduite avec la capacité affaiblie, sans utiliser d'outils tels que l'ADA ou les ECM.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
19	<b>ATELIER THÉMATIQUE MANDATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant l'arrestation d'une personne pour un mandat d'emprisonnement, d'amener devant le percepteur ou d'arrestation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
20	<b>PLATEAU POSSESSION DE STUPÉFIANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement concernant l'application de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> (possession, possession en vue du trafic et possession conjointe).</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
21	<b>PLATEAU CONFLIT ENTRE VOISINS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant un conflit entre voisins.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6
22	<b>PLATEAU ENTREVUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une entrevue de victime en patrouille jumelée.</li> </ul>	3 h	3, 4, 6
23	<b>FUGUE, ENLÈVEMENT, DISPARITION, ALERTE AMBER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre en cas de fugue, enlèvement ou disparition.</li> <li>▪ S'approprier la procédure à suivre lors d'une alerte Amber.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>24</b>	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : INTERVENIR SUR LES LIEUX</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'intervention sur les lieux.	2 h 30 min	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>25</b>	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : PLANIFIER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la planification de l'entrevue de la victime.	30 min	3, 6
<b>26</b>	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : EXÉCUTER L'ENTREVUE</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à l'entrevue de la victime.	3 h	3, 4, 6
<b>27</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION <i>VIOLENCE CONJUGALE</i></b> ▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre du plateau <i>Violence conjugale</i> . ▪ Identifier les actions, solutions et attitudes à privilégier auprès d'une victime. ▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès de clientèles ayant des besoins particuliers.	3 h	2, 6
<b>28</b>	<b>PLATEAU <i>VIOLENCE CONJUGALE</i> : CONSIGNER LA PREUVE ET PRÉPARER LE TÉMOIGNAGE À LA COUR</b> ▪ S'approprier les critères et les indicateurs relatifs à la consignation de la preuve et du témoignage à la cour.	1 h 30 min	4, 5, 6
<b>29</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 1</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>30</b>	<b><i>LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS (LSJPA)</i></b> ▪ Se familiariser avec le cheminement d'un dossier LSJPA. ▪ Appliquer le programme de mesures extrajudiciaires. ▪ Se familiariser avec les obligations spécifiques à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> . ▪ Appliquer la LSJPA dans diverses situations.	3 h	2
<b>31</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 1</b> Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 1.	1 h 30 min	1, 2, 4, 6, 7
<b>32</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE <i>DIVERSITÉ/PROFILAGE</i></b> ▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation réalistes. ▪ Distinguer les différents types de profilage. ▪ Identifier les facteurs favorisant des interventions policières discriminatoires. ▪ Se sensibiliser à l'impact des pratiques discriminatoires, tant sur les personnes que sur le processus juridique.	3 h	2, 6
<b>33</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 2</b> ▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.	4 h	1, 2, 4, 6, 7

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>34</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 2.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>35</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>36</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE SANTÉ MENTALE – INTERVENIR DANS DES CONTEXTES DE VULNÉRABILITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer les notions acquises en ligne, lors de mises en situation impliquant des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et de déficience intellectuelle.</li> <li>▪ Se familiariser avec les particularités de l'intervention policière auprès d'une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).</li> <li>▪ Intégrer les différentes facettes de l'application de la loi P-38.</li> </ul>	3 h	2, 6
<b>37</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 3.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>38</b> (socio-com)	<b>ATELIER THÉMATIQUE MALTRAITANCE DES AÎNÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situer le rôle du policier au regard de la situation de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Reconnaître les types et les indicateurs de maltraitance des aînés.</li> <li>▪ Interagir avec la personne aînée vulnérable et son entourage.</li> <li>▪ Identifier des actions visant à mettre fin à la situation.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>39</b> (socio-com)	<b>RÉTROACTION AGRESSION SEXUELLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de l'intervention réalisée auprès d'une victime d'agression sexuelle.</li> <li>▪ Se sensibiliser à l'approche adéquate à adopter à l'égard d'une victime d'agression sexuelle adulte.</li> <li>▪ Identifier les ressources, références et informations à communiquer à la victime.</li> <li>▪ Mettre en application l'entente multisectorielle.</li> </ul>	1 h 30 min	2, 6
<b>40</b>	<b>SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	4 h 30	1, 2, 4, 6, 7
<b>41</b>	<b>RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 4.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4, 6, 7
<b>42</b>	<b>CYBERCRIMES ET CYBERINTIMIDATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la procédure d'intervention dans le cas de crimes informatiques, dont la cyberintimidation.</li> </ul>	3 h	2, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>43</b>	ATELIER THÉMATIQUE <i>SCÈNE DE CRIME</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir sur les lieux en patrouille jumelée pour prendre en charge un événement impliquant une scène de crime.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>44</b>	SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>45</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 5 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 5.</li> </ul>	3h	1, 2, 3, 4, 6, 7
<b>46</b>	TÉMOIGNAGE À LA COUR <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier la manière de témoigner à la cour.</li> </ul>	3h	5
<b>47</b>	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 1 : INTERVENTION SUR LES LIEUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à intervenir sur les lieux d'un événement.</li> </ul>	30 min	1, 2, 4, 7
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 2 : CONSIGNATION DE LA PREUVE <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa capacité à rédiger ses notes et les rapports et formulaires inhérents à l'intervention.</li> </ul>	1h	3, 4
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 3 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES ASPECTS LÉGAUX <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances quant aux aspects légaux.</li> </ul>	2h	2
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE PARTIE 4 : ÉPREUVE DE CONNAISSANCES SUR LES RÉALITÉS SOCIALES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer ses connaissances concernant l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales.</li> </ul>	1h	2
<b>48</b>	ATELIER THÉMATIQUE <i>PROCÉDURE D'ÉCROU</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la procédure d'écrou.</li> </ul>	1 h 30 min	2
<b>49</b>	SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
<b>50</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 6 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 6.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
<b>51</b>	SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervenir dans le cadre d'une sortie policière.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
<b>52</b>	RÉTROACTION DE LA SORTIE POLICIÈRE 7 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un retour sur ses performances dans le cadre de la sortie policière 7.</li> </ul>	3h	1, 2, 4, 6, 7
<b>53.1</b>	RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec la rédaction des rapports et formulaires les plus fréquemment utilisés.</li> </ul>	1 h 30 min	4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
<b>53.2</b>	<b>RAPPORTS DU POSTE DE POLICE NICOLET-ENPO : FONCTIONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se familiariser avec le fonctionnement du pigeonier et du classeur du poste de police Nicolet-ENPO associés à la rédaction des rapports et des formulaires.</li></ul>	1 h	4
<b>53.3</b>	<b>RÉDACTION DE RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ S'approprier la manière de rédiger les rapports et formulaires.</li></ul>	1 h 30 min	4
<b>54</b>	<b>RÉTROACTION : RAPPORTS ET FORMULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Effectuer un retour sur la rédaction des rapports et des formulaires produits.</li></ul>	1 h 30 min	4
<b>55</b>	<b>RÉALITÉ POLICIÈRE EN CONTEXTE AUTOCHTONE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se sensibiliser aux réalités des femmes autochtones.</li><li>▪ Se familiariser avec le contexte d'intervention en milieu autochtone.</li></ul>	1 h 30 min	2

## Évaluation

Le cours de *Prendre en charge un événement* comporte deux types d'évaluation : les épreuves de coordination de mouvements (ECM) et l'évaluation finale de la compétence.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DES ECM

L'épreuve certificative des ECM comporte deux parties.

#### **PARTIE 1 : L'enquête de capacité de conduire affaiblie et les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en la matière et Normes d'administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (90 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière pour des cas de capacité de conduire affaiblie. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 80 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie dans son ensemble après avoir assisté à une formation d'appoint.

#### **PARTIE 2 : Administration des épreuves de coordination des mouvements (ECM) (30 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à administrer les ECM, interpréter les résultats des tests et à rédiger le formulaire approprié.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise une grille certificative spécifique à l'administration des ECM semblable à la liste de vérification.

- **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

- **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue à cette partie, l'aspirant policier devra reprendre cette partie après avoir effectué l'activité préparatoire en ligne sur Moodle (PC12.0) et après avoir assisté à une formation d'appoint.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE DE LA COMPÉTENCE PRENDRE EN CHARGE

L'épreuve certificative de ce cours comporte quatre parties qui ont lieu à l'activité 47, lors des deux dernières semaines de formation.

#### **PARTIE 1 : Intervention sur les lieux (25 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à recevoir un appel et à effectuer seul une intervention policière en prenant en charge l'événement d'une mise en situation donnée. Plus précisément, il doit :

⇒ amorcer l'intervention;

⇒ intervenir sur les lieux.

L'ensemble de sa performance est évalué par un policier-instructeur qui utilise la grille certificative de la compétence, laquelle est connue des étudiants avant l'épreuve.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir minimalement obtenu la note de passage de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

S'il échoue, l'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre les parties 1 et 2 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué.

Cette partie compte pour 80 % de la note finale de la compétence.

### **PARTIE 2 : Consignation de la preuve (60 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant, à la suite de son intervention de la partie 1, à consigner la preuve en vue du témoignage à la cour. Plus précisément, il doit :

⇒ rédiger le rapport approprié.

Le rapport est corrigé par le correcteur de rapport selon les mêmes critères de correction que ceux utilisés tout au long du programme.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 % lors de la correction de son rapport.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant pourra reprendre la partie 1 de l'épreuve certificative avec une mise en situation différente de celle à laquelle il a échoué ainsi que la partie 2. Il est impératif qu'il réussisse les deux parties.

Cette partie compte pour 20 % de la note finale de la compétence.

### **PARTIE 3 : Épreuve de connaissances sur les aspects légaux (120 min)**

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer ses connaissances théoriques et à utiliser judicieusement ses pouvoirs et devoirs dans diverses mises en situation recréant des contextes d'intervention policière. Cette épreuve comporte 30 questions à choix multiples.

▪ **Conditions de réussite de l'épreuve**

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

▪ **Modalités de reprise en cas d'échec**

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, l'étudiant reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### PARTIE 4 : Épreuve de connaissances sur les réalités sociales (60 min)

Cette partie consiste pour l'étudiant à démontrer sa capacité à utiliser ses connaissances relatives à l'intervention auprès de clientèles présentant des particularités sociales, et ce, dans le cadre de mises en situation écrites. Cette épreuve comporte l'analyse de deux cas pour lesquels s'ensuivent des questions à réponses courtes ou d'identification d'éléments.

##### ▪ Conditions de réussite de l'épreuve

L'étudiant doit avoir obtenu un seuil de réussite de 60 %.

##### ▪ Modalités de reprise en cas d'échec

Si l'étudiant n'atteint pas le seuil de réussite, il y a échec de la compétence, et donc du cours. L'étudiant doit s'inscrire à une formation d'appoint. Ensuite, il reprendra cette partie avec une version différente de l'épreuve.

#### NOTATION

En vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ, l'étudiant recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) pour l'ensemble du cours. La note de passage est établie à D (60 %). L'étudiant pourra être informé du portrait de sa performance telle que traduite dans la grille d'évaluation certificative.

Dans le guide de notation présenté ci-dessous, la cote générale est accompagnée d'un bref descriptif du **niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.







# Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan  
de cours*

**PGI-1042**



**Intervenir physiquement  
auprès des personnes**

*Plan de cours*

**PGI-1042**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* [PGI-1042] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le Modèle national de l'emploi de la force, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à avoir une communication constante dans l'intervention, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

## Généralités

### ■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MEES ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

68 h au total réparties de la façon suivante :

- 62 h 45 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

**S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux*

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

## Contenu de la formation

### INTERVENTION PHYSIQUE

#### ▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

#### ▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

#### ▪ Arme à impulsions électriques

#### ▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

### SAUVETAGE

#### ▪ Sauvetage aquatique

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
2	<b>LE MODÈLE NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les termes du Modèle national de l'emploi de la force et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions.</li> <li>▪ S'initier à l'analyse d'une intervention policière nécessitant le recours à l'emploi de la force.</li> <li>▪ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>.</li> </ul>	2 h 30 min	1
3	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : ACTIVITÉ D'AMORCE – LES OPTIONS DE FORCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques.</li> <li>▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le policier s'expose à des lésions corporelles graves ou la mort.</li> <li>▪ Utiliser un contrôle physique léger.</li> <li>▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. la mise des menottes</li> <li>3. le déploiement d'une arme intermédiaire</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire en ligne :</b>            ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min)</p>	3 h	3
4	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'initier à la mise rapide des menottes.</li> <li>▪ S'initier à la fouille d'une personne.</li> <li>▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors de l'escorte vers le véhicule de patrouille.</li> <li>▪ Utiliser un contrôle physique léger.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. la mise des menottes</li> <li>3. la fouille d'une personne</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire (en ligne) :</b>            ⇨ QUESTIONNAIRE 1</p>	3 h	3
5	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser une technique d'approche adéquate.</li> <li>▪ Utiliser un contrôle physique léger.</li> <li>▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. la mise des menottes</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire en ligne :</b>            ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min)</p>	3 h	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
6	<p><b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTER-MÉDIAIRES 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions.</li> <li>▪ Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique puissant</li> <li>2. l'usage des armes intermédiaires</li> <li>3. la mise des menottes</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire en ligne :</b>            ⇨ QUESTIONNAIRE 2</p>	3 h	3
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2</b></li> <li>▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol.</li> <li>▪ Utiliser la mise rapide des menottes.</li> <li>▪ Effectuer la fouille d'une personne.</li> <li>▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille.</li> <li>▪ Utiliser un contrôle physique léger.</li> <li>▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux policiers.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. le déploiement de l'arme à feu</li> <li>3. la mise des menottes</li> <li>4. la fouille d'une personne</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire en ligne :</b>            ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les Caractéristiques d'une personne armée</i> (environ 45 min)</p>	3 h	3
8	<p><b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche.</li> <li>▪ Utiliser une technique d'approche adéquate.</li> <li>▪ Utiliser un contrôle physique léger.</li> <li>▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. la mise des menottes</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire en ligne :</b>            ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Surviving edge weapons</i> (environ 45 min)</p>	3 h	3
9	<p><b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTER-MÉDIAIRES 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser des techniques de défense contre des agressions.</li> <li>▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure.</li> <li>▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique.</li> <li>▪ S'initier à une technique d'approche armée (solo) adéquate.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique puissant</li> <li>2. le déploiement des armes intermédiaires</li> <li>3. la mise des menottes</li> </ol> </li> </ul> <p><b>Activité préparatoire en ligne :</b>            ⇨ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min)</p>	3 h	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress/contrôle des émotions).</li> <li>▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité une fois vaporisé.</li> <li>▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne vaporisée à l'aérosol capsique.</li> </ul>	3 h	3
11	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'initier aux techniques de garde et contrôle de l'arme à feu.</li> <li>▪ Utiliser le bâton télescopique.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. le contrôle physique puissant</li> <li>3. le déploiement d'une arme intermédiaire</li> <li>4. la mise des menottes</li> </ol> </li> </ul> <p>Activités préparatoires en ligne :            ⇨ QUESTIONNAIRE 3</p>	3 h	3
12	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL EN ÉQUIPE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants.</li> <li>▪ Utiliser un contrôle physique léger.</li> <li>▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. le contrôle physique puissant</li> <li>3. la mise des menottes</li> <li>4. la fouille d'une personne</li> </ol> </li> </ul> <p>Activité préparatoire en ligne :            Visionnement de la vidéo <i>Le syndrome du délire agité</i> (environ 2 h)</p>	3 h	3
13	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) 3 ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol.</li> <li>▪ Utiliser des techniques de garde et contrôle de l'arme à feu.</li> <li>▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure.</li> <li>▪ Utiliser le bâton télescopique.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique puissant</li> <li>2. le déploiement d'une arme intermédiaire</li> <li>3. la mise des menottes</li> </ol> </li> </ul>	3 h	3
14	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions de l'arme à impulsions électriques telles que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ la nomenclature</li> <li>⇨ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques</li> <li>⇨ les notions de bases en électricité</li> <li>⇨ la pratique policière (GPP 2.1.2.1)</li> </ul> </li> <li>▪ S'initier au rôle de policier de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques.</li> </ul>	1 h 30 min	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
15	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure.</li> <li>▪ Effectuer une fouille d'une personne.</li> <li>▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille.</li> <li>▪ Utiliser la technique en pointe de flèche.</li> <li>▪ S'initier à la fenêtre d'opportunité en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques.</li> <li>▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate.</li> <li>▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le contrôle physique léger</li> <li>2. le contrôle physique puissant</li> <li>3. le déploiement d'une arme intermédiaire</li> <li>4. le déploiement de l'arme à feu</li> <li>5. la mise des menottes</li> <li>6. la fouille d'une personne</li> </ol> </li> </ul>	3 h	3
16	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'initier aux techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule.</li> </ul>	1 h 30 min	3
17	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE SAUVETAGE EN MILIEU AQUATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.</li> </ul>	3 h	3
18	<b>ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard.</li> </ul>	3 h	3
19	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence.</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
20	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre de décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence.</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
21	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence.</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
22	<b>REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer la maîtrise de ou des habiletés de base échouées.</li> </ul>	1 h 30 min	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
23	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entraînement en réalité complexe.</li> <li>▪ Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique</i>, <i>Intervention tactique</i> et <i>Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention policière.</li> <li>▪ Gérer son stress et contrôler ses émotions dans un contexte de travail sous pression.</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
24	<p>ÉVALUATION CERTIFICATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention policière.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 2, 3, 4

## Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

### ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 18, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

**Conditions de réussite :** La note de passage est de 60 %.

**Modalités en cas d'échec :** En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve lors de l'activité 22.

### ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

**Conditions de réussite :** La note de passage est de 60 %.

**Modalités en cas d'échec :** En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

\* \* \*

La réussite de l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec de cet élément de compétence entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du

cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.





# Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan  
de cours*

**PGI-1036**



**Intervenir physiquement  
auprès des personnes**

*Plan de cours*

**PGI-1036**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* [PGI-1036] s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le Modèle national de l'emploi de la force, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à avoir une communication constante dans l'intervention, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

## Généralités

### ■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

63 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

**S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
<b>2.</b> Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
<b>3.</b> Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante dans l'intervention 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
<b>4.</b> Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>

### Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux*

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

## Contenu de la formation

### INTERVENTION PHYSIQUE

#### ▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

#### ▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

#### ▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

### SAUVETAGE

#### ▪ Sauvetage aquatique

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
2	<b>PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force.</li> <li>S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.</li> </ul>	2 h 30 min	1
3	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.</li> </ul>	3 h	3
4	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression.</li> <li>Maîtriser les techniques de contrôle articulaire</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
5	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise rapide des menottes.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 45 min	3
6	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> </ul>	3 h	3
7	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
8	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser le contrôle par l'enclosure.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
9	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 (THÉORIE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques d'utilisation et de déplacement liées à l'aérosol capsique.</li> </ul> ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
11	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 (PRATIQUE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimenter l'aérosol capsique.</li> </ul>	3 h	3
12	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure.</li> </ul>	1 h 30 min	3
13	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	3
14	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 2 h	3
15	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
16	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.</li> </ul>	3 h	3
17	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.</li> </ul>	1 h 30 min	3
18	<b>SAUVETAGE AQUATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.</li> </ul>	3 h	3
19	<b>ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard.</li> <li>▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.</li> </ul>	3 h	3
20	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
22	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ Interventions un contre un.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
23	<b>REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	1 h 30 min	3
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une intervention complète.</li> <li>▪ Rédiger le rapport d'événement.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 2, 3, 4

## Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

### **ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE**

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

**Conditions de réussite :** La note de passage est de 60 %.

**Modalités en cas d'échec :** En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve.

### **ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)**

L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

**Conditions de réussite :** La note de passage est de 60 %.

**Modalités en cas d'échec :** En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

\* \* \*

La réussite de chacun des critères est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du

cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

<b>GUIDE DE COTATION</b>			
<b>%</b>	<b>COTES</b>	<b>NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE</b>	<b>DÉFINITIONS</b>
96,3 - 100	A+	<b>SUPÉRIEUR</b>	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	<b>TRÈS SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	<b>SATISFAISANT</b>	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	<b>MINIMAL</b>	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	<b>INSUFFISANT</b>	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.





# Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan  
de cours*

**PGI-1036**



**Intervenir physiquement  
auprès des personnes**

*Plan de cours*

**PGI-1036**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le Modèle national de l'emploi de la force, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à avoir une communication constante dans l'intervention, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

## Généralités

### ■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

63 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

**S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.6 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.7 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2.1 Concision de la narration</li> <li>4.2.2 Précision de la narration</li> </ul>

### Et pour toute la compétence

- Respect constant des principes de défense et des principes tactiques
- Communication constante dans l'intervention
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

## Contenu de la formation

### INTERVENTION PHYSIQUE

#### ▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

#### ▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

#### ▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

### SAUVETAGE

#### ▪ Sauvetage aquatique

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
2	<b>PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force.</li> <li>S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.</li> </ul>	2 h 30 min	1
3	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.</li> </ul>	3 h	3
4	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression.</li> <li>Maîtriser les techniques de contrôle articulaire</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
5	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise rapide des menottes.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 45 min	3
6	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> </ul>	3 h	3
7	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
8	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser le contrôle par l'enclosure.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
9	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	3

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 (THÉORIE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques d'utilisation et de déplacement liées à l'aérosol capsique.</li> </ul> ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
11	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 (PRATIQUE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimenter l'aérosol capsique.</li> </ul>	3 h	3
12	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure.</li> </ul>	1 h 30 min	3
13	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	3
14	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 2 h	3
15	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	3
16	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.</li> </ul>	3 h	3
17	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.</li> </ul>	1 h 30 min	3
18	<b>SAUVETAGE AQUATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.</li> </ul>	3 h	3
19	<b>ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard.</li> <li>▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.</li> </ul>	3 h	3
20	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
22	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ Interventions un contre un.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
23	<b>REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	1 h 30 min	3
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une intervention complète.</li> <li>▪ Rédiger le rapport d'événement.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 2, 3, 4

## Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

### **ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE**

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

**Conditions de réussite :** La note de passage est de 60 %.

**Modalités en cas d'échec :** En cas d'échec, l'aspirant policier doit reprendre l'épreuve.

### **ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)**

Cette épreuve se fait en deux étapes. L'aspirant policier aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- évaluer continuellement la situation;
- planifier son intervention;
- intervenir sur les lieux;
- articuler sa prise de décision.

**Conditions de réussite :** La note de passage est de 60 %.

**Modalités en cas d'échec :** En cas d'échec, l'aspirant policier doit s'inscrire à une formation d'appoint et effectuer un examen de reprise.

\* \* \*

La réussite de chacun des critères est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

L'aspirant policier recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.





# Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan  
de cours*

**PGI-1036**



**Intervenir physiquement  
auprès des personnes**

*Plan de cours*

**PGI-1036**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2013.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

## Généralités

### ■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

63 h 30 min au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

**S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
<b>2.</b> Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
<b>3.</b> Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence
<b>Et pour toute la compétence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention sécuritaire</li> <li>▪ Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs</li> </ul>	

## Contenu de la formation

### INTERVENTION PHYSIQUE

#### ▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

#### ▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

#### ▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

### SAUVETAGE

#### ▪ Sauvetage aquatique

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
2	<b>PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force.</li> <li>S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.</li> </ul>	2 h 30 min	1, 2
3	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.</li> </ul>	3 h	1
4	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression.</li> <li>Maîtriser les techniques de contrôle articulaire</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
5	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise rapide des menottes.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> </ul>	3 h	1
7	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser le contrôle par l'encolure.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE	1 h 30 min  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	1

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 (THÉORIE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques d'utilisation et de déplacement liées à l'aérosol capsique.</li> </ul> ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 (PRATIQUE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimenter l'aérosol capsique.</li> </ul>	3 h	1
12	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCOLURE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser le contrôle par l'encolure.</li> </ul>	1 h 30 min	1
13	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	1
14	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.</li> </ul>	3 h	1
17	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.</li> </ul>	1 h 30 min	1
18	<b>SAUVETAGE AQUATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.</li> </ul>	3 h	1
19	<b>ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'encolure, bâton droit télescopique, une technique au hasard.</li> <li>▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.</li> </ul>	3 h	1
20	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
22	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ Interventions un contre un.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4
23	<b>REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	1 h 30 min	1
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une intervention complète.</li> <li>▪ Rédiger le rapport d'événement.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 4

## Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

### **ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE**

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

### **ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)**

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

\* \* \*

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.





# Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan  
de cours*

**PGI-1031**



**Intervenir physiquement  
auprès des personnes**

*Plan de cours*

**PGI-1031**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

## Généralités

### ■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

64 h au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

**S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).**

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice.</li> <li>▪ En recréant un environnement teinté par la tension.</li> <li>▪ En utilisant des plateaux de simulation.</li> <li>▪ À l'aide de techniques d'intervention physique.</li> <li>▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions.</li> <li>▪ À l'aide du précis de cours.</li> <li>▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.</li> <li>▪ À l'aide du rapport d'événement.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
<b>2.</b> Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
<b>3.</b> Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

### Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

## Contenu de la formation

### INTERVENTION PHYSIQUE

#### ▪ Problématique de l'emploi de la force :

- ↪ pouvoirs légaux
- ↪ jurisprudence
- ↪ Modèle national de l'emploi de la force

#### ▪ Entraînement de base :

- ↪ contrôle par points de pression
- ↪ contrôles articulaires
- ↪ mise rapide des menottes
- ↪ techniques de fouille
- ↪ mise des menottes par contrôle articulaire
- ↪ bâton droit télescopique
- ↪ aérosol capsique
- ↪ contrôle par l'encolure
- ↪ principes et techniques d'intervention en équipe
- ↪ garde et contrôle de l'arme
- ↪ défense contre des agressions physiques
- ↪ sortie de véhicule automobile

#### ▪ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ↪ approche sécuritaire des lieux
- ↪ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ↪ sujet en proie à un délire agité
- ↪ caractéristiques d'une personne armée
- ↪ communication adaptée à la situation
- ↪ application d'une technique d'approche adéquate
- ↪ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ↪ mise des menottes adéquate
- ↪ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ↪ exécution d'une fouille adéquate
- ↪ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ↪ intervention sécuritaire
- ↪ utilisation adéquate des communications
- ↪ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

### SAUVETAGE

#### ▪ Sauvetage aquatique

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> </ul>	30 min	s. o.
2	<b>PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force.</li> <li>S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.</li> </ul>	2 h 30 min	1, 2
3	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.</li> </ul>	3 h	1
4	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression.</li> <li>Maîtriser les techniques de contrôle articulaire</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
5	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise rapide des menottes.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.</li> </ul>	3 h	1
7	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser le contrôle par l'enclosure.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	1

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique.</li> </ul> ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique.</li> </ul>	3 h	1
12	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 2</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser le contrôle par l'enclosure.</li> </ul>	1 h 30 min	1
13	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.</li> </ul>	1 h 30 min	1
14	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation.</li> </ul> Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h  Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.</li> </ul>	3 h	1
17	<b>ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.</li> </ul>	1 h 30 min	1
18	<b>SAUVETAGE AQUATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.</li> </ul>	3 h	1
19	<b>ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'enclosure, bâton droit télescopique, une technique au hasard.</li> <li>▪ Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.</li> </ul>	3 h	1
20	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 3, 4
22	<b>ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ Interventions un contre un.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	3 h	1, 2, 4
23	<b>REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation.</li> <li>▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation).</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.</li> </ul>	1 h 30 min	1
	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer une intervention complète.</li> <li>▪ Rédiger le rapport d'événement.</li> </ul>	1 h 15 min	1, 4

## Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

### **ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE**

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique **ET** une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

### **ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)**

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

\* \* \*

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.



**École nationale  
de police**

**Québec** 

350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

# Communication tactique

---



*Plan*  
*de cours*

**Multi\_17**  
**Communication tactique**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

**CONCEPTION :** Service de l'expertise pédagogique et du développement de programmes (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2004.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

---

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Lors d'une intervention, les paroles prononcées peuvent avoir une influence positive ou négative sur le comportement de la personne interpellée. Cependant, pour être efficace, cette communication doit être structurée, orientée vers un objectif précis et adaptable selon les circonstances. Une communication tactique efficace peut désamorcer nombre de situations difficiles.

Le cours *Communication tactique* vise essentiellement le développement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise.

Les participants seront appelés, à travers des mises en situation, à mettre en application les techniques ciblées tout en respectant les principes liés à la problématique de l'emploi de la force.

Dans cette optique, le cours *Communication tactique* favorise la formation des intervenants dans le domaine de l'emploi de la force.

# GÉNÉRALITÉS

## TITRE

COMMUNICATION TACTIQUE

## PRÉALABLES

▪ *Problématique de l'emploi de la force* [FOR-1007]

**OU**

▪ *Prémisses de l'emploi de la force* [FOR-1028]

## CLIENTÈLE VISÉE

Toute personne susceptible d'avoir recours à la force dans l'exercice de ses fonctions.

## DURÉE

- Huit périodes de 90 minutes (12 h)
- **En classe** : 3 h
- **En entraînement** : 8 h
- **En évaluation** : 1 h

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un nombre de participants n'excédant pas 12 personnes.

## OBJECTIFS ET STANDARDS

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer d'une façon tactique lors de ses interventions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moyen d'un séminaire et de sessions de formation.</li> <li>• À l'aide de documents de référence.</li> <li>• À partir :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ du tableau de la problématique de l'emploi de la force;</li> <li>✓ du tableau des mécanismes de contrôle physique;</li> <li>✓ du tableau de la mécanique d'une intervention physique;</li> <li>✓ du précis de cours;</li> <li>✓ des articles, éléments ou règlements des différents documents légaux prescrits :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Charte canadienne des droits et libertés;</li> <li>▪ Charte des droits et libertés de la personne;</li> <li>▪ Code criminel;</li> <li>▪ Code de déontologie des policiers du Québec;</li> <li>▪ Guide de pratiques policières.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Par des mises en situation.</li> <li>• Au moyen d'exercices à la salle d'entraînement.</li> <li>• À l'aide des principes et techniques liés à l'emploi de la force.</li> <li>• En utilisant la terminologie adéquate.</li> <li>• En tenant compte des règles de sécurité.</li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Situer la communication tactique dans la problématique de l'emploi de la force.	1.1 Reconnaissance des éléments du tableau de la problématique de l'emploi de la force lors de l'intervention physique. 1.2 Reconnaissance des éléments du tableau des mécanismes de contrôle physique. 1.3 Reconnaissance des éléments du tableau de la mécanique d'une intervention physique.
<b>2.</b> Appliquer les principes de la communication tactique.	2.1 Respect du processus méthodique de l'intervention policière. 2.2 Prise en compte des principes fondamentaux de la défense et de la mécanique d'une intervention physique. 2.3 Application des principes d'une communication tactique.

<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Critères de performance</b>
<b>3.</b> Apprécier son intervention.	3.1 Autoévaluation de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique. 3.2 Indication des mesures correctives à apporter. 3.3 Reconnaissance de ses réactions dans une situation de stress.

## DÉROULEMENT

Le cours *Communication tactique* privilégie le concept de l'apprentissage expérientiel dans le déroulement de ses activités. L'apprenant devient donc l'acteur principal de ses apprentissages et joue un rôle actif tout au long de sa formation.

Durée	Titre et objectif d'apprentissage	Contenu	Activité d'enseignement	Activité d'apprentissage	Élément de compétence
<b>Activité 1</b>					
<i>Accueil des participants et présentation du cours</i>					
0,5 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre la compétence à acquérir, les objectifs et le contenu du cours</li> <li>Connaître les critères d'évaluation du cours</li> <li>Connaître les règles et les directives de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs et les standards</li> <li>Le contenu</li> <li>L'évaluation</li> <li>Les règles et les directives de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des formateurs</li> <li>Présentation du plan de cours</li> <li>Explication des règles de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lecture du plan de cours</li> <li>Discussions et échanges sur le contenu et l'évaluation du cours</li> </ul>	
<b>Activité 2</b>					
<i>Les fondements stratégiques de la problématique de l'emploi de la force</i>					
0,5 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saisir l'importance de la communication tactique dans la problématique de l'emploi de la force</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La situation de la communication tactique dans le tableau de l'emploi de la force</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposé animation</li> <li>Retour sur le tableau de la problématique de l'emploi de la force</li> <li>Mises en situation à partir d'une bande vidéo</li> <li>Étude de cas</li> <li>Objectivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la discussion</li> <li>Travail de réflexion en équipe</li> </ul>	1
<b>Activité 3</b>					
<i>Les principes de la communication : les niveaux de communication</i>					
1 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte des niveaux de communication lors d'une intervention physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les formules de politesse</li> <li>Les faits (les informations)</li> <li>Les pensées (les idées)</li> <li>Les sentiments (le ressenti)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposé animation</li> <li>Présentation électronique</li> <li>Discussions</li> <li>Objectivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la discussion</li> <li>Participation aux exercices</li> <li>Mise en commun en séance plénière</li> </ul>	3
<b>Activité 4</b>					
<i>Les principes de communication : le modèle général de communication</i>					
1 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expliquer le modèle général de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les éléments essentiels à la communication</li> <li>Les barrières à la communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exposé animation</li> <li>Présentation électronique</li> <li>Exercices</li> <li>Objectivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la discussion</li> <li>Participation aux exercices</li> <li>Mise en commun en séance plénière</li> </ul>	3
<b>Activité 5</b>					
<i>Exercices pratiques : la communication dans l'intervention</i>					
3,5 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer la démarche d'une communication tactique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La définition de la communication tactique : <ul style="list-style-type: none"> <li>le volet contenu</li> <li>le volet relationnel</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur le tableau des mécanismes de contrôle physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à la discussion</li> <li>Participation aux exercices</li> </ul>	3

Durée	Titre et objectif d'apprentissage	Contenu	Activité d'enseignement	Activité d'apprentissage	Élément de compétence
		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Définition des catégories de situations</li> <li>⇒ Situation facile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- saluer</li> <li>- s'identifier</li> <li>- donner les motifs de l'interpellation</li> <li>- identifier la personne</li> <li>- explorer</li> <li>- décider</li> <li>- conclure</li> </ul> </li> <li>⇒ Situation difficile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- demander</li> <li>- situer le contexte</li> <li>- présenter les options</li> <li>- confirmer</li> </ul> </li> <li>⇒ Situation critique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser</li> <li>- aviser la personne de ses intentions</li> <li>- donner des ordres clairs</li> <li>- laisser le temps d'exécuter les ordres</li> <li>- utiliser un ton de voix approprié</li> </ul> </li> <li>⇒ Les principes fondamentaux de la défense et de la mécanique d'une intervention physique</li> <li>⇒ Les mécanismes de contrôle physique</li> <li>⇒ Le processus méthodique de l'intervention policière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>? Retour sur le tableau de la mécanique d'une intervention physique</li> <li>? Exposé animation</li> <li>? Jeux de rôles</li> <li>? Mises en situation</li> <li>? Objectivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en commun en séance plénière</li> </ul>	
<b>Activité 6</b>					
<b>Rétroaction</b>					
1 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprécier son intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réflexion sur sa performance au regard des exigences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>? Animation de la rétroaction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoévaluation de ses performances quant aux dimensions légales, méthodologique, technique, psychosocio-communautaire et éthique</li> <li>▪ Précision sur les corrections à apporter</li> </ul>	4
<b>Activité 7</b>					
<b>Reprise des exercices pratiques (à la suite de la rétroaction)</b>					
3,5 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la démarche d'une communication tactique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Situation facile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- saluer</li> <li>- s'identifier</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>? Mises en situation</li> <li>? Objectivation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation aux exercices</li> <li>▪ Mise en commun</li> </ul>	3

Durée	Titre et objectif d'apprentissage	Contenu	Activité d'enseignement	Activité d'apprentissage	Élément de compétence
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- donner les motifs de l'interpellation</li> <li>- identifier la personne</li> <li>- explorer</li> <li>- décider</li> <li>- conclure</li> <li>⇒ Situation difficile :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- demander</li> <li>- situer le contexte</li> <li>- présenter les options</li> <li>- confirmer</li> </ul> </li> <li>⇒ Situation critique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser</li> <li>- aviser la personne de ses intentions</li> <li>- donner des ordres clairs</li> <li>- laisser le temps d'exécuter les ordres</li> <li>- utiliser un ton de voix approprié</li> </ul> </li> <li>⇒ Les principes fondamentaux de la défense et de la mécanique d'une intervention physique</li> <li>⇒ Les mécanismes de contrôle physique</li> <li>⇒ Le processus méthodique de l'intervention policière</li> </ul>		en séance plénière	
<b>Activité 8</b>					
<b>Évaluation</b>					
1 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation pratique et théorique</li> </ul>				

## ÉVALUATION

L'évaluation du cours *Communication tactique* se fait en deux étapes.

### PREMIÈRE ÉTAPE

- Examen écrit de type objectif comportant 20 questions :
  - ⇒ seuil de réussite : 60 %;
  - ⇒ l'examen porte sur l'ensemble de la matière.

### DEUXIÈME ÉTAPE

- Examen pratique : lors de mises en situation, les participants doivent mettre en pratique les techniques enseignées pendant le cours, en respectant les principes et les techniques de l'emploi de la force et en tenant compte des conséquences légales et médicales de ces techniques :
  - ⇒ pondération : acceptable ou non acceptable.

**IMPORTANT :** La réussite des deux étapes est nécessaire pour attester de la réussite du cours *Communication tactique*.

Un participant qui n'atteint pas 60 % (D) à l'examen théorique ou qui n'obtient pas la mention acceptable pour chacune des techniques enseignées devra reprendre le cours en entier. Un relevé de notes sera émis par l'École nationale de police du Québec selon l'échelle suivante :

A+	=	90 % à 100 %	C+	=	72 % à 74 %
A	=	87 % à 89 %	C	=	69 % à 71 %
A-	=	84 % à 86 %	C-	=	66 % à 68 %
B+	=	81 % à 83 %	D+	=	63 % à 65 %
B	=	78 % à 80 %	D	=	60 % à 62 %
B-	=	75 % à 77 %	E	=	41 % à 59 %

### ACTUALISATION

L'actualisation périodique des connaissances et des habiletés est recommandée. Le contenu et la gestion de cette actualisation demeurent la responsabilité de l'organisation du participant.

## BIBLIOGRAPHIE

CAYROL, A. et P. BARRÈRE, *La programmation neuro-linguistique (PNL)*, ESF éditeur, Paris, 1994, 108 p.

CAYROL, A. et P. BARRÈRE, *S'initier à la PNL*, ESF éditeur, Paris, 2004, 128 pages.

GOLEMAN, D., *L'intelligence émotionnelle : comment transformer ses émotions en intelligence*, Robert Laffont, 1997, 422 p.

MACCIO, C., *Animation de groupes*, 8<sup>e</sup> éd., Chronique sociale, 1988, 296 p.

MYERS, G.E. et M.T. MYERS, *Les bases de la communication interpersonnelle*, McGraw-Hill, 1984, 470 p.

PFEIFFER, W. et J.E. JONES, *Communication : le répertoire de l'animateur de groupe*, Actualisation, 1982, 263 p.

THOMPSON, G. J. et J. B. JENKINS, *Verbal Judo*, William Morrow and Company inc., New York, 1993, 222 p.



## PAG-0014

### *«Intervenir auprès d'une personne dont l'état mental est perturbé»*

Durée : 14 heures

#### OBJECTIFS

- Amener le policier à mieux intervenir dans des contextes d'intervention où il y a risque d'escalade, plus particulièrement dans des contextes de tension sociale et d'intervention auprès de personnes dont l'état mental est perturbé.
- Réactiver chez le policier les compétences relatives à la communication tactique, la désescalade ainsi que les notions touchant au Modèle national en emploi de la force.
- Amener le policier à identifier les stratégies proactives adaptées à un contexte de tension sociale.



Les 24 et 25 novembre 2016

« *Intervenir auprès d'une personne dont l'état mental est perturbé* »

**Jeudi 24 novembre 2016**

8 h 00 à 8 h 30	Accueil et présentation de la formation
8 h 30 à 10 h 00	Activité 1 Mise en situation : Personne ayant l'état mental perturbé
10 h 00 à 10 h 15	Pause
10 h 15 à 12 h 00	Activité 2 Réactivation des connaissances <i>Communication tactique, désescalade et principes tactiques</i>
12 h 00 à 13 h 00	Dîner
13 h 00 à 14 h 00	Activité 2 (suite) Réactivation des connaissances <i>Communication tactique, désescalade et principes tactiques</i>
14 h 00 à 14 h 30	Activité 2 (suite) Réactivation des connaissances <i>Communication tactique, désescalade et principes tactiques</i>
14 h 30 à 14 h 45	Pause
14 h 45 à 15 h 45	Activité 3 Présentation des notions sur le stress
15 h 45 à 16 h 00	Activité 4 Rétroaction de la journée

**Vendredi 25 novembre 2016**

8 h à 8 h 15	Activité 5 Sécurisation des armes
8 h 15 à 9 h 30	Activité 6 Mise en situation : Prise en charge d'une intervention policière
9 h 30 à 10 h 30	Activité 7 Mise en situation : Prise en charge d'une intervention policière
10 h 30 à 10 h 45	Pause
10 h 45 à 12 h 00	Activité 8 Mise en situation : Prise en charge d'une intervention policière
12 h 00 à 13 h 00	Dîner
13 h 00 à 14 h 30	Activité 9 Mise en situation : Prise en charge d'une intervention policière
14 h 30 à 14 h 45	Pause
14 h 45 à 15 h 30	Activité 10 Mise en situation : Prise en charge d'une intervention policière
15 h 30 à 16 h 00	Rétroaction de la formation

## Informations générales

### ■ DESCRIPTION

Cette activité vise à intégrer les éléments de la gestion du stress et des émotions. Elle permet d'aborder les notions théoriques en lien avec la gestion du stress situationnel et des émotions ainsi que les stratégies pour les gérer. De plus, ce cours permet de reconnaître l'importance de la gestion du stress et des émotions pour la maîtrise de soi.

### ■ DURÉE

Trois heures

### ■ LIEU

Salle de classe

### ■ ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

1. Se situer au regard des attitudes et des comportements professionnels attendus de l'École et des organisations policières.
2. Fonder ses actions sur les attitudes et les comportements professionnels attendus.

### ■ CONTENUS À METTRE EN VALEUR

- La gestion du stress
- La gestion des émotions
- Les différentes stratégies pour gérer le stress et les émotions

### ■ FORMULE PÉDAGOGIQUE

Exposé interactif

### ■ DOCUMENTATION

#### Formateur

- Présentation électronique *Les aptitudes mentales liées à la gestion du stress et à la maîtrise des émotions* (EFP02)
- Le document *Pense-bête* sur la gestion du stress

### ■ MATÉRIEL

#### Formateur

- Matériel audiovisuel (ordinateur et projecteur)
- Souris sans fil

### ■ RESSOURCE

Un formateur pour 36 étudiants





## Déroulement

### NOTES GÉNÉRALES AU FORMATEUR

#### Préparation de l’activité

- Prendre connaissance des documents suivants :
  - ⇒ Présentation électronique *Les aptitudes mentales liées à la gestion du stress et à la maîtrise des émotions* (EFP02);
  - ⇒ Consulter les commentaires qui accompagnent certaines diapositives (voir copie papier de la présentation électronique). Les formateurs y trouveront au besoin des précisions sur les éléments de contenu à mettre en valeur aux étapes concernées de l’activité;
- S’assurer du bon fonctionnement du matériel audiovisuel.

### DÉMARCHE DIDACTIQUE

#### Accueil et présentation de l’activité ..... 10 min

1. Présenter les objectifs de l’activité (diapositive *Objectifs*).
2. Présenter le déroulement de l’activité.

#### Déroulement de l’activité.....2 h 45 min

3. Suivre la démarche didactique décrite dans la section *Commentaires* de la présentation électronique.

#### Terminer l’activité ..... 5 min

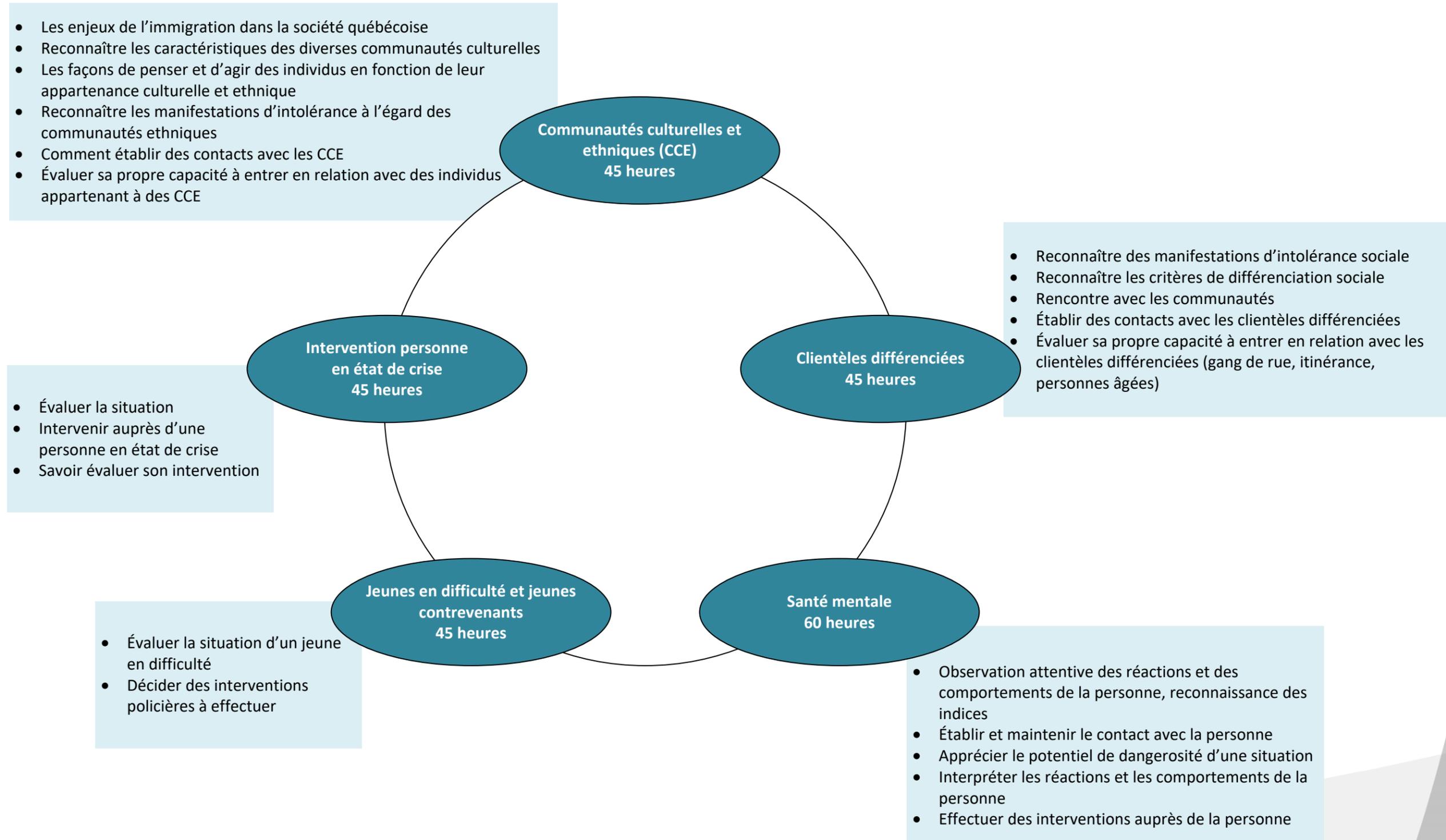
4. S’assurer de faire un retour sur le cours (dernière diapositive) en relevant les éléments essentiels.

### TRAVAUX ET LECTURES

Le document *Pense-bête* sur la gestion du stress

LA GESTION DU STRESS ET DES ÉMOTIONS	
<b>Objectifs</b>	Maîtriser son stress et ses émotions de manière efficace et efficiente lors de ses interventions.
Les stratégies d'adaptation au stress et de maîtrise des émotions	
<b>1. L'établissement d'objectifs (<i>baby steps/smart</i>)</b>	<b>2. Le monologue interne :</b> ↑ ressources                      ↓ fausses croyances
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aviez-vous :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ fixé des objectifs?</li> <li>⇒ divisé la tâche à accomplir?</li> <li>⇒ déterminé des moyens?</li> </ul> </li> <li>▪ Ces moyens étaient-ils efficaces?</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À quoi pensiez-vous avant l'intervention?               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Étiez-vous positif, confiant?</li> <li>⇒ Étiez-vous négatif, peu confiant?</li> </ul> </li> <li>▪ Comment vous êtes-vous préparé?</li> <li>▪ Étiez-vous prêt?</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>
<b>3. La gestion de l'activation (la respiration et le code des couleurs)</b>	<b>4. La visualisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avez-vous pensé à votre respiration?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vous êtes-vous fait une image positive de votre intervention?</li> <li>▪ Avez-vous visualisé des plans ou des options?</li> </ul>
La réponse physique face au stress ou à la peur	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation des fréquences respiratoire et cardiaque</li> <li>▪ Tension musculaire</li> <li>▪ Vitesse de mouvement</li> <li>▪ Vitesse de réaction</li> <li>▪ Fluidité de mouvement</li> <li>▪ Tics nerveux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nausée, vomissement et tremblement</li> <li>▪ Bouche sèche</li> <li>▪ Transpiration</li> <li>▪ Besoin d'uriner et de déféquer</li> <li>▪ Nervosité et irritabilité</li> <li>▪ Insensibilité à la douleur</li> </ul>
La réponse psychologique face au stress ou à la peur	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instabilité et exagération des émotions</li> <li>▪ Oubli</li> <li>▪ Perte de concentration</li> <li>▪ Mauvaise décision</li> <li>▪ Mauvaise collecte d'informations</li> <li>▪ Vision périphérique réduite</li> <li>▪ Distorsion auditive et visuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur le « pilote automatique »</li> <li>▪ Vision améliorée ou plus claire</li> <li>▪ Temps au ralenti</li> <li>▪ Perte de mémoire de l'événement</li> <li>▪ Dissociation de l'événement</li> <li>▪ Pensée intrusive</li> <li>▪ Paralysie temporaire</li> </ul>
La réaction ultime face à la peur	
<input type="checkbox"/> FONCER <input type="checkbox"/> FIGER <input type="checkbox"/> FUIR	

## Les différentes formations collégiales en lien avec les réalités sociales



## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.